

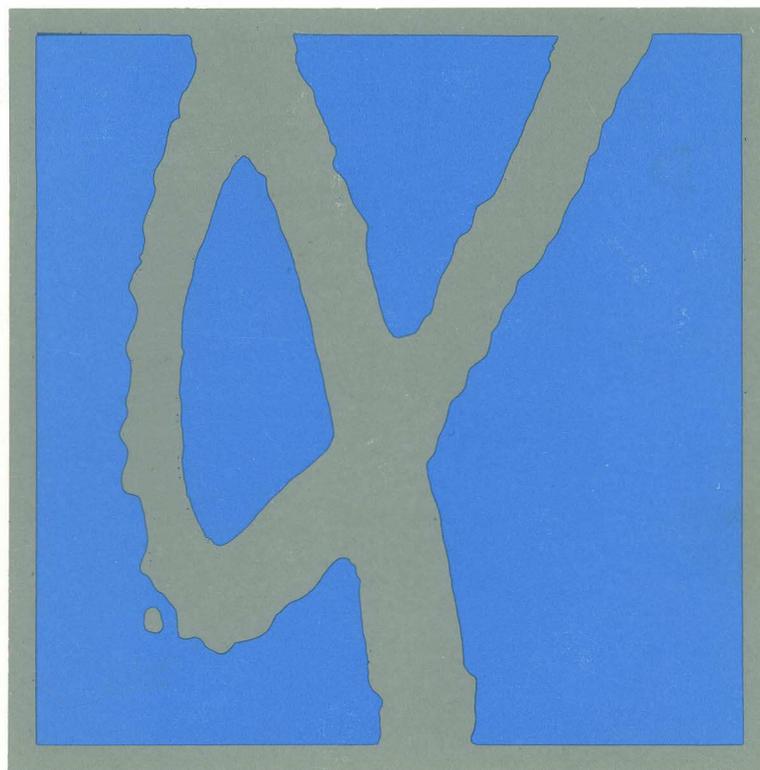
9 Rint
Réseau
international
de néologie
et de terminologie

Terminologie et développement

Actes du séminaire

(2^e partie, Cotonou, décembre 1992)

Afrique
Canada
Communauté
française de
Belgique
France
Haïti
Maroc
Québec
Suisse
Tunisie



9

Revue semestrielle
coéditée par l'Agence de
coopération culturelle et
technique et la
Communauté française de
Belgique.

N° 9 - juin 1993.

Terminologies nouvelles

Organisation du séminaire

Préparation scientifique (module marocain)

Saadia Aït Taleb
(Maroc)

Organisation (module africain)

Igué Akanni Mamoud
(Bénin)

Présidents de séance

Lundi 7 décembre:
Igué Akanni Mamoud
(Bénin)

Mardi 8 décembre:
Martine Garsou
(Communauté française de Belgique)

Mercredi 9 décembre:
Marcel Diki-Kidiri
(Centrafrique)

Rapporteur et éditeur scientifique

Marc Van Campenhoudt
(Communauté française de Belgique)

Allocutions d'ouverture

Allocution de M. le Ministre de l'Éducation nationale de la République du Bénin, par M. Marc Azoumé, représentant du ministre.
Page 3

Allocution de M. Louis-Jean Rousseau, Secrétaire général du Rint.
Page 5

Thème 1:
Corrélation entre la terminologie et le développement

Communications

Quelle terminologie pour quel développement,
par Hilaire Ntahomvukiye (Burundi).
Page 8

La notion de besoin terminologique et la naissance de lexiques spécialisés au XIX^e et au XX^e siècles,
par Jean-Michel Eloy et John Humbley (France).
Page 14

Comptes rendus des débats
Page 19

Thème 2:
Pratiques d'aménagement linguistique et multilinguisme

Communications

Le processus de francisation de la langue du travail au Québec et l'action terminologique (bilan et perspectives),
par Jean-Marie Fortin (Québec).
Page 22

L'activité terminologique en Guinée,
par Gilbert Sâa Ifono (Guinée).
Page 32

Nouveaux défis de la terminologie et de la traduction posés dans le contexte du plurilinguisme canadien,
par Diane Michaud (Canada).
Page 37

Diffusion de nouvelles terminologies,
par Clau Solèr (Suisse).
Page 42

Traduction et terminologie dans la gestion du multilinguisme en Belgique,
par Armel Wynants (Communauté française de Belgique).
Page 48

Comptes rendus des débats
Page 54

Thème 3:
Expériences pratiques dans des domaines spécifiques

Communications

Création terminologique au service du développement: le cas de l'agriculture, de la santé, de la forge et de certains domaines de vulgarisation technologique,
par Moussa Diaby (Mali).
Page 58

Terminologie de la pêche lagunaire en pays adioukrou et ébrié,
par Eddy Aimé Gbery (Côte d'Ivoire).
Page 66

Terminologie grammaticale en zarma,
par Alzouma Oumarou Issoufi (Niger).
Page 71

Terminologie et développement linguistique au Zaïre,
par Nyembwe Ntita (Zaïre).
Page 80

Comptes rendus des débats
Page 84

Table ronde
Page 86

Sommaire

Clôture du séminaire

Évaluation,
par Marcel Diki-Kidiri
(Centrafrique).
Page 88

Allocution de M. le Ministre de
l'Éducation nationale de la
République du Bénin,
par M. Nestor Aho,
représentant du ministre.
Page 89

Allocution de
M. Louis-Jean Rousseau,
Secrétaire général du Rint.
Page 91

Allocution de
M. N'Tolé Kazadi, Agence de
coopération culturelle et technique.
Page 92

1^{er} volet du séminaire

(Rabat, juin 1991)

*Formation et développement:
exposé introductif,*
par Nyembwe Ntita (Zaire).
Page 93

Rectificatif.
Page 97

En bref

Publications
Page 99

Allocution de Monsieur le Ministre de l'Éducation

Monsieur le Représentant du
Secrétaire général de l'Agence de
coopération culturelle et technique,

Monsieur le Secrétaire général du
Réseau international de néologie et de
terminologie,

Monsieur le Directeur général du
Centre béninois de la recherche
scientifique et technique,

Mesdames et Messieurs les Membres
du Comité d'orientation,

Mesdames et Messieurs les
Séminaristes,

Messieurs les invités,

En décidant, lors de la huitième réunion du Comité d'orientation tenue à Paris les 25 et 26 novembre 1991, d'accepter l'invitation des délégués béninois, vous avez non seulement honoré notre pays, mais vous avez également mis en valeur les liens de cohabitation nécessaires entre la langue française et les autres langues de l'espace francophone. Je tiens à vous en remercier.

Ce séminaire a lieu à un moment où les problèmes de développement sont au cœur des préoccupations de nos États. Le thème « Terminologie et développement » de ce séminaire place l'Agence de coopération culturelle et technique et le Réseau international de néologie et de terminologie dans une dynamique sociale.

Au Bénin, comment percevons-nous les problèmes de terminologie en rapport avec le développement? C'est à travers le Centre national de linguistique appliquée que se développe et s'implante progressivement la problématique terminologique. Le Centre national de linguistique appliquée, comme vous le savez, a pour mission de faire des langues béninoises non seulement des facteurs de développement culturel de la République du Bénin, mais aussi un véhicule du savoir en procédant à leur description, à la recherche, à la confection de dictionnaires, à l'organisation de stages de formation et de

perfectionnement en linguistique. En matière de terminologie, le Centre national de linguistique appliquée a entrepris de confectionner des modèles qui partent de la langue de communication institutionnalisée et vont aux langues nationales. C'est une amorce de travaux de recherche qui concernent les domaines de l'administration publique, le monde rural et celui de la santé. Nous voilà donc confrontés à un double effort: celui de concevoir et d'exécuter une terminologie en langue française et celui de concevoir et d'exécuter une autre terminologie en langues africaines. Car vous n'êtes pas sans connaître la situation linguistique de nos États: c'est progressivement que nous allons procéder à l'aménagement du statut et du corpus de nos langues. Pour asseoir un développement autogéré et autocentré, nous ne saurons nous départir des langues africaines.

La grande masse des populations n'a pas accès au français et nous avons la conviction que sans une approche terminologique conséquente, nos efforts pour le développement seront nécessairement vains. Voilà pourquoi, en matière de terminologie pour le développement, nous devons assimiler ce qui est fait en langue officielle de travail et transmettre objectivement au monde rural ce qui est nécessaire à sa promotion. Dans cette entreprise, nos efforts sont limités, nous allons lentement mais sûrement, convaincus

Allocutions
d'ouverture

que la mise en commun des expériences pourrait être à la base d'une solution appropriée.

Je suis persuadé que vous sortirez de vos travaux des conclusions de la plus haute importance. Je voudrais, au nom de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, remercier l'ACCT pour son soutien financier à ce séminaire. À vous qui êtes venus de si loin, je souhaite un agréable séjour au Bénin. C'est sur ces mots que je déclare ouvert, au nom de Monsieur le Ministre, le séminaire sur la terminologie et le développement.

Je vous remercie.

*Marc Azoumé,
Représentant de Monsieur le Ministre
de l'Éducation nationale de la
République du Bénin.*

Allocution de Monsieur le Secrétaire général

Tenir un séminaire sur le sujet «terminologie et développement» est une idée qui s'est imposée tôt après le séminaire de Bordeaux de 1989.

On se rappellera que ce premier séminaire organisé par le Rint portait sur l'harmonisation des méthodes du travail terminologique, qui sont fort diverses étant donné la variété des situations linguistiques des pays membres et les divers objectifs poursuivis par les équipes de terminologues.

Or il est apparu, au fil des réflexions et des discussions, que les diverses fonctions de la terminologie avaient des liens, plus ou moins apparents selon les cas, avec le développement. Quels étaient ces liens? Comment décrire les rapports qui s'établissent ou peuvent s'établir entre terminologie et développement? La terminologie peut-elle constituer une avenue vers le développement?

De telles interrogations méritaient qu'on s'y arrête. Et c'est ainsi qu'a germé l'idée de consacrer un séminaire du Rint à cette importante question.

D'une façon plus précise, on souhaitait par ce séminaire:

- Décrire les problématiques, les situations et contextes qui sont rattachés au développement et qui requièrent l'intervention de la terminologie;
- Exposer les solutions que peut apporter la terminologie aux problèmes que posent ces contextes, situations et problématiques;
- Présenter des cas nationaux actuels d'utilisation de la terminologie comme la solution de problèmes posés par le développement;

- Montrer comment, en raison de sa constitution et des spécialistes qui l'animent, le Rint peut contribuer à la réalisation des actions en faveur du développement.

La terminologie et le développement

Cette réflexion a été amorcée à Rabat, en 1991, au cours du premier volet du séminaire.

Les participants ont alors traité plus particulièrement de:

- Formation, communication et développement;
- Terminologie, traduction et développement;
- Organisation nationale de la terminologie.

Parmi les conclusions auxquelles ils sont parvenus, et qui devraient servir de base aux discussions que nous entreprenons aujourd'hui, j'aimerais rappeler les éléments suivants. Tout d'abord, il semble que la langue peut être, tout à la fois, un obstacle au développement et au transfert des connaissances, tout comme un moyen pour y parvenir lorsque certaines conditions sont réunies. Il faut ainsi que les langues en question soient suffisamment développées, sur le plan terminologique notamment, pour constituer un véhicule adéquat de communication, et de communication scientifique et technique. Une deuxième condition est que ces langues doivent connaître une diffusion certaine auprès de locuteurs témoignant d'une bonne compétence linguistique à l'oral et d'un niveau de littératie⁽¹⁾ plus que

(1) On entend ici par *littératie* la culture de l'écrit, c'est-à-dire la capacité et la propension à l'utilisation du langage écrit (lecture et écriture) dans la communication et dans les activités cognitives.

suffisant. Ceci met en cause l'alphabétisation et l'enseignement dans les langues que l'on souhaite aménager, deux domaines où la terminologie joue un rôle fondamental dans le développement d'un outil de conceptualisation et de communication, ainsi que dans le transfert et l'appropriation des connaissances.

Enfin, il faut noter la nécessité pour ces langues de jouer un rôle important non seulement dans les institutions nationales d'un pays, mais également dans les activités de recherche et de production, ce qui leur donne un statut de fait qui permet leur développement continu. Le statut juridique d'une langue ne suffit pas à en faire une langue d'usage réel, d'où l'importance de mettre en place des politiques linguistiques, formulées - les autres n'étant guère garantes du développement linguistique continu - afin d'asseoir l'aménagement linguistique devant accompagner le développement social et économique de nos pays. Déjà en 1984, Jean-Claude Corbeil écrivait : « Nous sommes convaincu qu'apparaîtra bientôt évident à tous qu'il ne peut y avoir développement sans aménagement linguistique ni aménagement linguistique sans terminologie: tout se tient ici, à cause des fonctions essentielles de la langue et des langues dans le moindre aspect de la vie personnelle et collective. »

Notre séminaire, nous l'espérons, contribuera à démontrer cette interaction entre l'aménagement linguistique et le développement.

Le Rint et le développement terminologique

Quel rôle le Rint peut-il jouer dans l'aménagement linguistique? Cette question peut sembler oiseuse,

dans la mesure où cette organisation a été créée à cette fin. Mais il convient de préciser ce que le Rint peut accomplir. C'est en fait dans la composition du Réseau et dans son plan de développement qu'il faut chercher les réponses.

Le Rint est un rassemblement d'organismes nationaux à vocation terminologique mandatés par les gouvernements pour œuvrer à la réalisation des objectifs fondamentaux de développement linguistique. Ces organismes sont des services gouvernementaux chargés de mettre en œuvre des politiques linguistiques, des centres de recherche scientifique en terminologie, des universités. Toutes les facettes de la terminologie sont représentées au sein du Rint, qu'il s'agisse de la recherche théorique, de la recherche appliquée, y compris la recherche sur le développement d'aides informatiques au développement terminologique, la production et la diffusion et l'implantation des terminologies, la traduction spécialisée et l'aménagement linguistique dans son ensemble. Le Rint constitue donc un regroupement unique d'expertises diverses et complémentaires.

Par ailleurs, le Rint s'est donné un plan de développement, dans lequel les activités se structurent selon quatre axes (travaux terminologiques, information et diffusion, recherche fondamentale et appliquée, et formation), plan qui se complètera par un plan d'action qui sera soumis au Comité d'orientation du Rint à la suite de ce séminaire.

Les domaines d'action choisis par le Rint peuvent couvrir une bonne partie des besoins définis par l'Agence de coopération culturelle et technique dans un document récent intitulé « Propositions pour un plan d'aménagement linguistique (espace francophone du Sud) ». Notre réseau peut contribuer à plus d'un titre à la mise en place des offices des langues, notamment par la formation pratique, par la recherche

methodologique et par les ressources documentaires qu'il diffuse. Le Rint est d'ailleurs cité dans ce document comme l'un des partenaires auxquels l'Agence souhaite s'associer pour la réalisation de ce plan d'aménagement. En organisant ce séminaire sur la terminologie et le développement, les membres du Rint ont voulu manifester concrètement leur désir de participer activement au développement des langues nationales de la francophonie du Sud.

Par ailleurs, les membres du Rint souhaitent également, par d'autres activités, donner suite à un vœu exprimé par le Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, M. Paul Germain, dans un rapport présenté au Conseil supérieur de la langue française, et qui se lit comme suit : « Il est bien clair qu'il faut assurer continûment le travail de néologie et de terminologie indispensable si l'on veut que le français soit une langue moderne d'expression scientifique et technique. Il s'agit d'une œuvre à mener en constante coopération avec tous les pays francophones. » Cette importante question est au centre des préoccupations de notre séminaire et correspond aux principaux objectifs du Rint. Les communications présentées ici et les discussions qui suivront seront autant de manifestations des intentions et des capacités du Rint en cette matière.

*Louis-Jean Rousseau,
Secrétaire général du Rint.*

Corrélation entre la terminologie
et le développement

Thème 1

Quelle terminologie pour quel développement ?

Michelaine Cayer (1990) a très heureusement intitulé un de ses nombreux articles :

La terminologie, un outil du développement. L.-J. Rousseau parle de « La terminologie et la pratique du développement » (1991 : 3). L'un et l'autre donnent à penser au type de développement ainsi envisagé, et au type de terminologie susceptible d'y répondre. D'où ma question « Quelle terminologie pour quel développement ? ».

Le plan de cette réflexion est déjà tout tracé : puisque le développement est présenté comme la finalité de la terminologie, ce sont les termes de ce développement qu'il faut déterminer au préalable ; alors seulement peut s'enclencher la réflexion sur la terminologie capable de le traduire et/ou d'y conduire, ainsi que sur les conditions de sa réalisation.

Je pose donc d'abord la question du concept de développement ; je traiterai ensuite de la façon dont la terminologie peut réellement et efficacement le promouvoir et l'éclairer. Mais ce deuxième point se vaudra à la fois théorique et pratique : théorique, il s'intéressera au type de terminologie capable d'y répondre ; pratique, il portera mon attention sur les conditions de possibilité de cette réponse. À titre d'exemple et de point d'application, je me permettrai de partir du cas burundais, tant les

problèmes terminologiques burundais sont identiques ou quasi semblables à ceux des autres communautés linguistiques africaines, pour ne pas dire « en voie de développement ».

1 Quel développement envisager ?

Il n'est pas toujours facile de définir un terme trop couru, surtout quand il s'agit d'un élément linguistique aussi ambigu que le mot *développement*.

En effet, les définitions que l'on donne au développement sont légion et diffèrent moins selon les auteurs que selon les instances auxquelles ces derniers doivent obéissance. Un penseur du FMI ou de la Banque mondiale aura bien du mal à sortir du sillage matérialiste de l'acquisition d'une plus grande aisance, celle éventuellement traduite par le nombre de comptes en banque et surtout la qualité et la fréquence de leur alimentation. Par contre, une réflexion menée sous l'œil du Vatican parlera du développement en termes métaphysiques et/ou anthropologiques d'épanouissement humain ou, pour emprunter l'expression déjà assez vieille de Paul VI dans *Populorum Progressio*, de « développement intégral de l'homme ». Cependant, le destinataire

ne pourra pas distinguer de manière claire s'il s'agit de l'homme physique, psychique, social ou moral, ou de tous ces aspects à la fois.

Une remise en question des deux perspectives nous révèle non seulement qu'il s'agit d'une nouvelle forme de distinction entre l'être et l'avoir qui met l'homme en condition de choisir l'un ou l'autre et le distraît du « non-choisi », mais qu'il s'agit aussi d'une ambiguïté et d'un paradoxe desquels on peut difficilement sortir, car l'être et l'avoir s'imbriquent nécessairement l'un dans l'autre.

Les expressions ci-contre illustrent bien cette ambiguïté et cette imbrication.

Enfin, tant qu'on reste dans cette logique dichotomique, il est bien difficile de repérer et de déterminer les frontières qui séparent l'être de l'avoir et donc les deux types de développement. Il vaut peut-être mieux poser la question autrement, par exemple de la manière africaine qui parle de l'« être-avec » pour traduire « avoir », comme nous le lisons dans les énoncés kirundi ci-contre.

Tous ces énoncés peuvent se traduire en termes d'« être » : *je suis riche, je suis marié, je suis un peu malade, je suis vertueux, je suis honoré, je suis vivant, je suis compatissant*, etc. Même si on s'élève plus haut que la linguistique « parler métaphysique », on n'échappe pas à cette ambiguïté : la vie et la non-vie se conçoivent toujours sur le double fond de l'être et de l'avoir ; l'être lui-même n'a de visage que placé face au non-être, donc sur la toile de fond de l'avoir.

Le développement doit donc se redéfinir autrement, de préférence en termes d'« épanouissement ». Car, quelle que soit la perspective où il se perçoit (physique, morale, sociale, intellectuelle, spirituelle ou autre), l'épanouissement allie toujours l'être

On dira « être riche »	pour « avoir de l'argent ou d'autres biens »
« être intelligent »	« avoir de l'intelligence »
« être patient »	« avoir de la patience »
« être fort »	« avoir une bonne santé »
« être bon »	« avoir des qualités »
« être jeune »	« avoir la jeunesse » ou « n'avoir pas d'expérience »
« être vivant »	« avoir de la vie »
« être musclé »	« avoir des muscles saillants »
« être malade »	« n'avoir pas la bonne santé »
« être puissant »	« avoir le pouvoir »

Cette ambiguïté est encore plus visible dans les énoncés comme :

« avoir faim »	« être affamé »
« avoir chaud »	« être en transpiration »
« avoir du chagrin »	« être triste »
« avoir le moral »	« être optimiste » ou « être courageux »
« avoir la paix »	« être calme »

– <i>ndi n-itũnga</i> (« je suis avec la richesse »)	pour « j'ai de la richesse »
– <i>ndi n-úmugabo</i> (« je suis avec un homme »)	« j'ai un mari »
– <i>ndi n-ákagwára</i> (« je suis avec une petite maladie »)	« j'ai une petite maladie »
– <i>ndi n-íngeso mbi/nzizá</i> (« je suis avec des vertus/vices »)	« j'ai des vertus/vices »
– <i>ndi n-ítéka</i> (« je suis avec l'honneur »)	« j'ai l'honneur »
– <i>ndi n-úbuzima</i> (« je suis avec la vie »)	« j'ai de la vie »
– <i>ndi n-íkigõngwe</i> (« je suis avec la compassion »)	« j'ai de la compassion »

etc.

et l'avoir. Et quand on parle de l'épanouissement de l'homme, on réfère simultanément à l'élévation de son humanité et à ce qui la favorise.

Ainsi, on ne peut pas penser au développement d'un peuple sans viser de ce fait l'épanouissement de son identité, de son ethnicité. Par ailleurs, on ne peut pas isoler le développement d'un peuple de l'épanouissement des individus, puisque tout ensemble n'existe que dans et par ses éléments. De même, l'homme ne peut se développer que dans son individualité et dans sa sociabilité. C'est même dans ce sens que M. Cayer écrit : « Le développement se définit (...) par la participation active d'une communauté à l'évolution et au bien-

être des individus qui la composent, la reconnaissance à l'intérieur de la communauté du potentiel de la collectivité, et enfin la reconnaissance du rôle que cette communauté peut jouer vis-à-vis d'autres communautés » (1990 : 1).

Participation active, donc engagement conscient et volontaire ; nous sommes au niveau de l'être. Et, psychologiquement parlant, rien n'est aussi épanouissant que l'engagement conscient ; d'une manière ou d'une autre, l'homme tire toujours de l'avantage dans l'action dans laquelle il s'implique, quelle qu'en soit la nature, pourvu qu'il l'ait menée avec succès. Il est heureux, et le bonheur est le seul but que vise le développement. Si nous posons par

exemple la question de ce qui a poussé les Québécois au Canada ou les Flamands en Belgique à entreprendre leurs revendications et leur révolution linguistique, c'est moins l'écart qui séparait leur niveau de vie de celui de leurs compatriotes hétérophones⁽¹⁾. C'est davantage la prise de conscience de ce qui était à l'origine de ce fossé: la méconnaissance de leur dignité, de l'existence de leurs peuples en tant que peuples respectifs. S'il en avait été autrement, ils auraient accepté de fermer les yeux sur leur néerlandité ou leur québécity pour acquérir les avantages économiques et sociaux auxquels ils n'avaient pas eu accès par d'autres voies.

En d'autres termes, si le développement des peuples veut être réel, profond et durable, il doit être culturel; il doit chercher à épanouir en l'homme sa propre nature, en ce qu'elle a d'individuel et de collectif. Pour œuvrer à cet épanouissement, il ne peut se concevoir que comme éveil et stimulation, donc comme éclairage, comme communication. Par conséquent, la problématique ne se situe pas au niveau de l'être ou de l'avoir, mais de la communication.

(1) J. Maurais (1986: 363) nous informe qu'en 1963 les Québécois francophones se situaient au 12^e rang dans l'échelle des revenus (...). Au Québec même, le Canadien d'origine britannique avait un revenu supérieur de 35% à celui du francophone. Et dans l'ensemble du Canada, le revenu des Canadiens anglais dépassait de 20% celui des Canadiens francophones.

(2) X est un nom très connu à Bujumbura; je ne peux le nommer. Y est également bien connu; grand commerçant aux affaires prospères, il est toujours en vie et toujours cocasse.

(3) NDLR: *muzungu*: blanc, riche.

C'est un problème linguistique. C'est là que nous rejoignons nécessairement le problème de la terminologie.

2 La terminologie du développement

La question de la terminologie du développement se pose en ces termes: si le développement est tel que nous venons de le présenter, quelle terminologie pourra-t-elle y conduire? Notre hypothèse est que seule une «terminologie culturelle» peut répondre efficacement à cette interrogation.

Pour développer cette hypothèse, je me propose de dépeindre la situation de marginalisation des langues du Sud, en l'occurrence le kirundi, afin de montrer que toute opération terminologique doit s'inscrire dans une politique linguistique d'ensemble par laquelle les décideurs politiques cassent le «ghetto culturel» étouffant que produit cette marginalisation. Alors, je parlerai de la triple action proprement linguistique qui sera à même de réaliser le développement, une fois que les conditions préalables seront remplies.

2.1 Situation linguistique accablante

J'introduirai à cette description de cette grave situation par les quelques faits suivants:

- Deux commerçants X et Y⁽²⁾ ont l'habitude de se rencontrer dans un restaurant de haut niveau; un des deux a appris le français et commande le menu; l'autre est causeur et fait rire son ami. Un jour, le bilingue est empêché sans que le kirundophone ne le sache. Au restaurant où il se retrouve seul, le monolingue commande son menu en disant: «Donnez-moi ce que nous prenons

d'habitude avec X». Le garçon de répondre que X mange toujours là et varie ses mets. Le client fait courir son regard sur la carte qui lui est tendue et voit «haricot» sur la liste; c'est un mot qu'il entend souvent. Il s'y précipite et le voilà servi. Il fulmine en son cœur mais mange quand même sa commande. À côté de lui se trouve un muzungu⁽³⁾ occupé à s'offrir un mets de fête. Monsieur l'a vu. Le muzungu en redemande en criant «Garçon! Encore!!!». Et il est resservi. L'autre se frotte les mains à l'idée qu'il sait désormais comment s'appelle le bon mets, avale à bouchées doubles son haricot et crie le mot magique: «Encore nanje», ce qui veut dire «encore moi aussi». Quand il voit revenir le plat de haricots, il est horrifié et lance au garçon: «Comment! Le *encore* du blanc et le *encore* du noir ne sont-ils pas les mêmes»? Et il s'en va sans manger son *encore* et sans payer sa première commande, tellement il était scandalisé et révolté. Eh oui, on peut bien être riche en kirundi au Burundi, mais il vaut mieux parler français pour manger dans les restaurants de riches.

- Des collégiens s'en vont au magasin bien achalandé du père d'un de leurs collègues pas assez intégré et lui demandent un «cosinus». Le réflexe de commerçant aidant, il répond comme il le fait d'habitude en cas de non disponibilité d'un article: «Revenez demain, s'il vous plait; c'est en commande et le dernier du stock vient d'être vendu à l'instant». Les gamins rigolent et s'en vont. De son côté, le commerçant va demander des cosinus à son grossiste, assuré qu'il s'agit d'un matériel scolaire. C'est avec humiliation qu'il apprend de quoi il s'agissait. Pour éviter à l'avenir ce genre de vexation, il engagea un scolarisé dans son magasin.

Ces quelques exemples suffisent pour montrer la gravité de la situation dans laquelle l'homme se trouve plongé dans les pays à langue dominée. Pour y jouir pleinement de

sa dignité d'homme, il est souhaitable d'être francophone en pays sous influence francophone. Cet état de faits a créé une situation catastrophique au niveau des droits linguistiques, comme le prouve la distribution géolinguistique de l'espace burundais.

En effet, le paysage linguistique burundais est réparti en trois zones d'influence linguistique: kirundophone, swahilophone et francophone.

Le swahili, langue de commerce, des affaires et des métiers, se parle surtout dans les quartiers périphériques des centres urbains. Bujumbura s'est particulièrement distinguée dans cette répartition: les zones de Bwiza, Buyenzi, Kamenge et Kinama sont acquises au swahili, à telle enseigne que le kirundophone s'y sent étranger; le swahilophone, lui, s'y sent comme «en terroir propre». D'anciennes «zones tampon» comme Nyakabiga ou Cibitoke sont en train de se laisser progressivement conquérir à leur tour, tandis que d'autres quartiers comme Rohero, Mutanga, Kinindo, etc. restent imperméables au swahili.

L'observateur remarque rapidement que ces quartiers épargnés par la swahilisation sont généralement des régions urbaines habitées par des cadres supérieurs et moyens de la fonction publique, tandis que les terres foncièrement swahilophones sont des terres à forte densité d'immigrés, tous des gens de petits métiers informels ou de petits agents du secteur privé, et une foule de chômeurs sans qualification, condamnés à errer çà et là en quête d'emploi ou de quelque attention sociale. Ces «damnés de la terre» sont évidemment acculés à apprendre et à utiliser tant bien que mal le swahili pour se faire comprendre dans ce milieu de vie obligé.

Le français est langue d'enseignement, de travail dans la fonction publique et dans la quasi-totalité des services privés, langue

d'affichage et de publicité dans presque tous les domaines de la vie nationale, langue de contact et de communication avec l'Étranger; il se parle sur toute l'étendue du pays, mais uniquement par les rares «scolarisés profonds», ceux-là mêmes dont M. Mazunya parle:

«Une éducation à deux vitesses s'est (...) développée dans un contraste anémique où le modèle ancestral se perdait avec les dents de lait. L'aliénation culturelle tant déplorée a particulièrement touché les écoles secondaires avec internat, celles où les fils de paysans donnaient l'impression de n'apprendre qu'à mépriser la langue et le modèle de vie de leurs parents indigènes» (Mazunya 1992: 21).

Le kirundi, enfin, langue de tous les Burundais, mais sérieusement menacée par l'avancée des deux autres langues. Limité aux territoires non urbanisés du pays et réservé aux besoins de tous les non-scolarisés, le kirundi est condamné à la défonctionnalisation, en raison de l'infériorisation du kirundophone monolingue. Ce dernier est comme marginalisé, enfermé dans un «ghetto culturel» dont il ne sortira que s'il parle français ou swahili (*op. cit.*: 32).

Bref, le kirundi se parle unilinguement par les non-scolarisés de l'intérieur du pays; le français se parle dans les bureaux et dans les écoles, tandis que le swahili est la langue des quartiers et des métiers. Nous assistons ainsi à une situation distributive étonnante: ni géographique ni idéologique, mais qui risque de s'aggraver au fur et à mesure de la scolarisation. En effet, la vertigineuse croissance du nombre d'immigrés et le monopole du français sur l'enseignement accroissent nécessairement la population allophone et diminuent progressivement celle des kirundophones: prenez un jeune étudiant en fin d'humanités et présentez-lui un texte kirundi à lire; il demandera suppliant: «donnez-moi le

temps de préparer»; mais il n'hésitera pas un instant devant un texte français. Ainsi, nous risquons progressivement de former des illettrés en kirundi et donc de rendre le Burundais étranger à son expression, à son image, pendant que l'acquisition du français ne nous assure ni la francité ni le développement, de quelque côté où nous le prenions.

2.2 À développement culturel, terminologie culturelle

Pouvons-nous atteindre le développement dans ces conditions? Je pense que non! D'abord, nous n'arrivons pas à atteindre ce que nous devrions atteindre en apprenant le français, en l'occurrence l'acquisition de l'identité française: la francité ne peut être nôtre ni aujourd'hui ni demain. Par ailleurs, nous perdons notre identité, nous perdons la conscience de nous-mêmes. Par conséquent, nous ne saurons jamais être ouverts à l'expression qui dit le vrai développement, le «développement culturel». Pour acquérir ce langage, nous devons nécessairement nous replonger au cœur du peuple à développer, dans sa culture, et rencontrer cette dernière dans la langue qui la véhicule. En outre, avant de penser à la technologie de pointe, nous devons plutôt nous poser des questions du genre: comment aider le Burundi (le Zaïre, le Togo, le Mali...) à mieux cultiver, à mieux soigner ses enfants, à mieux gérer ses terres et ses troupeaux, à fabriquer ses outils agricoles, à construire sa maison? Cela veut dire que nous devons mettre sur pied un vocabulaire adapté à ses besoins actuels et réels, par domaines et par spécialités.

Cependant, sur la question du développement, il ne suffit pas de se poser des questions, il faut surtout leur trouver des réponses; et, pour ce

qui est de la terminologie, c'est là la tâche du linguiste. Mais quelle réponse y apportera-t-il ?

Il va sans dire que la fonction développementale d'une langue suppose au préalable que cette dernière soit rendue capable de répondre effectivement et efficacement aux diverses sollicitations de la modernité, notamment dans des domaines tels que les sciences et la technologie. Mais par quelles voies ?

Nous remarquons par exemple que le Burundi ancestral pratiquait tous les métiers et utilisait un vocabulaire spécifique à chacun d'eux. Il existe donc toute une terminologie des métiers, et c'est un domaine prioritaire du développement, en Afrique comme ailleurs. Mais pour édifier cette terminologie culturelle des métiers, le terminologue doit d'abord se mettre à l'écoute de la langue, en allant directement auprès des gens de métiers. Cela permet de repérer et d'isoler les divers termes spécifiques aux domaines étudiés et de pouvoir les faire partager à d'autres membres de la communauté linguistique concernée. Ce faisant, le terminologue devra faire le tour de tous les métiers, de toutes les professions.

Après le repérage, la description et la fixation terminologique des termes déjà existants, le terminologue se mettra également à l'écoute des spécialités nouvelles, celles qui sont inconnues dans la tradition. En effet, puisqu'il y a des véhicules, une distribution d'eau à domicile, etc., la langue doit pouvoir parler de tuyauterie, de mécanique automobile, d'électricité et d'électrification. Globalement, elle doit s'ouvrir à la technologie nouvelle.

Il s'agit d'une triple démarche de repérage, de création et de traduction terminologiques visant à « adapter la langue-cible aux réalités nouvelles qu'elle sert à dénommer pour devenir et/ou demeurer fonctionnelle ». Le linguiste doit effectivement travailler

sur le terrain et, domaine par domaine, rechercher et décrire les termes existant déjà dans la langue et laissés pour compte en raison du recours aux langues étrangères. C'est une entreprise d'envergure et très coûteuse, mais qui en vaut vraiment le prix. Et le gouvernement en démocratie ne peut pas la négliger avec bonne conscience. Du reste, c'est ainsi qu'apparaîtront les éventuels vides lexicaux à combler par la création, afin de mettre sur pied « un lexique permettant d'exprimer une certaine modernité qui, jusque-là, avait été véhiculée par la langue coloniale » (Calvet 1986: 94).

Certes, ce travail suppose la mise en œuvre d'une « industrie de la langue » qui se charge d'une recherche terminologique assidue et continue menée domaine par domaine et spécialité par spécialité, ainsi que d'une « banque terminologique » qui stocke et disponibilise en temps voulu le produit de ces investigations, afin de garder la langue toujours adaptée aux diverses réalités nouvelles. Cependant, à côté de cette double tâche de repérage et de création doit être également lancée celle de la traduction des textes scientifiques déjà existants dans d'autres langues, afin d'en rendre le contenu accessible à la population. Par ailleurs, cette traduction doit se doubler d'un souci de vulgarisation visant à simplifier le message.

C'est ce que M. Diki-Kidiri appelle « instrumentalisation des langues africaines », et qui répond au souci de « doter les langues africaines des moyens susceptibles de les rendre aptes à véhiculer la modernité, afin que l'on puisse les utiliser pour transmettre aux populations africaines le savoir et le savoir-faire, voire le savoir-être dont elles ont besoin pour se développer » (Diki-Kidiri 1991: 14). L'auteur ainsi cité nous avise cependant que toutes ces opérations seraient de vains efforts si elles n'étaient pas accompagnées d'une politique

d'enseignement généralisé de ces langues. Et il conclut : « En développant un enseignement généralisé des langues africaines, en même temps qu'une recherche terminologique étendue à la phraséologie de spécialité, on crée les conditions minimales nécessaires à l'émergence d'une couche de population instruite dans sa langue et capable de comprendre, d'acquérir et de produire du discours technique de plus en plus spécialisé et donc de recevoir et de communiquer les connaissances et le savoir-faire moderne » (*ibid.*).

Cette tâche devient même quelque peu urgente : la technologie nouvelle entre dans les mœurs, dans les habitudes des gens, et j'ai comme l'impression que les habitudes linguistiques sont plus rapidement acquises que les connaissances linguistiques elles-mêmes. Un indigène kirundophone opéré d'une jambe, de la hanche ou d'ailleurs dira aisément aux infirmières ou au garde-malade : *ni hamwe banyopera* (« c'est là où l'on m'a opéré »), alors que sa langue dirait *hamwe bābāga*. Le restaurateur parlera de *ibuleti* là où le kirundi par exemple aurait dit *inyama ziburūgushuye* ou ... *zibumbābūmvyeye*. Il apparaît donc que le linguiste (le terminologue en particulier) risque d'être en retard s'il n'agit pas vite pour adapter la population à cette rapide invasion des techniques et de la technologie nouvelles. Pour ce faire, il doit se mettre à l'écoute non seulement de la langue et de ses mécanismes, mais aussi de la réaction de la population, une réaction forcée parce que le français ou l'anglais respectivement sont en passe de devenir les langues de réussite et de promotion sociale en Afrique, celles sans la connaissance desquelles on ne devient rien.

Toutefois, l'enseignement en langues africaines en Afrique ne sera producteur d'effets positifs que s'il répond à une action de grande envergure au niveau de la

scolarisation. En effet, telle qu'elle est conçue dans les pays en voie de développement, la scolarisation sert plutôt à étouffer l'homme en sa qualité d'homme, puisqu'elle lui aliène son identité culturelle. Nous devons nécessairement repenser nos systèmes éducatifs et, en premier lieu, rééduquer l'enfant dans sa langue. Ce n'est pas un simple problème linguistique: si l'on change la structure scolaire et décide par exemple au Burundi d'enseigner en kirundi, cette décision ne sera jamais mise efficacement en application que si les programmes sont pensés en kirundi et non en français comme c'est l'habitude. Parce que l'enseignement est également une question de conception, il doit être adapté aux besoins humains des destinataires.

Cette adaptation doit être pluridisciplinaire: le linguiste ne travaillera pas sans le psychologue, sans le pédagogue et sans les spécialistes de chaque matière envisagée. Cette interdisciplinarité doit être mise en évidence et jouir de toute l'importance qui lui convient. Alors seulement, on pourra penser à une terminologie de développement et au développement effectif du destinataire, parce qu'on se sera déterminé les voies et moyens de concevoir un développement à sa taille et un langage adapté pour lui en livrer la connaissance et les mécanismes.

Hilaire Ntahomvukiye,
Département des langues et littératures
africaines,
Faculté des lettres et des sciences
humaines,
Université du Burundi,
Bujumbura,
Burundi.

Bibliographie

- Calvet (L.J.), 1986: «Les États et leurs politiques linguistiques: les problèmes d'une politique des langues», dans *Universalialia*, p. 93.
- Cayer (M.), 1990: «La terminologie, un outil de développement», dans *Terminogramme*, 57, p. 1-3.
- Cohen (B.), 1991: «Le rôle de la traduction dans l'enrichissement des connaissances», dans *Terminologies nouvelles*, 6, p. 48-50.
- Diki-Kidiri (M.), 1991: «Terminologie et développement: pour une meilleure communication des connaissances», dans *Terminologies nouvelles*, 5, p. 13-15.
- Duchatel (J.), 1992: «Les industries de la langue: mythe ou réalité», dans *Terminogramme*, 66, p. 10-13.
- Fortin (M.), 1991: «L'apport de la terminologie dans la promotion d'une langue», dans *Terminologies nouvelles*, 6, p. 50-53.
- Halaoui (N.), 1991: «Terminologie, traduction et développement», dans *Terminologies nouvelles*, 5, p. 44-47.
- Maurais (J.), (Éd.), 1986: *Politique et aménagement linguistiques*, Québec, Conseil de la langue française, Paris, Le Robert.
- Mazunya (M.), 1992: «De la kirundisation à la pédagogie interculturelle», dans *Dire*, 4, p. 27-39.
- Michaud (D.), 1991: «La terminologie et la néologie: outil de la promotion des langues», dans *Terminologies nouvelles*, 6, p. 53-56.
- Ntahomvukiye (H.), 1992: «La question linguistique au Burundi», dans *Terminologies nouvelles*, 7, p. 14-17.
- Rivard (D.), 1992: «Agents de serre: à problématique nouvelle, terminologie nouvelle», dans *Terminologies nouvelles*, 7, p. 18-23.
- Rousseau (L.-J.), 1991: «La terminologie et la pratique du développement», dans *Terminologies nouvelles*, 6, p. 3-6.
- Rousseau (L.-J.), 1990: «Les industries de la langue, une voie d'avenir pour la linguistique», dans *Terminogramme*, 55, p. 3-4.

La notion de besoin terminologique et la naissance de lexiques spécialisés au dix-neuvième et au vingtième siècles

Certaines techniques marquent et fondent une époque économique en même temps que culturelle: par exemple, le chemin de fer pour le dix-neuvième siècle, l'informatique pour le vingtième.

À l'apparition d'une nouvelle technique, ses dénominations ou celles des éléments matériels qu'elle apporte, sont éminemment variantes.

Cette variation signale le travail linguistique qui se fait pendant des années, parmi les spécialistes et pendant le processus de vulgarisation, pour ranger la nouveauté dans le monde connu tel que le représente la langue stabilisée. Le besoin lexical est ainsi comblé mais remplacé par un besoin plus proprement terminologique.

1 Introduction

Nous distinguons ici deux types de besoin qui se font ressentir lors de la création d'un vocabulaire nouveau: besoin lexical et besoin terminologique. Le premier est souvent comblé par une profusion synonymique de différents ordres, que nous examinerons; le second relève plutôt de l'épuration, de la décision plus ou moins consciente de ne retenir qu'un seul terme pour dénommer un concept reconnu dans la nouvelle sphère d'activités. Pour illustrer ces mécanismes, nous choisissons deux exemples tirés du domaine français: le vocabulaire des chemins de fer au dix-neuvième siècle, et celui de l'informatique au vingtième.

2 Le chemin de fer

Il existe en français tout un vocabulaire ancien, tiré des traditions techniques, qui va être réutilisé lors de l'introduction en France des chemins de fer (Wexler 1955). Le procédé majeur de création lexicale est alors le déplacement de sens, d'abord par extension, puis par spécialisation.

Par exemple, *chemin ferré* ou *voie ferrée* existent depuis des siècles, avec le sens de «chemin rendu ferme par des pierres couleur de fer», puis pour désigner des chemins où les bandes de roulement sont en bois. *Chemin de fer* n'est donc pas un calque de

railway, contrairement à ce que dit le *Dictionnaire de l'Académie française* récemment paru, car la traduction littérale de *rail way* et *iron railway* aurait été *route à ornières* et *route à ornières de fer*. Mais il est vrai que pendant plusieurs années, l'emprunt direct *railway* concurrence sérieusement *chemin de fer* ou *voie ferrée*. Pour ce que nous appelons *gare*, on empruntera à la navigation les mots *embarcadère*, *débarcadère*, *port-sec*, et le mot *gare* lui-même. Ce que nous appelons *rail* a été nommé *guide*, *bande*, *longuerine*, *tringle*, *plaque*, *barreau*, etc., et surtout *ornière*. C'est face à une quinzaine de mots français différents qu'a été adopté le mot *rail*. Sa prononciation est encore fluctuante: [Rɛl] ou [Raj].

On hésite beaucoup sur tous ces termes. Par exemple, pour *voie ferrée* ou *chemin de fer*, les hésitations et polémiques portent sur différents points: son exactitude, car il y a des «ornières» métalliques (toute la largeur de la voie n'est pas «ferrée»), le nombre (ce que nous appelons 1 ligne = 2 voies = 4 rails), et la forme (*ornière*, *rainure*, *bande*). Dans *chemin de fer*, *fer* est d'abord un vrai sémantème (qualifié de «fondu» ou «forgé»), puis, dès lors que le fer est toujours laminé, on ne le précise plus. Un peu plus tard, quand le fer est remplacé par l'acier, l'expression *chemin de fer* est conservée sans égard au sémantisme de *fer*.

Pendant les trente premières années du dix-neuvième siècle, le fait majeur est l'hésitation terminologique. Si globalement, avec l'habitude, on passe de la description (périphrases, syntagmes descriptifs comme *bandes de fer*), à la dénomination (*rail*), cela se fait à travers mille variantes - d'ailleurs les

techniques elles-mêmes, y compris les modes d'organisation, ne se fixent que progressivement.

À propos de chacun des termes qu'il étudie, Wexler montre que la langue française proposait plusieurs solutions. L'appel à des terminologies voisines, par extension de sens puis spécialisation, est massif, les néologismes de forme peu nombreux (ex. *locomotive*), la dérivation réduite, la composition un peu moins. Les calques, pour la plupart, n'ont pas survécu. Quant aux emprunts, ils ne s'expliquent pas par une incapacité de la langue à désigner, mais par des causes complexes.

Une première série de causes est extralinguistique, externe, c'est-à-dire sociale. De toute évidence, le prestige du pays d'origine d'une technique, aux yeux des techniciens ou même du grand public, joue un rôle, d'autant plus qu'il se rencontre avec des valeurs politiques (libertés démocratiques). Si l'adoption du mot *tunnel* a évincé les périphrases (*passage souterrain*), ainsi que les autres termes français disponibles (*galerie, percée*), y compris son correspondant étymologique *tonnelle*, il est patent que la popularité et le prestige, dans l'information circulant à l'époque en France, du projet de «tunnel» sous la Tamise à Londres, y est pour quelque chose. Un autre aspect le confirme peut-être. Alors qu'avant 1830, dans la région de Saint-Étienne, seuls des mots français sont utilisés, les premiers passages souterrains nommés «tunnels» sont ceux de la région parisienne, quelques années plus tard. Cela indique peut-être un lien avec l'accès à l'information sur l'étranger (qui est vraisemblablement plus facile à Paris qu'à Saint-Étienne), mais surtout un lien avec des milieux «à la mode». Le même raisonnement vaudrait pour la douzaine de mots empruntés à l'époque (*ballast, tender, rail...*).

Il ne s'agit pas ici de la langue anglaise en tant que telle, mais des notions qu'elle porte, par quelque

moyen que ce soit. Si l'on trouve en Grande-Bretagne des termes latins, on se les approprie également. D'où le «double emprunt» des mots latins utilisés en anglais et adoptés en français: *via, terminus*, ou de néologismes latinisants comme *viaduc* ou *locomotive*.

La surabondance des possibilités lexicales du français oblige à se demander quel est le rôle du mot emprunté. On doit alors remarquer qu'une particularité de l'emprunt est sa non-motivation: les mots français au contraire sont linguistiquement motivés. Il est remarquable qu'on ne discute pas du bien-fondé sémantique du choix d'un mot emprunté, puisque la motivation linguistique est absente, alors que les mots français suscitent des débats. Il n'est pas invraisemblable que cette absence de motivation soit un facteur adjuvant, comme si le mot non-motivé opérait une sorte d'arbitrage. Face à une terminologie mal fixée, l'emprunt bénéficie de l'avantage de n'être pas linguistiquement contestable: il ne renvoie à rien d'autre que son référent, il est plus arbitraire que des mots français, plus motivés, et plus chargés de connotations. Il est, en quelque sorte, un signe plus purement saussurien. En admettant la notion de besoin comme préalable à l'innovation lexicale, on est amené à préciser à quel besoin supplémentaire ou différent répond le mot emprunté: la fixation du lexique, et non sa création. Il faut donc bien parler de besoin et de problème **terminologiques** et non lexicaux.

3 L'informatique

Deux raisons nous autorisent à privilégier la période de la troisième génération des ordinateurs (vers 1970) dans l'histoire de la constitution du vocabulaire français de l'informatique. D'abord, il s'agit de la période de l'implantation

effective de l'informatique en Europe, époque où plusieurs catégories de professionnels (mais pas encore le grand public) sont directement concernées: fabricants (ingénieurs, techniciens, commerciaux), utilisateurs, chercheurs et enseignants. C'est aussi à partir de cette période qu'on commence à disposer d'une documentation linguistique adéquate: les premiers vocabulaires européens sont parus au début des années 1960, mais c'est surtout la thèse de Christiane Marcellesi qui permet le premier instantané de la terminologie de l'informatique à la fin de la période de l'implantation. En effet, il s'agit d'une période où l'informatique cesse d'être classée «secret défense» (la guerre de Corée, où elle a fait ses preuves dans le domaine militaire, n'était pas loin) et où les fabricants aussi commencent à franciser leurs manuels, et à se lancer dans la publicité. Ce n'est pas encore la période de «l'informatique pour tous», mais elle se prépare déjà.

D'où vient ce vocabulaire? Christiane Marcellesi est formelle: il s'agit de la «constitution d'un champ lexical nouveau à partir d'un champ lexical déjà constitué dans une langue étrangère» (1972: 15); «l'ensemble du matériel lexical de l'informatique de langue française est traduit ou adapté de l'anglo-américain.» (1972: 20.) Notre propos est de voir comment cette traduction, cette adaptation, s'est faite, ou, dans d'autres termes, comment le français a comblé ce besoin lexical et terminologique. Cette tâche n'est pas facile, car il ne s'agit pas d'un vocabulaire un et indivisible. Même à l'époque où l'informatique était l'apanage d'un nombre restreint de spécialistes, les formes que pouvaient prendre l'expression étaient déjà très variées: manuel d'utilisation, manuel pédagogique, article, texte publicitaire, conférence, présentation, conversation d'atelier... toutes avaient des caractéristiques qui leur étaient propres, et toute mention du

«discours informatique» ou «vocabulaire informatique» représente une simplification, certes nécessaire, mais réductrice.

En 1972, l'anglais avait en partie comblé son besoin terminologique et il existait déjà un vocabulaire informatique de base relativement établi, du moins entre spécialistes de langue anglaise, mais encore presque dépourvu de supports lexicographiques. Or, on aurait pu penser que le français aurait comblé son besoin terminologique grâce à des emprunts directs massifs. En réalité, Christiane Marcellesi en relève très peu, du moins dans son premier corpus. Lors d'un travail postérieur, elle fait état de davantage d'emprunts directs dans le discours des pupitreurs, indication que différents acteurs dans le même secteur disposent de différents vocabulaires employés selon les situations, et que le taux d'emprunts directs peut varier de façon importante.

Examinons brièvement les quelques emprunts directs de cette période:

background (hapax), *batch processing*, *bit*, *computer*, *firmware*, *foreground* (hapax), *hardware*, *light pen*, *manware*, *off line*, *on line*, *packages*, *software*, *remote batch*, *time sharing*.

Mis à part les deux hapax, la plupart des anglicismes étaient plus employés en 1970 que les équivalents français relevés, sauf peut-être pour *batch processing* (*traitement par lots*) et *time sharing* (*temps partagé*). Pour *hardware* et *software* les équivalents aujourd'hui courants (*matériel* et *logiciel*) n'apparaissent pas encore, et pour *on line*, *off line*, seul le dernier (*autonome*) est encore assez courant. On constate avec intérêt que sur les quinze termes relevés ici, dix ont été remplacés dans le premier arrêté de la Commission ministérielle de terminologie, de 1981. Les anglicismes, déjà relativement peu nombreux au départ, ont depuis pratiquement disparu au cours de la

période de la maturation terminologique.

Si l'on relève peu d'emprunts directs, on peut supposer qu'il existait une politique efficace de traduction. En effet, les grandes sociétés d'informatique commençaient à publier leurs propres glossaires, tel IBM:

«Nous avons aussi introduit dans ce glossaire quelques néologismes. C'est surtout lorsqu'il nous a semblé difficile ou inélégant d'adopter les termes français déjà existants. Les néologismes sont presque toujours dérivés de racines nobles, c'est-à-dire grecques ou latines, et nous n'avons pas pensé devoir reculer devant quelques audaces dans ce domaine.» En réalité, Mme Marcellesi en relève également fort peu.

En outre, différents organismes publics et parapublics se penchent déjà sur l'adaptation du français aux nouvelles technologies et à l'informatique en général. Il s'agit dans un premier temps du Comité d'étude des termes techniques français, et du Conseil international de la langue française.

La néologie se faisait donc de façon consciente, comme la citation d'IBM le suggère, mais elle se pratiquait aussi inconsciemment, grâce à une combinaison de trois facteurs: le premier, les matrices lexicogénétiques du français, ses possibilités de dérivation, de composition et de néologie sémantique; le deuxième, le modèle de l'anglais qui suggérait dans quel sens on pouvait traduire; le troisième et dernier facteur, les origines scientifiques et techniques de l'informatique (électronique, cybernétique etc), qui, malgré sa nouveauté, était aussi le résultat de la convergence de toutes sortes de techniques existantes.

Examinons d'abord, à l'aide de cette première analyse de Marcellesi, quelles ressources linguistiques propres au français étaient exploitées pour l'élaboration de ce vocabulaire

en réponse au besoin de communication dans le domaine, c'est-à-dire en réponse au besoin lexical. Sur le plan sémantique, elle parle d'«emprunts» faits à d'autres vocabulaires français, que nous préférons appeler opérations métasémiques (métonymie et métaphore). Du vocabulaire «commun», Marcellesi compte *élément*, *dispositif*, *ensemble*, *machine*, *mode*, *organe*, *séquence*, *système*, *temps*, *traitement*. On s'aperçoit qu'il s'agit souvent d'un sens technique déjà attribué à un mot du vocabulaire «commun», soit lié à la fabrication industrielle (*dispositif*, *ensemble*, *machine*, *système*, *traitement*), soit à un domaine particulier comme *balai* (électricité), *accès*, *adresse*, *bande*, *cadre*, *carte*, *couteau*, *entrée*, *feuillet...* La part du vocabulaire élaboré pour d'autres spécialités est donc importante. À part l'électricité, elle cite le rail (*aiguiller*, *aiguillage*), et le commerce (*charger*, *décharger*, *gérer*, *stock*, *stocker...*).

Cette exploitation de ressources lexicales existantes présuppose une langue déjà «standardisée», déjà équipée en vocabulaire de base industrielle et commerciale. Ce n'est pas le cas de la totalité du vocabulaire emprunté à d'autres domaines cependant: on constate un recours intensif aux métaphores anthropomorphiques, qui doivent être bien plus facilement transposables dans d'autres langues (*bras*, *tête*, *cerveau*, *mémoire*, *naître*, *lignée*, *génération*, *nourrir*, *alimenter*, ainsi que le vocabulaire des déplacements: *aller*, *envoyer*, *chercher*, *avancer*, *démarrer*, *défiler*, *entrer*, *sortir*, *descendre*, *transiter...* ainsi que celui de la conversation: *dialogue*, *dire*, *interroger*, *répondre...*).

Cette tendance ne s'est pas démentie depuis l'époque des gros ordinateurs: avec l'avènement de la micro-informatique, l'ordinateur a remplacé la machine à écrire, le calculateur, en incorporant leur vocabulaire. Il s'agit en partie de

métaphores: les presse-papiers, les corbeilles, les bibliothèques, les sauts de lignes ne sont pas à comprendre de manière littérale: on fait **comme** avec un presse-papiers... etc. La démarche sémantique de création de nouveaux sens à partir de vocabulaires existants ne s'est donc pas arrêtée avec la troisième génération des ordinateurs. On peut penser que les autres stratégies, la dérivation, la composition (surtout savante), abondamment mises à profit dans les années soixante, continuent de fournir le complément du renouveau lexical.

Avant d'examiner le rôle qu'a joué le modèle linguistique anglais dans ces stratégies, il convient de dire un mot de la constitution matérielle de l'informatique en tant que science et surtout en tant que technique. Certes, il s'agit d'une grande nouveauté, mais, comme pour les chemins de fer, la plupart de ces éléments étaient déjà connus, certains de longue date (les opérations mathématiques), d'autres depuis peu (la cybernétique). De même, la micro-informatique a beaucoup emprunté aux techniques plus anciennes: le clavier du micro-ordinateur est presque celui de la machine à écrire, et il est donc normal d'employer toujours le même vocabulaire. Encore une fois, cette réexploitation a pu se faire en français, parce qu'il existait déjà un vocabulaire de la technologie précédente.

Le recyclage de la technologie va donc de pair avec le recyclage du vocabulaire, mais en partant d'une technologie relativement avancée et d'un vocabulaire relativement évolué. La question se pose maintenant de savoir comment cela s'est fait, et nous évoquerons trois facteurs d'ordre différent. Le rôle de l'anglais dans l'adaptation du vocabulaire, celui des traducteurs et des auteurs de dictionnaires et de lexiques, et celui des instances de normalisation.

La métasémie largement exploitée par le français dans la constitution du vocabulaire de l'informatique est-elle d'origine anglaise ou de fabrication propre? La réponse doit être circonstanciée parce qu'on peut toujours arguer d'un parallélisme attribuable à des facteurs non linguistiques: les mêmes circonstances pourraient logiquement appeler le même genre de métasémie. L'influence de l'anglais était importante: d'une part, on retrouve les mêmes métasémies: les «emprunts» à la langue générale, à l'électricité ainsi que la quasi-totalité des anthropomorphismes sont les mêmes en anglais. On les retrouve d'ailleurs dans les autres langues européennes. En outre, on constate une forte similitude de forme, due à l'exploitation du fonds gréco-latin.

Cette influence n'est pas systématique cependant: certaines métaphores employées en français n'ont pas d'équivalent métaphorique en anglais (*aiguillage*), et à l'inverse, de nombreuses images anglaises ne sont pas reprises en français (*dump* ← *décharge*; *bootstrap* car faisant appel à un idiotisme, etc). Il se peut aussi que la métaphore, une fois installée dans la communauté linguistique, puisse s'exploiter de façon autonome. C'est le cas des virus informatiques: une fois établi le parallèle entre le programme parasite et le virus, toute la panoplie de comparaisons suit.

De même, au niveau de la dérivation et de la composition, y compris savante, bien plus abondantes que pour les chemins de fer, on relève une ressemblance formelle frappante entre l'anglais et le français. Dans la très grande majorité des cas il s'agit de constructions parfaitement bien formées en français, quoiqu'avec une nette augmentation de types marginaux, tels que la composition nom + nom (*langage machine*, *mémoire-tampon*), qui, comme le fait remarquer Michael Picone (1988), existaient déjà en

français, mais dont la fréquence a été accrue à cause de l'influence anglaise, entre d'autres facteurs. Les ressemblances entre le français et l'anglais, souvent facteur de fertilisation terminologique, peuvent néanmoins aboutir à des entorses morphologiques, syntaxiques et sémantiques. Comme exemple des premières, on relève dans le corpus de 1970 des formes comme *addeur* (← *adder*), depuis remplacées.

Quel est le rôle alors des professionnels de la traduction, et des auteurs de dictionnaires? La question n'a pas de réponse facile.

C. Marcellesi le minimise quelque peu, en disant qu'ils viennent bien tardivement et ne traduisent pas toujours bien: les premiers lexiques en effet étaient des traductions très littérales de l'anglais. On note néanmoins une très nette différence entre le discours anglicisé des pupitreurs de 1970 et celui de l'utilisateur de la micro-informatique vingt ans plus tard. En effet, les fabricants ont su profiter des traductions (souvent des traductions «maison») pour présenter leurs produits à un public plus large. L'anglais sert encore, mais davantage pour la connotation, comme par ailleurs dans la publicité en général.

Les organismes dont nous avons fait mention plus haut ainsi que les commissions ministérielles de terminologie ont joué un rôle également si l'on compare la première liste de termes de la CMT de l'informatique. On note, à plus de dix ans d'intervalle, que la quasi-totalité des termes proposés s'emploie régulièrement aujourd'hui. Une rapide comparaison avec l'allemand (Humbley 1988) révèle une situation bien différente. D'une part, la Commission s'est attaquée exclusivement à un nombre restreint de termes de base, posant problème et susceptible d'une large diffusion. On fait donc abstraction de tous les autres problèmes moins voyants, normalisés consciemment par

l'Afnor ou d'autres organismes similaires, ou inconsciemment par un consensus professionnel. Il semblerait qu'en allemand, cette deuxième catégorie ait connu le même sort qu'en français, mais que les termes très en vue (*computer, hardware, software...*) n'aient pas eu de révision en l'absence de tout organisme officiel.

4 Conclusion

Un danger de la notion de « besoin lexical » serait de supposer que le besoin par rapport à un objet pourrait être satisfait par un mot: de ce fait, il ne donnerait plus lieu à évolution. En réalité, la stabilité n'est jamais complète, le besoin se renouvelle sans cesse. Plus justement, on replacera la question du lexique spécialisé parmi les différents modes de référencement que sont la périphrase ou la dénomination approchée, avec leurs procédés: néologismes de sens, de forme (composition, dérivation), emprunt lexical (langue ancienne ou moderne), et leurs combinaisons. Nous avons vu que le besoin lexical est satisfait par des moyens variés et variants.

Le « terme » se définit au contraire par un idéal de biunivocité, de stabilité (non-variation), et de faible synonymie. Le terme est une norme autant qu'un mot, il a sa place dans les nomenclatures techniques, dans des usages réglementés ou réglementaires et administratifs: en tout cas, dans des types de discours spécifiques.

C'est pourquoi aussi la terminologie, comme « noyau dur » du lexique, est une partie de la langue où l'on envisage facilement une intervention consciente et volontariste; les interventions sur

d'autres aspects sont plus problématiques.

Dans les cas où l'on ne dispose pas d'un terme normalisé, mais de mots divers (y compris des emprunts), il est donc plus juste et plus précis de parler de « besoin terminologique » que de « besoin lexical ». Les deux notions ne doivent **pas être confondues**.

Une dernière question se pose concernant la « portabilité » des mécanismes que nous venons de décrire. Dans quelle mesure l'expérience française est-elle transposable à d'autres langues? Nous avons vu que l'adaptation du vocabulaire anglais des chemins de fer et de l'informatique s'est faite non sans mal en français malgré certains atouts, dont le premier est la présence d'un vocabulaire scientifique et technique déjà considérable. En l'absence de ce formidable acquis, la tâche des adaptateurs, puis des normalisateurs, aurait été bien plus difficile. Les ressemblances entre l'anglais et le français, parfois source d'interférences négatives, sont à inscrire globalement à l'actif de l'adaptation. En outre, la présence de nombreux groupes soucieux d'une francisation rapide de ce vocabulaire, à l'intérieur et à l'extérieur des sociétés d'informatique, a permis un degré d'assimilation supérieur à celui des autres langues européennes.

La cause n'est pas perdue pour les communautés linguistiques n'ayant pas cette tradition scientifique et technique. Certaines ressources linguistiques, y compris sémantiques, sont parfaitement exploitables, comme toute la gamme des métaphores anthropomorphiques que nous avons examinées. De même, l'emprunt peut être aménagé selon les traditions de la langue concernée. Comme pour l'enseignement, c'est la base qui doit être mise en place de façon prioritaire avant l'adaptation de techniques plus sophistiquées.

Bibliographie

Marcellesi (Christiane), 1972: *Approche synchronique du vocabulaire de l'informatique* (3^e génération), Thèse de troisième cycle, dactylographiée, Université de Paris X, 822 p.

Marcellesi (Christiane), 1973: « Le langage des techniciens de l'informatique: quelques aspects de leur vocabulaire écrit et oral », dans *Langue française*, 17, p. 59-71.

Humbley (John), 1987: « L'emprunt sémantique dans la terminologie de l'informatique », dans *Meta*, 32, p. 321-325.

Humbley (John), 1988: « Comment le français et l'allemand aménagent la terminologie de l'informatique », dans *Banque des Mots*, p. 85-148.

Humbley (John), « La néologie dans la planification terminologique », dans *Actes du colloque: « Éléments pour une théorie de la standardisation linguistique »*, Académie suisse des sciences humaines, à paraître.

Picone (Michael David), 1988: *De l'anglicisme et de la dynamique de la langue française*, Atelier national de reproduction des thèses, Université de Lille III, Lille. 405 p.

Prince (Violaine), 1988: « La pidginisation du français par le jargon américain de l'informatique », dans *Actes du II^e colloque du GEPE*, Strasbourg, p. 15-37.

Wexler (Peter), 1955: *La formation du vocabulaire des chemins de fer en France, 1778-1842*, Genève, Lille, Droz, 160 p.

Jean-Michel Eloy,
Délégation générale à la langue
française
et
John Humbley,
Centre de terminologie et de néologie,
Paris,
France.

Exposé de M. Hilaire Ntahomvukiye

Le Burundi ayant une bonne expérience de l'enseignement primaire en kirundi, diverses questions sont posées à l'intervenant quant à cette pratique et l'on s'interroge notamment sur la percée du swahili en milieu urbain. Celle-ci est due au fait que nombre de jeunes qui ont suivi un enseignement primaire et qui n'ont pu bénéficier d'une formation au niveau secondaire abandonnent le travail de la terre. Ils préfèrent se lancer dans le petit artisanat et adoptent les habitudes linguistiques de ce milieu swahilophone.

Sur le terrain, les langues se distribuent en fonction des besoins de communication. Pour M. Ntahomvukiye, il importe avant tout de déterminer la place de chaque langue dans la réponse à ces besoins de communication et d'être éveillé à la réalité de la présence du swahili. On devrait ainsi permettre au kirundi de retrouver sa place et d'exprimer le développement tout en permettant aux autres langues de se développer.

Interrogé sur la problématique du minimum de ressources nécessaire pour se développer, M. Ntahomvukiye montre qu'il s'agit plutôt d'un problème de gestion des ressources qui, hélas, dépasse les linguistes. Un consensus se dessine d'ailleurs entre les participants pour considérer tout l'intérêt du développement culturel. Il leur paraît capital de déterminer ce que l'on souhaite en matière de développement. De ce

point de vue, les besoins semblent éloignés de ceux des modules du Nord: avant de traiter des pluies acides ou des fractales, on s'intéressera au développement rural, sanitaire, etc. Si l'on a la chance d'être éduqué dans sa propre langue, de posséder un vocabulaire apte à servir le transfert des connaissances, on pourra alors se développer à petits pas dans une voie que l'on assume.

Exposé de MM. John Humbley et Jean-Michel Eloy

L'exposé suscite de nombreuses questions à propos de l'emprunt. S'agissant de déterminer les critères qui incitent à préférer l'emprunt, M. Humbley cite notamment la transparence par rapport à la langue maternelle, encore que certains défendent l'idée que l'emprunt constitue une solution idéale du fait de son caractère non motivé.

L'implantation de termes normalisés semble difficile, même si une enquête récente montre que les informaticiens utilisent ces termes quand bien même il leur arrive de s'en gausser. Il est vrai que les commissions de normalisation choisissent souvent des substituts qui sont déjà présents dans l'usage. On notera en outre que les entreprises informatiques manifestent un intérêt certain pour toute démarche qui leur permet de se faire comprendre.

Comptes rendus des

débats

Pratiques d'aménagement linguistique
et multilinguisme

Thème 2

Le processus de francisation de la langue du travail au Québec et l'action terminologique

(bilan et perspectives)

« Les dictionnaires ne servent qu'à ceux
qui ont envie de les ouvrir »
(Rey 1988: 176)

Cette boutade d'Alain Rey qui est rapportée dans les *Actes du Colloque: L'ère nouvelle de la terminologie* qui s'est tenu à Montréal en 1985 sert d'entrée en matière à mon propos dans le cadre de ce séminaire sur le rôle de la « terminologie dans le développement » pour montrer de façon un peu explosive les limites de la terminologie. C'est également une mise en garde à ceux et celles qui espèrent trouver dans un ouvrage terminologique une sorte de panacée, ou encore le point d'achèvement de l'aménagement linguistique, voire la pierre angulaire du développement, que ce soit dans les pays du Sud ou ailleurs dans le monde.

Tout au long de mon propos, je me servirai de l'expérience québécoise en aménagement linguistique, une expérience de 30 ans, et dont la maîtrise d'œuvre relève d'abord et avant tout de l'Office de la langue française, pour décrire le rôle qu'a joué la terminologie dans le processus de francisation du Québec.

Mais tout d'abord, je ferai, en guise de mise en contexte, un rappel historique de la situation qui a justifié notre législation linguistique: la

Charte de la langue française. Par la suite, après avoir rappelé des éléments importants de cette loi, notamment ceux touchant le processus de francisation et la terminologie, je décrirai les moyens qui ont été mis en œuvre, dont l'action terminologique, pour assurer le changement linguistique du Québec, moyens qui ont agi en osmose, mais de façon distendue sur le corpus et le statut dans le cadre du processus de francisation. Puis, ce sera le temps de faire un bilan de la situation de l'application des législations linguistiques, de cerner les principaux problèmes auxquels il nous faut faire face et enfin d'entrevoir des solutions d'avenir.

1 Le contexte historique: une question d'identité⁽¹⁾

Est-il utile de rappeler que le Québec d'aujourd'hui est ce qui reste de l'immense colonie française du XVII^e et du XVIII^e siècle, alors dénommée « La Nouvelle France »? En effet, l'empire français d'Amérique a occupé petit à petit la majeure partie du territoire d'Amérique du Nord pour atteindre son apogée dans la première partie du XVIII^e siècle. En 1763, la France cède tous ses territoires d'Amérique à l'Angleterre (à l'exception des

(1) Les notions d'« identité », de « différenciation » et d'« affirmation de soi » sont empruntées à l'ouvrage du sociologue québécois Marcel Rioux: *Les Québécois*. Pour une information complémentaire sur la question identitaire, le lecteur peut se référer à cet ouvrage.

Antilles) qui entreprend de les peupler. Les nouveaux colons parlaient anglais et étaient de foi protestante.

C'est alors que commença un long processus historique de cohabitation mais aussi de différenciation qui retrouve toute sa symbolique dans les dénominations «canadien-français», «canadien-anglais». L'appartenance à la francité et à la religion catholique sont les deux principes identitaires qui façonneront tout au long du XIX^e siècle et de la première partie du XX^e siècle l'univers des francophones, et qui se sont transposés dans leurs institutions juridiques et politiques. Ces principes d'identité ont atteint dans la deuxième partie du XX^e siècle (après la Seconde Guerre mondiale et surtout après 1960) une forme compacte d'affirmation de soi et de revendications collectives. Ils permettent aux Québécois de constater qu'ils forment maintenant un peuple qui occupe le territoire du Québec.

Examinons maintenant quelques aspects linguistiques de cette identité par un voyage rapide à travers le temps.

Les dix mille colons français qui ont peuplé la colonie au XVII^e et au XVIII^e siècle ont essaimé au point de former un peuple de sept millions de Québécois, dont plus de 80% parlent français. À l'époque de la colonie française, ils venaient pour la plupart des provinces du nord-ouest de la France. «Obligés de vivre ensemble sur le territoire, ils en viennent à forger une langue commune qui garde quelques traces des parlers provinciaux mais qui se rapproche de celle de l'Ile-de-France» (Rioux 1974: 25). Plusieurs témoignages datant de la colonie française nous permettent d'affirmer que la langue se portait bien au XVII^e et au XVIII^e siècle. C'est après la conquête anglaise que commence l'évolution difficile du français.

Cinq observations importantes sont à retenir. D'abord les liens avec la France sont à peu près inexistantes et réservés à quelques notables pendant près d'un siècle et demi, voire deux siècles. Pendant tout ce temps, le français ne se perpétue dans la masse de la population (qui vit en réclusion dans les campagnes pour assurer sa subsistance) que par la tradition orale. D'où la présence de nombreux archaïsmes.

Deuxième observation: l'anglais envahit petit à petit presque toutes les sphères d'activités à l'exception de l'agriculture et des métiers traditionnels: la langue de l'État, celle du commerce, des institutions administratives et bientôt des affaires. D'où la présence de nombreux anglicismes dans la langue courante, par un processus de rayonnement à partir de la langue de ces spécialités.

Troisième observation: l'anglais est la langue de l'industrialisation qui s'est faite massivement au Québec à la fin du XIX^e siècle et dans toute la première partie du XX^e siècle. D'où l'anglicisation de la terminologie technique, voire de la langue du milieu industriel. Dans plusieurs cas, avant 1977, l'anglais était tout simplement la langue de travail dans l'entreprise.

Quatrième observation: l'anglais est considéré au début de la deuxième partie du XX^e siècle comme la langue des communications de masse et, à ce titre, atteint toutes les sphères d'activités et de la population: enseignement post-secondaire, masses-médias, production des biens et services, innovation technique. Bref, c'était la langue de prestige, omniprésente dans le commerce et les affaires pendant les années 60 et 70.

Cinquième observation: au début des années 60, la conscience de la dégradation de la situation linguistique fut cristallisée par l'observation d'un phénomène linguistique qu'on appela le «joual». Le «joual» c'est l'appellation d'une

langue populaire et relâchée, très entachée d'anglicismes, de certaines couches de la population et de certains milieux, principalement urbains. D'une part, le «joual» a joué comme un phénomène de prise de conscience collective, porteur de principes identitaires d'affirmation collective. D'autre part, il a provoqué dans une autre couche de la population, sur la base des principes tout aussi identitaires, un alignement de plus en plus marqué sur le français dit international. À cause des retrouvailles de la France et du Québec, qui entretiennent non seulement des relations politiques officielles depuis 1965 mais également d'importants échanges culturels et linguistiques qui interagissent sur la langue des communications de masse, le français a repris si on peut dire son droit. Droit existentiel, aussi, puisque le français est le nouveau symbole de l'identité collective, enchâssé dans l'une des lois fondamentales du Québec: la *Charte de la langue française*.

2 La législation linguistique québécoise

La *Charte de la langue française* a été votée par l'Assemblée nationale en 1977. C'est la quatrième loi linguistique du Québec en moins de 20 ans. Elle témoigne de l'importance des changements survenus dans la société et elle est également porteuse de principes structurants propres à assurer l'avenir collectif des Québécois. Le préambule de la *Charte de la langue française* l'énonce clairement: «Langue distinctive d'un peuple majoritairement francophone, la langue française permet au peuple québécois d'exprimer son identité» (Gouvernement du Québec 1991: C-11/1).

La *Charte de la langue française*, aussi communément appelée Loi 101,

donne un statut juridique au français et en fait la langue officielle du Québec. Les Québécois jouissent de droits linguistiques fondamentaux, soit: de communiquer en français, d'intervenir en assemblée délibérante en français, de travailler et d'être servis en français ainsi que de recevoir un enseignement en français. La *Charte* définit par ailleurs le français comme «la langue de la législation et de la justice», la langue de l'administration et des organismes parapublics, la langue du travail, la langue du commerce et des affaires, la langue de l'enseignement. La *Charte* exprime enfin les modalités de la francisation de l'Administration ainsi que des entreprises. C'est ce dernier aspect qui retiendra toute notre attention, au cours de notre exposé, puisqu'il constitue un enjeu majeur et qu'il est au cœur des préoccupations de la législation linguistique.

La *Charte* est l'expression d'une politique linguistique complète, touchant à peu près toutes les sphères d'activités importantes, tout au moins celles qui pouvaient être prévues en 1977. Il est bon de faire remarquer ici que le législateur a voulu que l'objectif de la *Charte* soit poursuivi «dans un esprit de justice et d'ouverture, dans le respect des institutions de la communauté québécoise d'expression anglaise et celui des minorités ethniques...» (Gouvernement du Québec 1991: C11/1). Par voie de conséquence, si le français est la langue officielle, ce n'est pas la seule langue d'usage au Québec. «La *Charte* a été rédigée, volontairement, de façon à promouvoir les droits du français sans pour autant enlever aux individus la possibilité d'utiliser la langue de leur choix dans la vie de tous les jours» (Gouvernement du Québec 1977: 50).

On observera que la stratégie sous-jacente à cette loi était d'exercer une contrainte pour assurer l'usage du français dans les communications officielles ou institutionnalisées. C'est

en somme une relation de pouvoir qui est définie par la loi et qui a pour but de permettre à la majorité francophone (80% de la population) de s'exprimer en français, dans tous les aspects de la vie sociale. «Le pouvoir, tel qu'il est inscrit dans les lois, peut être défini de façon générale comme toute contrainte qu'un acteur a le droit d'apporter à la variété des moyens d'action d'un autre acteur. Plus simplement, le pouvoir c'est de contrôler des moyens d'action» (Lemieux 1991: 17).

On notera que peu d'articles de la *Charte* traitent spécifiquement des questions reliées au corpus de la langue. Il convient de citer toutefois l'article 100 qui a une portée générale et structurante: «Un Office de la langue française est institué pour définir et conduire la politique québécoise en matière de recherche linguistique et de terminologie et pour veiller à ce que le français devienne, le plus tôt possible, la langue des communications, du travail, du commerce et des affaires dans l'Administration et les entreprises» (Gouvernement du Québec 1991: C11/19.2).

L'article 113a crée à l'Office le devoir de «normaliser et diffuser les termes et expressions qu'il approuve» (Gouvernement du Québec 1991: C-11/20). L'article 114g permet à l'Office d'«assister les organismes de l'Administration, les organismes parapublics, les entreprises, les associations diverses et les individus en matière de correction et d'enrichissement de la langue française parlée et écrite au Québec» (Gouvernement du Québec 1991: C-11/21). L'article 116 définit la mission des commissions de terminologie, soit: «de faire l'inventaire des mots et expressions techniques employés dans le secteur qui leur est désigné, d'indiquer les lacunes qu'elles y trouvent et de dresser la liste des mots et expressions techniques qu'elles préconisent»

(Gouvernement du Québec 1991: C-11/22 (36)).

Enfin l'article 141g précise que le but des programmes de francisation est: «la généralisation de l'usage du français à tous les niveaux de l'entreprise [...], ce qui comporte notamment [...] "l'utilisation d'une terminologie française"» (Gouvernement du Québec 1991: C-11/27).

Il faut convenir que le nombre d'articles touchant la terminologie et les données linguistiques est plutôt mince dans un texte de loi qui comporte 214 articles. Serait-ce abusif de voir dans la loi elle-même l'origine d'une tendance lourde, facilement observable dans le comportement administratif de l'Office et de ses dirigeants, soit celle de porter plus d'attention aux questions du statut de la langue qu'aux questions reliées au corpus? La question mérite réflexion et réponse ultérieure. Quoi qu'il en soit, il serait peut-être utile de considérer comme une hypothèse que l'importance accordée par le législateur au statut est une question de choix d'ambiance, de conditionnement social et collectif propre à créer une nouvelle dynamique des forces linguistiques en présence, donc de nouvelles conditions de fonctionnement du marché linguistique et terminologique dans un contexte de libre entreprise et de libre concurrence.

Vient à l'appui de cette hypothèse, l'énoncé du premier principe de *La politique québécoise de la langue* présentée par le ministre Laurin, en mars 1977, à l'Assemblée nationale: «Au Québec, la langue française n'est pas un simple mode d'expression mais un milieu de vie» (Gouvernement du Québec 1977: 19). Il poursuit en affirmant: «Ce que les francophones réclament n'a rien à voir avec les procédés de traduction de l'anglais que veulent garantir des politiques de bilinguisme. Il s'agit de protéger et de développer dans sa plénitude une culture originale: un

mode d'être, de penser, d'écrire, de créer, de se réunir, d'établir des relations entre les groupes et les personnes, et même de conduire les affaires. Cette exigence, aux multiples implications, va au-delà des procédés techniques de traduction: elle ne saurait être atteinte du simple fait que l'on a condescendu à accorder une terminologie française à des réalités qui demeurent culturellement étrangères ou hostiles» (*op. cit.*: 21).

3 Le processus de francisation des entreprises

Avec un recul de près de 15 ans, il est possible d'affirmer que «la généralisation de l'usage du français à tous les niveaux de l'entreprise» et dans une moindre mesure «dans l'Administration» a été le défi majeur qu'a proposé la *Charte de la langue française*, et qu'a assumé l'Office avec un comportement presque obsessionnel.

Il est vrai que le législateur avait créé beaucoup de pression en exigeant que la francisation des entreprises se fasse «à un rythme tel que d'ici 1983, ces entreprises aient toutes obtenu leur certificat de francisation [...] une lourde tâche qui exigera beaucoup de participation de la part des entreprises, une action énergique de la part de l'Office de la langue française et une collaboration de tous les organismes de l'Administration qui sont en relation avec les entreprises privées» (Gouvernement du Québec 1977: 39-40). D'autres échéances reliées au statut de la langue sont venues fixer les contours de l'action terminologique dans le cadre de l'application de la loi, dès 1977:

- a) Jusqu'au 31 décembre 1980 pour modifier les raisons sociales en conformité avec la loi (art. 65);
- b) Jusqu'au 1^{er} septembre pour modifier à nouveau les affiches

bilingues en application de la loi précédente (art. 211);

c) Jusqu'au 31 décembre 1983, pour que l'Administration publique respecte les dispositions de la loi qui la concernent (art. 25);

d) Jusqu'au 31 décembre 1983 pour les dernières catégories d'entreprises qui détiennent un certificat de francisation (art. 137 et 152)⁽²⁾.

Au fil des ans, l'Office a donc consacré au moins les deux tiers de ses ressources humaines, qui sont passées de plus ou moins 450 employés au moment de la lancée des opérations de francisation au début des années 80 à environ 300 employés au moment présent.

Avant d'aborder le rôle qu'a joué la terminologie dans le processus de francisation, il est important de décrire sommairement ce même processus pour connaître le cadre d'intervention global et l'espace laissé au rôle terminologique.

Ce cadre d'intervention est d'abord défini dans le texte de loi⁽³⁾ que nous tenterons de résumer sommairement. Ainsi sont soumises à l'application de la loi toutes les entreprises employant cinquante personnes ou plus, qui doivent posséder à une date déterminée par règlement un certificat de francisation délivré par l'Office (art. 136). Les entreprises qui ne peuvent faire la preuve que l'usage du français est généralisé à tous les niveaux de l'entreprise doivent appliquer un programme de francisation (art. 141). Ce qui comporte selon la *Charte de la langue française* à l'article 141:

- a) La connaissance de la langue officielle chez les dirigeants, les membres des ordres professionnels et les autres membres du personnel;

(2) Ces échéances sont citées par Corbeil (1980).

(3) Voir à ce sujet le chapitre V de la *Charte de la langue française*, pp. C-11/26 (20) - C-11/31 (20).

- b) L'augmentation à tous les niveaux de l'entreprise, y compris au sein du conseil d'administration, du nombre de personnes ayant une bonne connaissance de la langue française de manière à en assurer l'utilisation généralisée;
- c) L'utilisation du français comme langue du travail et des communications internes;
- d) L'utilisation du français dans les documents de travail de l'entreprise, notamment dans les manuels et les catalogues;
- e) L'utilisation du français dans les communications avec la clientèle, les fournisseurs et le public;
- f) L'utilisation d'une terminologie française;
- g) L'utilisation du français dans la publicité;
- h) Une politique d'embauche, de promotion et de mutation appropriée.

Les spécifications contenues dans la loi constituent en quelque sorte autant de points de contrôle de l'utilisation du français dans le fonctionnement institutionnel de l'entreprise. On trouvera par ailleurs dans le tableau 1 la démarche type que suit le processus de francisation.

4 Le rôle et la place de la terminologie dans le processus

L'activité terminologique au Québec s'inscrit dans un vaste programme d'aménagement linguistique dont l'objectif ultime est de faire du français la langue normale et habituelle de travail. Ce qui implique que l'utilisation du français, donc de la terminologie, ne doit pas être une résultante occasionnelle émergeant d'un processus de traduction. Cette utilisation doit plutôt être inscrite dans la vie de tous les jours et devenir un acte de créativité dans la vie de l'entreprise. C'est du moins l'esprit de *La politique*

québécoise de la langue française que le ministre Laurin a présentée à l'Assemblée nationale en mars 1977⁽⁴⁾.

On pourrait penser qu'il s'est établi dès le point de départ un lien obligé entre les entreprises et l'Office, vu le contrôle obligé de la terminologie française dans le cadre du processus de francisation décrit précédemment; les premières définissant leurs besoins et l'Office leur fournissant la terminologie nécessaire. Mais il n'en est rien.

4.1 La stratégie terminologique de l'Office: une stratégie d'accompagnement et d'assistance.

L'industrialisation massive du Québec en anglais (on l'a vu précédemment) a créé des besoins immenses de rattrapage de la base terminologique. Il y a quinze ans, plus d'une grande entreprise était convaincue qu'elle ne pouvait fonctionner en français du simple fait que la terminologie française n'était pas disponible ou qu'elle n'existait pas. D'où un premier principe: faire la preuve de l'existence de la terminologie technique en langue française et de la capacité de cette langue d'exprimer la modernité.

Pour ce faire, l'Office élabore une vaste enquête sur les ressources terminologiques existantes, tant au Québec que dans la francophonie, et constitue aussi une banque d'informations sur les ouvrages terminologiques et paraterminologiques appelée *l'Inventaire des travaux de terminologie*. L'inventaire comporte aujourd'hui plus de 40 000 titres d'ouvrages: lexiques, vocabulaires, dictionnaires, listes de termes, fichiers d'entreprises.

(4) Voir en particulier le chapitre II de *La politique québécoise de la langue française*.

La collecte des titres et des ouvrages étant faite ou se faisant, il était prévisible qu'une structure documentaire de référence, si puissante soit-elle, serait insuffisante. D'où un deuxième principe: rendre disponibles les données terminologiques et linguistiques en constituant une centrale terminologique sur support informatique: la *Banque de terminologie du Québec*, qui contient à l'heure actuelle plus de 850 000 fiches de terminologie établies de l'anglais au français, dans laquelle sont consignées les terminologies les plus valables, c'est-à-dire selon des critères reliés à la qualité terminologique, à la rigueur technique, et à l'adaptabilité sociale des termes au contexte québécois.

Parallèlement à cette opération de collecte et de rassemblement de données, l'Office avait proposé aux entreprises une stratégie de production terminologique selon le principe du partage des tâches. L'Office élaborait les terminologies de tronc commun industriel et de gestion, soit les terminologies communes à la plupart des entreprises, et certaines terminologies spécifiques à grand rayonnement telle la terminologie de l'alimentation ou la terminologie juridique. Les entreprises, quant à elles, élaboraient leurs terminologies spécifiques, lesquelles devaient par ailleurs être consignées dans la *Banque de terminologie du Québec* afin d'en assurer une diffusion élargie. Voici un tableau représentant l'ampleur de la production terminologique de l'Office et du milieu québécois de 1970 à 1992 (voir tableau 2). Ce tableau montre qu'il y a eu un effort terminologique exceptionnel au cours de la décennie qui a suivi l'adoption de la *Charte de la langue française*. Ainsi sur un total de 2 330 titres publiés en 22 ans, 1 427 l'ont été de 1977 à 1987 soit 61%. On notera que le nombre d'ouvrages inventoriés en 1991 est à un niveau

plus bas qu'il était en 1971.

Les travaux de terminologie thématiques, aussi intéressants et utiles qu'ils soient sur le plan scientifique (en effet, ils contribuent à assurer la qualité et l'uniformisation de la terminologie à cause de la formule consensuelle d'approbation par les leaders d'opinion dans les entreprises: techniciens, ingénieurs, langagiers spécialisés et qui est prometteuse pour favoriser l'implantation des termes) représentent une formule qui donne des résultats à moyen terme. L'urgence des échéances citées précédemment a rendu nécessaire la création de structures de services d'appoint pour répondre aux besoins immédiats des entreprises: consultations téléphoniques, traitement de listes de termes, animation de comités interentreprises de terminologie, conseils linguistiques et terminologiques aux entreprises dans le cadre de l'élaboration et de la réalisation de leurs programmes de francisation, que ce soit pour l'identification des besoins et des ressources, l'établissement de la terminologie et la promotion de l'utilisation de la terminologie⁽⁵⁾.

L'urgence des échéances a été appuyée par ailleurs par une diffusion plus ou moins ciblée des publications de l'Office, les unes étant distribuées gratuitement aux entreprises du secteur visé, les autres étant en vente chez l'Éditeur officiel (Publications du Québec). La diffusion d'appoint de la terminologie fut faite auprès de quelques centaines d'entreprises et de cabinets de traduction à partir de 1981 par la Banque de terminologie du Québec. Celle-ci compte aujourd'hui plus de 700 abonnés. Les clientèles de l'Office ont eu recours

(5) Pour avoir plus d'information sur le rôle des linguistes conseils, le lecteur devra se reporter à l'article de Margot Bourgeois: *La terminologie dans les programmes de francisation*.

par ailleurs aux bibliothèques de l'Office pour la consultation et le prêt d'ouvrages préalablement signalés dans l'*Inventaire des travaux de terminologie en cours et des projets de terminologie* et dans des bibliographies spécialisées.

Parallèlement à ces activités techniques, l'Office a élaboré des méthodes de travail (*Méthodologie de la recherche terminologique thématique et ponctuelle*), des politiques linguistiques visant à articuler l'orientation de l'usage et il a tenu plusieurs colloques de calibre national et international pour animer la réflexion et établir des consensus avec nos partenaires: langagiers, ingénieurs, techniciens, administrateurs du milieu des entreprises et de l'Administration. L'Office s'est également servi de sa Commission de terminologie et des commissions ministérielles de terminologie dans une dizaine de secteurs d'activités de l'administration publique pour orienter l'usage des communications officielles de l'administration publique entre ses composantes d'une part et ses commettants d'autre part.

Permettez-moi d'ouvrir une parenthèse sur la valeur de cette stratégie de l'orientation de l'usage. Pour en connaître les principes et les fondements, et pour définir les contours des espoirs qu'elle suscitait, il serait bon d'interroger les artisans de la politique linguistique québécoise, notamment Jean-Claude Corbeil qui fut directeur linguistique de l'Office de 1971 à 1977. Dans un ouvrage sur l'*Aménagement linguistique du Québec*, Corbeil écrit: «Le principe essentiel est que, dans les sociétés industrialisées qui se caractérisent par une organisation très diversifiée de tous les pouvoirs politique, économique, culturel, au travers d'institutions comme l'État, les syndicats, les partis, les associations, les médias, etc., l'usage que chacun fait de la langue est fortement orienté, influencé par la

langue de ces institutions. La qualité moyenne de la langue d'une population est le reflet de la langue des communications institutionnalisées et le résultat résiduel du système d'éducation» (1980: 105).

Plusieurs exemples très contemporains, tant dans l'administration publique que dans l'entreprise privée, viennent à l'appui de cette thèse. Citons pour exemple la négociation des conventions collectives qui se fait à une table centrale et qui donne lieu à une convention collective type. La terminologie et la phraséologie de cette convention et de celles qui en découlent se répercutent à l'écrit et à l'oral dans le discours de plusieurs dizaines de milliers de syndiqués. Sur le plan des technologies de l'information, on reconnaîtra facilement l'impact des systèmes informatiques très normalisés sur le discours souvent anglicisé des usagers, celui des logiciels et des didacticiels de grande diffusion: *Wordperfect* et *DBase* n'en seraient que deux exemples très répandus s'ils n'étaient pas disponibles en français.

En conclusion de cette partie de mon exposé, il ne serait pas exagéré de dire que le Québec fut, au cours des deux dernières décennies, un immense chantier terminologique avec des résultats très diversifiés, touchant à peu près tous les secteurs d'activités économiques. Ces résultats sont bien sûr d'inégale valeur, mais la qualité des productions de l'Office de la langue française et de ses partenaires (les services de traduction des grandes entreprises et les cabinets de traduction), la diversité des domaines d'intervention et l'élargissement constant de la gamme de produits dans le but de les adapter aux besoins des clientèles (banques de données, lexiques, vocabulaires, guides linguistiques, micro et mini-lexiques, affiches, etc.) ne laissent pas de doute sur l'ampleur des efforts et des investissements qui ont été faits

de part et d'autre, et sont à certains points de vue tout à fait exemplaires.

Dans un avis que le Conseil de la langue française faisait parvenir au ministre responsable de l'application de la *Charte de la langue française* et intitulé: *L'aménagement de la langue: pour une description du français québécois*, on pouvait lire: «Le bilan des travaux linguistiques de l'Office de la langue française est impressionnant» (Conseil de la langue française 1990: 14). Et le Conseil ajoutait: «Le bilan terminologique est donc positif. Le stock terminologique maintenant accessible aux entreprises est considérable [...]. On peut donc affirmer que les besoins fondamentaux sont couverts. Mais il reste encore des lacunes à combler: elles proviennent essentiellement de l'évolution des activités économiques du Québec...» (Conseil de la langue française 1990: 15).

5 Bilan et perspectives

Au début de cet exposé, nous avons exprimé l'avis que la terminologie n'est pas une panacée susceptible de répondre à tous les besoins engendrés par une politique linguistique d'un État moderne. Cet avis résulte du fait que de plus en plus d'intervenants se questionnent sur l'impact véritable du processus de francisation des entreprises et de la stratégie d'assistance terminolinguistique de l'Office.

Dans un avis donné au ministre en 1990, le Conseil de la langue française écrit: «Si les lois linguistiques ont d'abord imposé des programmes de francisation aux grandes entreprises, c'est parce que l'on croyait que leur francisation se répercuterait sur les entreprises plus petites, que la terminologie mise au point dans les grandes sociétés se déverserait tout naturellement dans les autres et atteindrait même le grand

public [...]. Force est de constater que cette stratégie n'a pas été totalement efficace et que les grandes entreprises sont mieux pourvues en terminologie que les P.M.E.» (Conseil de la langue française 1990: 16).

Comment pouvait-il en être autrement? Dès 1983, une linguiste conseil, Margot Bourgeois, constatait qu'un très grand nombre d'entreprises étaient «démunies, tant sur le plan des ressources humaines que matérielles, elles disposent rarement d'un personnel compétent en matière de traduction et n'ont ni le temps, ni l'argent nécessaire à la formation ou à l'embauche de ce personnel» (Bourgeois 1983: 7).

Force est de constater par ailleurs que les conditions de succès n'étaient pas réunies, car ces entreprises étaient plutôt laissées à elles-mêmes pour des travaux de traduction et de recherches terminologiques, avec une aide circonstanciée, mais sommaire de la part de l'Office. Et alors la linguiste conseil de s'interroger: «Une orientation semblable en matière de recherche terminologique en entreprise ne risque-t-elle pas de produire des fruits de moindre qualité et, par conséquent de nuire à la généralisation du français?» Et de répondre tout de go: «Bien sûr, le risque existe et il est d'autant plus grand que l'on confie des tâches linguistiques à des personnes dont ce n'est pas la profession» (*ibid.*).

Donc un des problèmes majeurs qui résulte de la question de l'aménagement linguistique du Québec est le caractère encore trop superficiel de la francisation qui a été faite.

C'est l'avis du Conseil de la langue française (1990: 17): «L'implantation de la terminologie française doit être poursuivie. Trop peu d'efforts ont été faits par l'Office de la langue française pour implanter ses terminologies».

C'est également l'avis du Centre de linguistique de l'entreprise (1984: 2): «Au terme de six ans

d'application de la *Charte de la langue française*, et, dans certaines entreprises, après huit ou dix ans d'investissements et d'efforts soutenus, il ne semble pas que l'usage des terminologies françaises soit véritablement répandu dans les milieux de travail [...]. Les travailleurs, même s'ils sont d'accord avec les principes de la francisation, ne semblent pas nécessairement disposés à vivre ce phénomène jusqu'au bout. En somme, pour bon nombre de Québécois francophones, travailler en français équivaut encore à apprendre une langue étrangère. En d'autres termes, il est temps de se demander si les lexiques, listes de vocabulaires, glossaires, traductions multiples, souvent produits à grands frais, atteignent vraiment le but auquel ils sont destinés».

Un autre rapport produit en 1989 signale que malgré les progrès accomplis, la permanence de la francisation n'est pas «acquise parce que de l'avis de plusieurs, un bon nombre d'entreprises cessent de se préoccuper de la francisation au moment de l'obtention du certificat confondant ainsi le moyen avec la fin» (Groupe de travail tripartite sur la français langue du travail 1989: 5).

Quinze ans après l'adoption de la *Charte de la langue française*, il faut reconnaître, et la plupart des observateurs sont d'accord, que la généralisation de l'usage du français a fait des pas de géant. Et si on se réfère aux échéances fixées dans la loi en 1977, la quasi-totalité des raisons sociales et des affiches sont en français. Près de 98% des ministères et organismes gouvernementaux sont certifiés et le taux de certification atteint 86,5% pour la petite entreprise et 66,4% pour la grande. C'est un succès énorme. Une première étape est franchie. Maints sondages d'opinion indiquent que l'utilisation du français a effectivement fait des progrès importants dans plusieurs domaines de la vie quotidienne, y compris dans

les milieux de travail. Et tous les groupes qui ont témoigné de leur expérience n'ont pas manqué de faire valoir l'évolution de leur milieu depuis six ou huit ans (Centre de linguistique de l'entreprise 1984: 24).

Mais on ne peut pas tenir pour acquis que le principe premier de la politique de la langue, énoncé en 1977 par le ministre d'État au développement culturel, M. Laurin, est atteint: «Au Québec, la langue française n'est pas un simple mode d'expression mais un milieu de vie» (Gouvernement du Québec 1977: 19).

Pour atteindre cet objectif, de vigoureux coups de barre devront être donnés.

Parmi les plus importants, citons:

- 1) Le raffermissement de la volonté politique;
- 2) L'ajustement des programmes de l'Office aux réalités et aux besoins des entreprises dans un cadre de partenariat faisant appel à la complicité pour assurer l'usage du français dans la quotidienneté des choses;
- 3) L'observation conjointe des modes d'apparition des technologies nouvelles afin de prévoir le futur, notamment au plan terminologique;
- 4) L'alliance stratégique «travail-éducation-technologie».

L'importance que nous attachons à ce dernier point mérite quelques développements. Pour que le monde du travail soit un milieu de création en français, un milieu de vie, il faut une certaine maîtrise de la langue qui est d'abord acquise dans les milieux de formation et qui se maintient et se développe par la suite dans le milieu de travail. Or des statistiques démontrent que «28% de la population de 18 ans et plus est analphabète au Québec» (Conseil du patronat 1989a: 1).

On entend ici par «analphabètes de base [ceux qui] sont incapables de lire une phrase simple et par analphabètes fonctionnels, ceux dont les connaissances limitées les rendent

incapables de participer à toute activité qui requiert des connaissances de la lecture, de l'écriture et du calcul» (*op. cit.*: 2). On apprend dans la même étude que «la technologie est en train de redéfinir l'analphabétisme: le travailleur d'usine doit maintenant manipuler des équipements robotisés et doit donc pouvoir lire des directives techniques, comprendre des manuels d'utilisation et détenir certaines compétences lui permettant de régler les problèmes qu'il rencontre» (*op. cit.*: 4). Les «directives techniques» et les «manuels d'utilisateurs»: n'est-ce pas là le lieu privilégié pour faire atterrir en douceur l'effort terminologique et l'effort d'implantation du français, tout au moins dans le milieu de travail en usine?

Ce problème de société est d'autant plus grave que plusieurs «employeurs [...] disent qu'une forte proportion de diplômés des écoles secondaires et des cégeps⁽⁶⁾ ne savent ni lire, ni écrire adéquatement» (Conseil du patronat du Québec 1989: 9). Le recteur de l'Université Laval, Michel Gervais (92.12.01: A8) abonde dans le même sens: «Il est indéniable que dans l'ensemble bon nombre d'élèves [arrivant à l'université] connaissent des insuffisances manifestes, notamment au plan de la maîtrise du langage de base, des méthodes de travail intellectuel et des éléments de culture générale». Pour éviter que les acquisitions de connaissances linguistiques ne soient irrémédiablement considérées comme superfétatoires, il convient que toute acquisition des connaissances soit faite dans un cadre terminologique et phraséologique correct dès le départ.

Ce qui implique que la rectification de l'usage et le remplacement des terminologies doit se faire d'abord à l'école par des manuels adéquats sur le plan linguistique et doit se perpétuer dans le milieu de travail dans les notices techniques, les manuels d'utilisateurs et la formation technique d'appoint et ce dans un français de qualité.

Les ouvrages terminologiques, de quelque ampleur qu'ils soient, n'ont pas de place dans les mains d'un travailleur. Un lexique, un vocabulaire, une liste de termes sont d'abord et avant tout des ouvrages souvent destinés essentiellement aux professionnels du texte.

La planification linguistique québécoise dans «La recherche et la mise en œuvre des moyens nécessaires à l'application d'une politique linguistique» (Calvet 1987: 154-155) devra tenir rigoureusement compte de l'alliance stratégique «travail-éducation-technologie» pour que ne se perpétuent pas les situations linguistiques aliénantes des travailleurs. Transposés en terre africaine, ceux-ci pourraient reprendre à leur compte la plainte de l'écrivaine sénégalaise Mariama Ba: «On m'a farci la tête, on m'a enflé le cerveau de conceptions occidentales, et mon sang piaffe au son du tam-tam»⁽⁷⁾, la langue étant pour nous tous un des principaux véhicules de la civilisation.

Jean-Marie Fortin,
Direction des services linguistiques,
Office de la langue française,
Québec,
Québec.

Bibliographie

Bourgeois (Margot) et Dalcourt (Danielle) 1983: «La terminologie dans les programmes de francisation», dans *Terminogramme* (1983: 6-8).

Centre de linguistique de l'entreprise, 1984: *La francisation des entreprises et l'implantation réelle des terminologies françaises. Consultation sur la mise en application des vocabulaires français dans les milieux de travail*, Montréal.

Calvet (Louis-Jean), 1987: *La guerre des langues et les politiques linguistiques*, Paris, Payot.

Conseil du patronat, 1989: *L'analphabétisme: un phénomène qui touche 28% de la population du Québec*, Montréal.

Conseil du patronat, 1989a: *Réflexion pour aider les jeunes à mieux s'intégrer au marché du travail*, Montréal.

Corbeil (Jean-Claude), 1980: *L'aménagement linguistique du Québec*, Montréal, Guérin (Collection Langues et Société).

Gervais (Michel), 1992: «Problèmes de Cégeps: la langue, le travail et la culture» dans *Le Soleil* (92-12-01: A-8).

Gouvernement du Québec, 1977: *La politique québécoise de la langue française*, Québec, Éditeur officiel du Québec.

Gouvernement du Québec, 1988: *Actes du sixième colloque O.L.F.-S.T.Q. de terminologie - L'ère nouvelle de la terminologie*, Montréal.

Gouvernement du Québec, 1991: *Charte de la langue française*, Québec, Éditeur officiel du Québec.

Lemieux (Vincent), 1991: *Les relations de pouvoir dans les lois. Comparaison entre les gouvernements du Québec de 1944 à 1945, Ste-Foy, les Presses de l'Université Laval et l'Institut d'administration publique du Canada (Collection administration publique du Canada).*

Office de la langue française, 1989: *Francisation des grandes entreprises: aide-mémoire à l'intention des membres des comités de francisation*, Montréal.

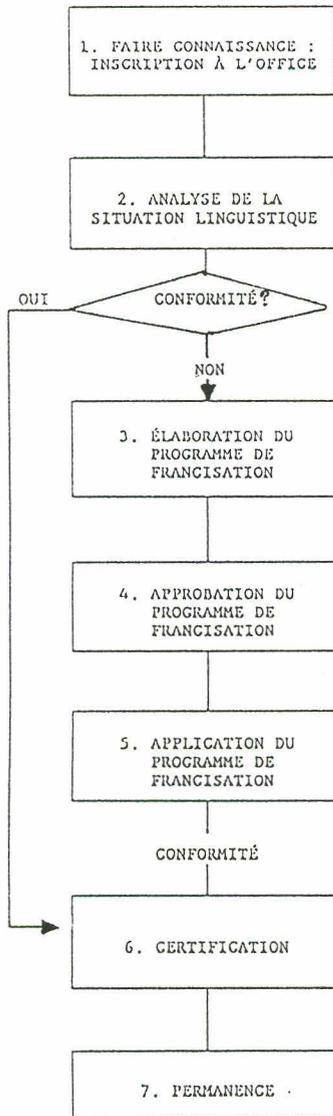
Rioux (Marcel), 1974: *Les Québécois*, Paris, Édition du Seuil (Le temps qui court).

Terminogramme, 1983: Québec, Office de la langue française, n° 20.

(6) Cégep: collège d'enseignement général et professionnel.

(7) Citée par Oumar Ba, *La langue française après la décolonisation*, 1980, p. 84.

Annexe 1: Démarche de francisation



1 Faire connaissance: Inscription à l'Office

Échange de renseignements généraux sur les activités de l'entreprise et sur les services et produits de l'Office de la langue française.

2 Analyse de la situation linguistique

Évaluation conjointe de la situation actuelle de l'usage du français dans le fonctionnement général de l'entreprise à l'interne comme à l'externe. S'il y a conformité aux objectifs de généralisation du français, les étapes 3, 4 et 5 ne sont pas nécessaires.

3 Élaboration du programme de francisation

Les écarts observés conduisent à l'élaboration conjointe d'un programme de francisation.

4. Approbation du programme de francisation

Un certificat temporaire atteste cette étape.

5 Application du programme de francisation

Les responsables de l'entreprise et de l'Office feront périodiquement le point sur les progrès accomplis.

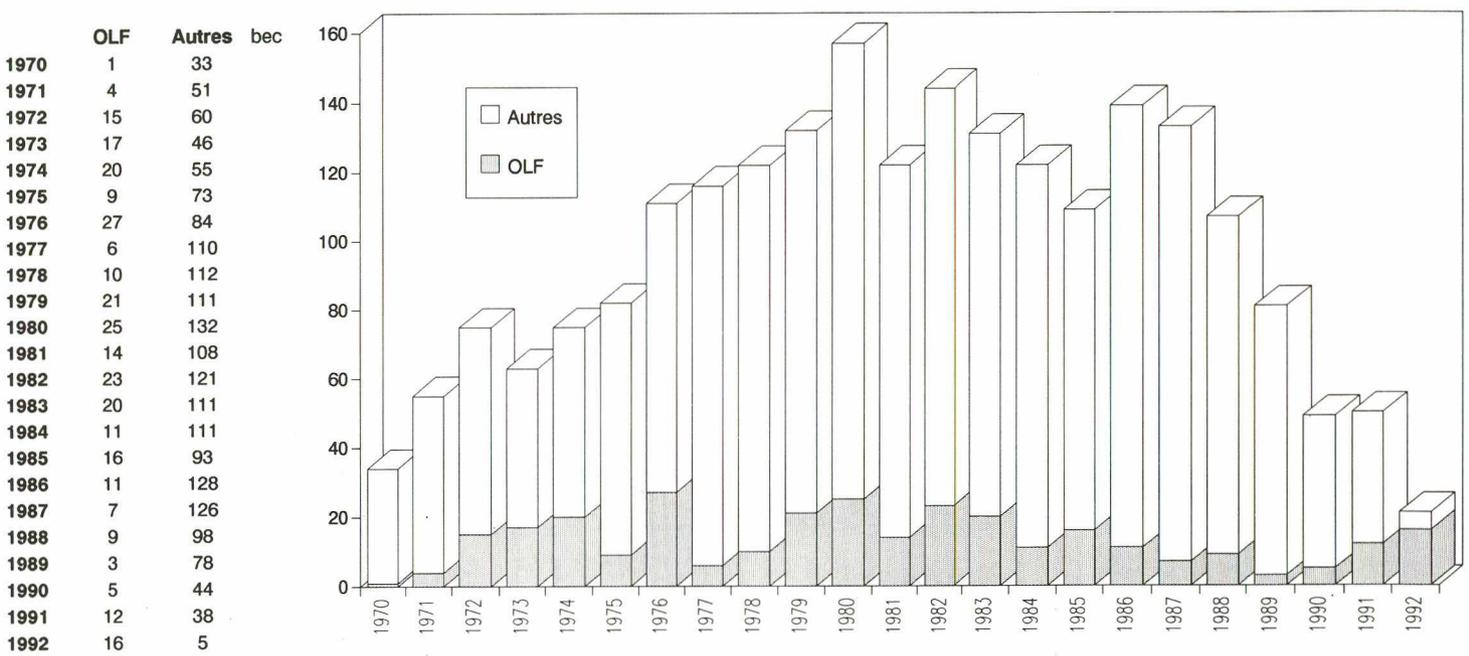
6 Certification

L'Office délivre le certificat de francisation une fois que la conformité aux objectifs de la Charte est constatée.

7 Permanence

Une fois le certificat obtenu, l'entreprise doit assurer la permanence de la francisation.

Annexe 2: Publications québécoises de 1970 à 1992



L'activité terminologique en Guinée

L'objet de la présente intervention est de permettre une vue retrospective sur l'expérience guinéenne en matière de recherche terminologique.

Nous avons d'abord dégagé deux faits importants qui conditionnent l'évolution de la recherche terminologique, la situation sociolinguistique et la politique linguistique.

Nous avons ensuite montré l'importance de la terminologie pendant l'utilisation des langues nationales dans le cursus scolaire avant d'indiquer sommairement la méthodologie utilisée au cours des travaux.

1 Situation sociolinguistique

La République de Guinée est un État de l'Afrique occidentale qui couvre une superficie de 245 857 km² pour une population de 6 380 000 habitants parlant 16 langues locales. Ces langues, malgré leur diversité, peuvent être réparties en quatre zones linguistiques suivant les régions naturelles du pays avec une langue dominante par région, excepté la Guinée forestière où il y en a trois.

Ce sont :

1.1 La zone linguistique de la Basse Guinée

On y parle le yola, le nalu, le balante, le landuma, le baga, le mandepi et le sosoxui. Le sosoxui est la langue dominante; il est parlé dans toute la Guinée maritime, sert de langue véhiculaire à toutes les ethnies de cette zone et s'étend jusqu'en Sierra Léone. En Guinée, le sosoxui est la troisième langue sur le plan du nombre des locuteurs après le pular et le maninkakan.

Les autres langues de la localité sont parlées par des groupes ethniques minoritaires dont l'assimilation à l'ethnie soso est très manifeste. Parmi ces langues, seul le yola est usité en Guinée Bissau.

Les populations vivent principalement de l'agriculture et de la pêche.

1.2 La zone linguistique de la Moyenne Guinée

Elle connaît le pular, comme langue dominante parlée dans toute la Moyenne Guinée par plus de la moitié de la population qui l'a comme langue maternelle. Les locuteurs qui l'utilisent, les Halpular, sont les plus nombreux à l'intérieur des frontières nationales et vivent partout dans le pays, surtout dans les villes où ils s'occupent du commerce. L'aire d'extension de la langue est la Guinée Bissau, le Mali, le Burkina Faso, le Sénégal, le Niger et le Cameroun.

Dans cette même zone, le b'jad, le oneyan et le wamey sont également parlés mais en des proportions relativement faibles. En général, les locuteurs de ces parlers utilisent le pular comme langue seconde mais ne sont pas assimilés à l'ethnie peulhe. L'activité principale est l'élevage et l'agriculture.

Notons que le wamey et le oneyan sont parlés au Sénégal.

1.3 La zone linguistique de la Haute Guinée

Elle est une zone linguistiquement homogène, habitée par les Maninka qui constituent le peuplement essentiel du milieu. Ils sont essentiellement agriculteurs et commerçants et traditionnellement chasseurs. Sur le plan numérique, la communauté maninka occupe le deuxième rang après les Halpular mais sa langue, le maninkakan, demeure la langue la plus parlée dans le pays. C'est la langue du commerce. Les principales variantes dialectales sont : le koniankan, le lele et le

kuranko. En dehors de la Guinée, le maninkakan est parlé au Mali, en Guinée Bissau, en Côte d'Ivoire, au Burkina Faso et en Gambie.

1.4 La zone linguistique de la Guinée forestière

On y parle quatre langues dont trois dominantes selon les préfectures.

– Le kisiei est parlé dans les préfectures de Kissidougou et Guekédou, dans les sous-préfectures de Bofossou (préfecture de Macenta) et de Kohikoro (préfecture de Faranah). Il est aussi parlé en Sierra Léone et au Libéria. La population qui l'utilise porte le nom de Kisia (singulier: Kisinɔ).

– Le lɔgrɔmagooi (langue des Lɔgrɔma) est principalement parlé à Macenta. Il est à cheval entre la Guinée et le Libéria.

– Le kpelewoo est parlé dans les préfectures de Yomou et N'Zérékoré, dans la sous-préfecture de Bɔɔla (préfecture de Beyla) et, en dehors de la Guinée, au Libéria. Sa variante dialectale est le kono.

– Le manwe (langue des Manon) est parlé dans la préfecture de Lolou, dans la sous-préfecture de Diécké (Yomou) et en République du Libéria.

Les communautés de cette partie de la Guinée sont en général sédentaires et vivent essentiellement

de l'agriculture. Mais il convient de préciser que leurs parlers, bien que possédant un nombre important de locuteurs dans tous les pays voisins (susmentionnés) ne sont utilisés en général dans le pays que par des locuteurs maternels. Aussi, à l'état actuel des recherches sociolinguistiques, il est difficile de donner les statistiques exactes des locuteurs parlant les langues guinéennes, les recensements n'ayant pas classé les populations par langue.

1.5 Typologie des langues guinéennes

Elles se répartissent, sur la base de la connaissance que nous avons actuellement de leur structure, dans deux groupes typologiques:

– Les langues à morphologie simple: maninkakan, sosoxui, kpelewoo, lɔgrɔmagooi, manwe, yola, balante, mandeji.

– Les langues à morphologie complexe: pular, kisiei, wamey, oneyan, бага, nalu, landuma, b'jad.

2 Politique linguistique

Depuis l'accession de la Guinée à l'indépendance le 2 octobre 1958, le français a toujours été la langue officielle. Bien que parlé par un peu plus de 10% de la population à des degrés divers, son importance pour la société guinéenne est considérable; car non seulement il est utilisé comme langue véhiculaire, mais il est une langue internationale permettant à la Guinée de communiquer avec les autres pays et, par là-même, d'accéder à leur culture, au progrès scientifique, technique et technologique nécessaire au développement du pays.

Cependant, les langues du pays sont présentes dans la quasi-totalité des circonstances de la vie guinéenne: les représentations théâtrales, les conversations et les chants populaires,

les chants des orchestres modernes, les cérémonies rituelles, les discours politiques... Neuf⁽¹⁾ de nos parlers sont utilisés pour des émissions radiodiffusées et télévisées: le oneyan, le wamey, le sosoxui, le manwe, le kpelewoo, le lɔgrɔmagooi, le kisiei, le maninkakan et le pular, six⁽²⁾ dans l'alphabétisation.

Le journal *Horoya* publiait un hebdomadaire dans ces langues à l'intention des néo-alphabètes. Le Service national d'alphabétisation éditait également l'organe de presse *Dyama*⁽³⁾ en langues nationales pour la post-alphabétisation. Mais ces langues ne sont pas utilisées dans l'enseignement et dans la presse écrite. Notons qu'elles le furent entre 1968 et 1984.

Compte tenu de ce qui précède, il est impossible d'envisager un développement harmonieux de la société guinéenne sans passer par la promotion des langues nationales. C'est pourquoi, dès l'accession du pays à la souveraineté nationale, le gouvernement déploya de gros efforts pour la revalorisation du patrimoine linguistique de la Guinée.

En effet, fidèle à la décision prise par l'OUA⁽⁴⁾ en 1961 pour la revalorisation des langues africaines, notre pays a déployé des efforts considérables pour la transcription de ses langues. Pour l'exécution de cette décision, trois institutions furent créées: le Service national d'alphabétisation (SNA), l'Institut pédagogique national (IPN) et l'Académie des langues (aujourd'hui Institut de recherche linguistique appliquée - Irla).

Une commission nationale a mis sur pied un alphabet en caractères latins, qui sera amélioré au fil des ans par l'Irla. L'harmonisation de cet alphabet avec ceux en vigueur dans la sous-région a fait l'objet d'un séminaire international tenu à Conakry du 27 juillet au 2 août 1988.

Parallèlement, l'université guinéenne créa l'option linguistique et les étudiants de cette option

(1) La réintroduction de la neuvième langue à la radio (le manwe) est récente.

(2) Le nombre de langues d'enseignement était de huit, plus tard, ce nombre a été réduit à six, après la suppression du wamey et du oneyan.

(3) S'écrit aujourd'hui *Jama*.

(4) Organisation de l'unité africaine.

décirèrent les langues pour permettre aux pédagogues et chercheurs de l'Irta, du SNA et de L'IPN d'en tirer profit.

Ainsi en 1968, le gouvernement de la Première République rendit obligatoire l'introduction des langues nationales comme matière dans toutes les classes de l'école élémentaire; et, en 1969, il décida que toutes les disciplines soient enseignées en langues nationales, de la première année de l'école élémentaire jusqu'à la 6^e année; plus tard, cette décision s'est étendue jusqu'à la 9^e année.

La mise en œuvre de cet enseignement nécessita une intense activité terminologique au sein de l'Académie des langues, dont la création en 1972 marqua une étape importante dans l'histoire de la promotion des langues guinéennes. En effet, elle devient dès lors l'institution technique chargée de décrire et de codifier le mécanisme de fonctionnement des langues nationales en vue de faire d'elles des langues écrites d'élaboration et de diffusion de la science, de la technique au niveau de tout le peuple. Elle doit aussi doter les langues nationales des termes techniques dont elles ont besoin pour jouer leur rôle en tant que facteur de développement.

3 L'activité terminologique

Comme évoqué plus haut, l'Académie des langues devait, par une adaptation progressive du lexique de nos langues aux attitudes nouvelles qu'implique le développement, susciter l'épanouissement de toutes les potentialités communicatives qu'elles renferment. Mais l'école constituant

l'un des moyens les plus sûrs pour une langue de s'épanouir et de s'imposer, les efforts de l'institution visaient essentiellement à l'enseignement au niveau scolaire. C'est ainsi qu'elle a réalisé un nombre important de travaux terminologiques pour faciliter l'enseignement en langues nationales. Eu égard à la méthodologie utilisée, ces travaux se répartissent en deux étapes.

3.1 Première étape: de 1972 à 1984

Cette étape est marquée par les premières expériences de la Guinée dans le domaine de la terminologie. Ainsi, après la publication en français des *Principes d'orthographe et de segmentation* des unités des langues nationales, l'Académie des langues a élaboré successivement:

- Une terminologie scientifique à l'usage des trois premiers cycles des langues nationales retenues;
- Une terminologie scientifique du 4^e cycle;
- Un lexique général par langue nationale;
- Un lexique fondamental à l'usage des écoles du premier cycle comportant des termes choisis dans huit disciplines;
- Un lexique fondamental des sciences exactes.

Malheureusement ces travaux, excepté le lexique des sciences exactes, n'ont été l'objet d'aucune édition.

Parallèlement, l'université consacre dans le domaine de la terminologie des sujets de mémoire d'études supérieures sur divers domaines de nos langues. Il s'agit principalement:

- Des vocabulaires techniques de l'art culinaire;
- Des vocabulaires techniques de la pharmacopée;
- Des vocabulaires de corps de métiers pratiqués par les populations;
- De la terminologie commerciale;
- Des études toponymiques...

3.2 Méthode de travail en terminologie

L'activité de l'Académie des langues se faisait de manière décentralisée. De ce fait, sa structure couvrait tous les niveaux de la nation, c'est-à-dire qu'il existait au niveau de chaque région administrative⁽⁵⁾ et de chaque arrondissement⁽⁶⁾ une commission locale de l'Académie. C'est donc à ces commissions locales que revenait le mérite de mener l'enquête au niveau des populations. Au cours de cette opération, les chercheurs recensaient les termes d'un domaine donné dans la culture traditionnelle; ce qui permettait d'obtenir une moisson abondante de termes et de concepts. Les résultats de recherche étaient centralisés au niveau de chaque région puis envoyés à la direction de l'Académie. L'enquête savante quant à elle se faisait par les travailleurs de l'Académie et consistait en la sélection de termes d'un domaine choisi dans les collections d'ouvrages spécialisés en français (dictionnaires, etc.).

La traduction des termes issus des résultats de recherche se faisait en deux temps:

Dans un premier temps, elle se faisait par les commissions linguistiques de l'institution. C'était une traduction mot à mot faite collectivement ou individuellement.

Dans un second temps, cette traduction avait lieu lors des ateliers organisés et animés par l'Académie des langues dans les régions. Les ateliers regroupaient en général une équipe pluridisciplinaire issue principalement du milieu enseignant.

La méthode de travail à l'Académie diffère un peu de celle en vigueur à l'université. Mais quelle que soit la démarche suivie, l'objectif poursuivi à ces deux niveaux est le même: promouvoir les langues nationales, faciliter leur enseignement par leur adaptation à la modernité. Tous les lexiques sont bilingues et les entrées sont organisées selon l'ordre

(5) Aujourd'hui: préfecture.

(6) Aujourd'hui: sous-préfecture.

alphabétique. Ces entrées sont en français dans le cas des lexiques élaborés par l'Académie, parfois précédées d'un numéro d'ordre. Elles sont en langues nationales quand il s'agit des lexiques faits à l'université et dans ce dernier cas, les termes sont suivis d'une étude morphologique, sémantique... Mais lorsque le problème d'équivalence se posait à ces deux niveaux, les chercheurs recouraient à différents procédés de création lexicale. Ce procédé demeure encore un champ peu exploré dans nos langues; mais à partir des recherches existantes, nous relevons quatre principaux procédés de création lexicale: la dérivation, la composition, l'analogie et l'emprunt.

Ces travaux étaient intéressants mais non suffisants en raison de la méthodologie utilisée, à savoir essentiellement une traduction du français vers les langues nationales ou des langues nationales vers le français. Aussi, le degré d'acceptabilité au niveau des groupes cibles n'était pas appliqué. Cependant, les recherches bénéficiaient du soutien politique du pouvoir central et de l'adhésion enthousiaste de la population qui était suffisamment motivée.

Les avantages que procuraient cette méthode sont: le travail facile, peu coûteux et la diffusion rapide des documents au niveau des enseignants.

3.3 Deuxième étape: de 1984 à nos jours

Après un constat amer sur le niveau de l'enseignement lié à l'introduction hâtive des langues nationales dans le cursus scolaire, la première Conférence nationale de l'éducation tenue à Conakry du 24 mai au 3 juin 1984, en maintenant l'emploi de ces langues nationales dans le cadre de l'alphabétisation des adultes, décida, au lendemain du 3 avril, de surseoir à leur utilisation dans le cadre de l'enseignement formel. À cet effet, un plan

intérimaire (1984-1990) a été élaboré en vue de mener, parallèlement aux recherches linguistiques, des actions pour une meilleure préparation matérielle et psychologique, rendant nos langues aptes à exprimer la modernité en vue de véhiculer un enseignement harmonieux et équilibré. C'est à ce titre que l'Académie des langues est érigée en Institut de recherche linguistique appliquée par l'ordonnance n° 304 P.R.G.185 en date du 10 décembre 1985, avec la même orientation. La nouvelle institution est structurée conformément à cette orientation par une mission de l'Aupelf⁽⁷⁾, envoyée dans notre pays avec pour objectif précis:

- La mise en place de la structure et du fonctionnement de l'Irla;
- La finalisation et son programme de recherche;
- L'identification des besoins en fonction des objectifs de recherche.

Le service est dès lors ouvert à la coopération avec les institutions étrangères et internationales poursuivant les mêmes buts de recherche. C'est ainsi que commençait en 1986 un ensemble de projets de recherche linguistique et sociolinguistique dans le cadre du programme de coopération linguistique internationale conduit par l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT). Cinq équipes nationales furent alors constituées et sanctionnées par un Arrêté ministériel (Arrêté n° 1214/MEN/SEERS/86) du 29 mai 1986. Ces projets portent sur les dictionnaires monolingues (*Dimo*), les esquisses linguistiques (*Esl*), la description des langues (*Delan*), la dynamique des langues (*Dylan*) et les lexiques spécialisés (*Lexis*).

Il convient de signaler que la terminologie n'est pas une discipline reconnue au niveau national. Les

(7) Association des universités partiellement ou entièrement de langue française.

chercheurs qui composent l'équipe sont en général des linguistes relevant de l'enseignement supérieur (Irla, Université, Institut supérieur des sciences de l'éducation). Cependant, un projet de recherche terminologique sur les trois langues nationales véhiculaires (pular, maninkakan, sosoxui) avait été élaboré dès 1986 dans les domaines ci-après:

- L'élevage (pular-français) pour la Moyenne Guinée;
- L'agriculture (maninkakan-français) pour la Haute Guinée;
- La pêche (sosoxui-français) pour la Basse Guinée.

Malheureusement, l'équipe n'a pu être fonctionnelle par manque de moyens et se trouve aujourd'hui complètement démembrées. Néanmoins, ces travaux ont connu un début d'exécution à l'Irla avec une extension des domaines de recherche sur les trois langues précitées, à savoir:

- La cordonnerie, la bijouterie, la forge, le tissage et l'art culinaire pour le pular;
- La cordonnerie, la teinture, la forge et la sculpture pour le maninkakan;
- L'élevage pour le sosoxui.

Dans cette nouvelle phase, les travaux tiendront compte des nouvelles méthodes.

4 Conclusion

Tout vrai développement socio-économique de la plupart des pays africains francophones doit passer nécessairement par celui de leurs langues nationales. Dans le contexte linguistique de la Guinée, les nombreux travaux terminologiques réalisés par les chercheurs nationaux témoignent bien de leur volonté de rendre les langues nationales aptes à exprimer la modernité et de faire d'elles des instruments efficaces d'éducation et de développement.

Cependant, le pays ressent un réel besoin de formation de terminologues en nombre suffisant pour mieux conduire les travaux de recherche dans le domaine de la terminologie.

*Gilbert Sâa Ifono,
Chef de la section recherche
lexicologique,
Institut de recherche linguistique
appliquée,
Conakry,
Guinée.*

Bibliographie

Mamadou (C.) et Touré Mory Fodé, 1987: *Situation linguistique des parlars guinéens et les rapports de ceux-ci avec la langue française* (Mémoire de maîtrise), Université de Paris X - Nanterre.

Doualamou (Germain), 1974: *Le Service national de l'académie des langues.*

Doualamou (Germain), 1979: *Langues guinéennes et éducation.*

Sâ Tinguiano (Jeannot), 1985: *Les besoins langagiers de l'élève et l'utilisation efficace des documents existants.*

Irla, 1988: *Séminaire international sur la réforme du système de transcription des langues guinéennes*, Conakry, Guinée.

Annexe

Les différentes appellations des langues et des communautés en République de Guinée

APPELLATIONS				
N°	Communautés linguistiques	Appellations originales des langues	Appellations admises par l'Irla	Appellations françaises
1	balante	balante	balante	le balanté
2	baga, a-baka	baga, ts-baka	baga	le baga
3	babelike, nalo	n'cibelek	nalu	le nalou
4	halpular	pular	pular	le peulh
5	kisi	kisieï	kisieï	le kissi
6	lògròma	lògròmagooï	lògròmagooï	le toma
7	landuma, a-bacipi, a-kòkòli, capi	landuma	landuma	le landouma
8	kpele	kpelewoo	kpelewoo	le guerzé
9	loyan	oneyan	oneyan	le bassari
10	maninka	maninkakan	maninkakan	le malinké
11	manon	manwe	manwe	le manon
12	mandepi	mandepi	mandepi	le mandepi
13	ujjad	kanjjad	b'jad	le badiaranké
14	soso	sosoxui	sosoxui	le soussou
15	uhey	wamey	wamey	le comâgui
16	yola	yola	yola	le diola

Nouveaux défis de la terminologie et de la traduction posés dans le contexte du plurilinguisme canadien

1 Introduction

Le Canada a toujours été un pays multiculturel. Les premiers européens partis à la découverte du « nouveau monde » et arrivés « en Canada », il y a de cela un peu moins de 500 ans, y ont retrouvé en plus de l'immensité de terres qui s'étendent de l'océan Atlantique à l'océan Pacifique, des peuples autochtones à la culture riche et variée s'exprimant dans plusieurs langues.

Ces nouveaux arrivants provenaient pour la plupart du Royaume-Uni et de la France, mais plusieurs venaient aussi de l'Allemagne, de la Chine, de l'Ukraine et d'autres contrées lointaines. Tous ces pionniers ont contribué à leur façon à l'édification du Canada d'une part et à la constitution de son patrimoine culturel et linguistique d'autre part.

Même si les immigrants d'origines britannique et française ont constitué pendant longtemps la plus grande proportion d'immigrants au Canada, cette tendance s'est atténuée avec les années, plus particulièrement avec la venue massive d'immigrants venus d'ailleurs que de la France et de l'Angleterre, et cela à partir du milieu du XIX^e siècle.

Le recensement de 1981 en fait foi. À l'occasion de ce recensement, 25 % des Canadiens ont indiqué être d'une origine autre que britannique et française. Cette proportion est passée à 37 % au recensement de 1986, à cause de différents facteurs, comme

par exemple le faible taux de natalité des Canadiens en général et le grand nombre d'immigrants de toutes origines que nous accueillons chaque année au pays.

En fait, tout porte à croire que ce phénomène va continuer à prendre de l'ampleur. En effet, à cause de l'augmentation de l'immigration, la proportion de la population indiquant avoir l'anglais et le français comme langue maternelle a légèrement décliné entre 1986-91 et un nombre croissant de Canadiens ont indiqué avoir d'autres langues que l'anglais et le français comme langue maternelle lors du recensement de 1986.

De surcroît, fait non négligeable, le taux de natalité des populations amérindiennes va en augmentant au Canada, particulièrement dans les provinces de l'Ouest comme la Colombie Britannique et les Territoires du Nord-Ouest (TN-O).

Tous ces changements démographiques sont en train de modifier par la force des choses le visage ethnolinguistique du Canada et posent en termes plus aigus la problématique de la coexistence du français et de l'anglais en tant que langues ayant le statut de langues officielles d'une part, et de l'espace linguistique qu'il nous faut réserver aux autres langues d'autre part.

Le problème se pose avec encore plus d'acuité dans les provinces situées à l'ouest du pays à cause principalement des vagues d'immigration d'origine asiatique qui ont déferlé sur ces provinces dans la dernière décennie et à cause aussi de la forte natalité des populations autochtones.

2 Politique linguistique

Comme je l'ai évoqué précédemment, le riche patrimoine linguistique des Canadiens englobe beaucoup plus que l'anglais et le français, qui sont, comme on le sait, les deux langues officielles du Canada, mais aussi d'autres langues comme par exemple l'allemand, l'italien, l'espagnol etc., et une cinquantaine de langues autochtones, dont quelques-unes seulement présentent de bonnes chances de survie.

Les principes de droit qui sous-tendent toute la politique canadienne en matière de bilinguisme et de plurilinguisme sont donc articulés dans des lois qui se situent dans le contexte de la reconnaissance, par les Canadiens et leurs gouvernants, des droits civils, politiques, sociaux et linguistiques enchâssés dans la Constitution du Canada.

La politique canadienne s'appuie également sur la prémisse que toutes les langues sont égales en droit et en dignité et qu'aménager certaines langues ne signifie nullement condamner toutes les autres à disparaître.

Toutes ces nouvelles données ont incité le Gouvernement fédéral à promulguer des lois qui reflètent ce pluralisme canadien.

J'évoque ici la *Charte canadienne des droits et libertés* de 1982, la *Loi sur les langues officielles* de 1988 et plus près de nous la *Loi sur le multiculturalisme canadien* entrée en vigueur le 21 juillet 1988.

La *Loi sur le multiculturalisme canadien* stipule entre autres que: «La Constitution du Canada (...) reconnaît l'importance de maintenir et de valoriser le patrimoine culturel des Canadiens (...) et proclame, de même que la *Loi sur les langues officielles*, le statut du français et de l'anglais comme langues officielles au Canada, et affirme que ni l'une ni l'autre ne porte atteinte aux droits et privilèges des autres langues».

La Loi s'applique à toutes les institutions fédérales, c'est-à-dire aux ministères et aux sociétés d'État, de même qu'aux organismes, offices, commissions et conseils chargés de fonctions administratives. Toutefois, le Yukon et les TN-O sont exclus de l'application de la Loi compte tenu de la réclamation de l'autonomie gouvernementale par les peuples autochtones.

Plus précisément à l'alinéa 3 (1) i) et j), la Loi précise que la politique du multiculturalisme doit être appliquée de manière à appuyer les engagements pris par le Canada à l'égard de ses deux langues officielles. Ces alinéas déclinent en outre les garanties accordées aux langues non officielles dans la *Charte canadienne des droits et libertés*.

i) «Parallèlement à l'affirmation du statut des langues officielles et à l'élargissement de leur usage, maintenir et valoriser celui des autres langues».

j) «Promouvoir le multiculturalisme en harmonie avec les engagements nationaux pris à l'égard des deux langues officielles».

De plus, cette politique impose aux institutions fédérales l'obligation d'appliquer la politique canadienne du plurilinguisme à l'ensemble du gouvernement tant au niveau de leurs activités internes que de leurs relations avec le public.

En outre, la Loi reconnaît que les connaissances linguistiques et culturelles des Canadiens peuvent se révéler une ressource précieuse pour le pays. Elle encourage les ministères et organismes à prendre davantage conscience de l'existence de ces connaissances dans le cadre de leurs activités et à s'en servir d'une manière constructive.

La mise en valeur de cette expérience et de ces connaissances spéciales s'avère particulièrement importante dans des secteurs tels les services sociaux et de santé, la police, les pêches, l'agriculture, le commerce international ainsi que les grandes

manifestations sportives internationales.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette loi, le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté a mis en place un *Programme des cultures et des langues ancestrales* (à statut non officiel), qui vise à aider les Canadiens à conserver, à mettre en valeur et à partager leurs cultures, leurs langues et leurs identités propres. L'alinéa 5 (1) f) est clair à cet égard: «faciliter l'acquisition et la rétention des connaissances dans chaque langue qui contribue au patrimoine multiculturel du Canada ainsi que l'utilisation de ces langues».

Bien que le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté n'ait pas instauré de programmes pour financer directement des cours de langues ancestrales non-officielles, il aide tout de même financièrement les organismes communautaires et leurs bénévoles qui peuvent enseigner ces langues.

Certains programmes du multiculturalisme appuient les efforts déployés en vue de rehausser les normes professionnelles d'enseignement, d'élaborer du matériel pédagogique à contenu canadien et de faire avancer la recherche en apprentissage linguistique.

3 Ce qui se fait au Gouvernement fédéral pour préserver et promouvoir les langues ancestrales (officielles et non officielles)

Les activités mises en œuvre au Gouvernement fédéral à titre d'appui aux langues ancestrales non officielles sont nombreuses et diversifiées. Elles sont orientées vers la promotion et

l'enseignement, la production de documents didactiques à contenu canadien, la formation de professeurs, la recherche dans le domaine des langues non officielles, ainsi que des projets novateurs qui visent à valoriser l'apprentissage de ces langues et à encourager la collaboration entre différentes communautés linguistiques.

À titre d'exemple, notons la création prochaine de l'Institut canadien des langues patrimoniales. D'autres projets ont été réalisés dans le but d'élaborer de nouveaux programmes d'études à l'intention des enfants qui apprennent entre autres le japonais, l'ukrainien, l'italien, l'allemand, et le punjabi. Des ateliers locaux d'une journée, des cours de perfectionnement linguistique assistés par ordinateur à l'intention des professeurs d'allemand partout au Canada ainsi qu'un important projet de perfectionnement professionnel ont été mis sur pied par le Centre canadien d'éducation et de culture italienne en collaboration avec les conseils scolaires de la région de Toronto, auxquels ont participé 1 200 professeurs de différentes langues ancestrales.

Citons également le Comité permanent canadien des noms géographiques qui, dans le cadre de la *Loi sur le multiculturalisme canadien*, veille à ce que le patrimoine toponymique du Canada soit préservé et que la diversité canadienne soit reconnue. Le Commissariat aux langues officielles, agence gouvernementale canadienne, recueille actuellement des données sur les compétences de ses employés en langues non officielles.

En terme d'aménagement linguistique de l'espace attribué aux langues non officielles, le Canada, dans le cadre d'une amélioration de la communication audio-visuelle avec différents groupes ethniques, a, par le biais du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, adopté des mesures afin

d'inciter les radiodiffuseurs à augmenter le contenu ethnoculturel de leur programmation. En 1990, onze stations ethniques ont diffusé 9 583 heures par mois dans 46 langues.

Au Secrétariat d'État, le Secteur langues officielles se propose de faire connaître au public les grandes lignes d'une stratégie qu'il a élaborée sur les rapports entre le bilinguisme et le multiculturalisme. De plus, le Bureau de la traduction de ce ministère comprend une Division de la traduction multilingue qui a pour mandat de fournir des produits et des services à l'administration fédérale dans plus d'une cinquantaine de langues.

4 La reconnaissance de la richesse linguistique des peuples autochtones du Canada

Le Canada compte 504 791 autochtones, disséminés un peu partout sur son territoire, qui vivent principalement dans les forêts subarctiques de la Colombie Britannique, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec et de Terre-Neuve (Labrador), et dans le sud des deux territoires fédéraux, soit le Yukon et les TN-O. La loi constitutionnelle de 1982 précise que le terme *autochtone* s'applique aux Indiens, aux Inuits et aux métis du Canada.

Ces peuples autochtones parlent en tout 53 langues sans compter les dialectes. Environ 46% des Indiens inscrits dans les registres tenus par le gouvernement fédéral considèrent une des langues autochtones utilisées au Canada comme leur langue maternelle.

La multiplicité des langues autochtones, le choix des langues à aménager, de même que leurs critères de sélection reposent à nouveau toute

la question de la gestion des plurilinguismes nationaux. Autant il apparaît impérieux pour les États du Sud de s'attaquer à la question de l'aménagement linguistique des langues sans statut spécifique, autant l'urgence de s'occuper des langues autochtones devient de plus en plus apparente dans les pays du Nord comme le Canada et les États-Unis.

Le problème de l'aménagement linguistique relié à la revitalisation des langues autochtones présente des difficultés particulières à cause principalement du grand nombre de langues en présence et du critère de la masse critique s'y rattachant (nombre plus ou moins élevé de locuteurs pour chaque groupe de langues), ainsi que de la répartition géo-linguistique des locuteurs (ils sont disséminés sur un vaste territoire).

De plus, les langues autochtones ayant été pendant très longtemps des langues orales ou ayant, dans certains cas, des systèmes d'écriture peu développés, beaucoup de ces langues sont aujourd'hui en voie de disparition.

La *Loi sur les langues officielles* du Canada ne reconnaît pas l'existence des langues autochtones au même titre qu'elle le fait pour l'anglais et le français, bien que le Gouvernement fédéral admette, dans la Charte des droits et libertés, le principe inaliénable du droit fondamental des individus à s'exprimer dans leur langue. Toutefois, la garantie de la Charte est suffisante pour reconnaître également le droit de communiquer privément dans sa langue et le droit de la liberté de presse.

Le Québec et les TN-O sont les seuls à avoir établi un principe de territorialité par rapport aux langues parlées sur leurs territoires et statué officiellement sur les droits linguistiques des autochtones. Pour leur part, les TN-O reconnaissent 8 langues officielles sur leur territoire. Ce sont le tchippewayan (*Chipewayan*), le cri (*Cree*), le flandrien (*Dogrib*), l'inuktitut (*Inuktitut*),

le *Guich'in*, l'esclave (*Slavey*), l'anglais et le français. La situation qui prévaut dans les Territoires est quelque peu particulière puisque 60% de la population est unilingue autochtone, ce qui représente le plus haut taux d'unilinguisme enregistré au Canada pour ce groupe de langues.

Dans le but de participer à la préservation des langues autochtones dont plusieurs sont en voie de disparaître, le gouvernement canadien a conclu un accord en matière de langues avec les TN-O

En vertu de cet accord, le gouvernement des TN-O «s'est engagé à assurer la pleine reconnaissance de l'égalité de certaines langues autochtones dans les Territoires», car tel que stipulé dans l'entente, «le Canada et les Territoires du Nord-Ouest reconnaissent l'importance de préserver et de soutenir les langues et les peuples autochtones des Territoires et souhaitent en arriver à une entente satisfaisante concernant l'octroi d'autres fonds au titre des langues autochtones (...)».

Un des buts de cette entente vise: «à établir un mécanisme de coopération entre le Canada et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest en ce qui concerne la préservation, le développement et l'épanouissement des langues autochtones dans les Territoires du Nord-Ouest, ainsi que la prestation de services dans ces langues, de façon à contribuer à l'implantation des langues autochtones comme langues officielles dans les Territoires du Nord-Ouest.»

La création néologique dans le domaine des langues autochtones est un nouveau domaine d'intérêt pour les peuples autochtones du Canada. Le fait que les langues autochtones ayant été pendant très longtemps des langues exclusivement orales menace la survie de ces langues anciennes. Certaines langues autochtones du Canada ont des dizaines de mots pour parler de différents types de neige

mais aucun pour parler des ordinateurs et de certaines de leurs composantes électroniques.

Cet état de fait pose un problème énorme pour le Bureau de langues du TN-O. Pour résoudre la question, il a instauré des ateliers de travail de terminologie (*terminology workshops*) dans différents points géographiques du Territoire. Leurs travaux de terminologie sont répertoriés dans le périodique *Dene Yati*.

Les spécialistes en langue déné et en inuktitut du Bureau des langues étant peu nombreux, ne peuvent à eux seuls recueillir toutes les données terminologiques et néologiques dont ils ont besoin. Beaucoup de travail de cueillette se fait donc par l'entremise des interprètes de conférence qui travaillent dans les différentes langues officielles du pays. Pour s'assurer d'utiliser une terminologie correcte, les linguistes des Territoires doivent souvent consulter les «anciens», c'est-à-dire les personnes âgées, afin de sanctionner une terminologie que les jeunes générations ne connaissent pas.

5 L'avenir de la terminologie et de la traduction dans le contexte du plurilinguisme canadien et de la globalisation des marchés

Les événements politiques et économiques d'ordre national et international qui ont marqué l'année 1992, soit le traité de Maastricht en Europe, l'Europe 1992 et plus particulièrement l'Accord du libre-échange nord-américain (Aléna) sont en train de bouleverser complètement notre façon de faire du commerce et de communiquer.

Pour le Canada, le traité du libre-échange avec les États-Unis et le Mexique va avoir pour effet d'abolir les frontières économiques et de créer

un marché unique. Le Mexique représente un marché énorme avec ses 80 millions d'habitants (25 millions dans la seule ville de Mexico, ce qui est juste en deçà de la population du Canada) et une pyramide d'âge qui situe les 0-25 ans à la base de sa pyramide.

Il est donc à prévoir une concurrence accrue et une augmentation de la demande pour l'espagnol, l'anglais et le français. En effet, les produits qui seront importés du Mexique et des États-Unis devront respecter les lois sur la langue au Québec et la *Loi sur les langues officielles* dans l'ensemble du Canada.

Les Canadiens devront en contrepartie fournir des équivalents espagnols pour tous les produits qu'ils exporteront vers le Mexique et les villes américaines à forte population hispanophone comme Miami et Los Angeles.

Le Secrétariat d'État du Canada devra donc dans les années à venir, relever par le biais de ses services linguistiques, non seulement le défi du plurilinguisme dans le cadre de la société canadienne, mais également celui de l'étalement des marchés des industries de la langue bien au delà des frontières canadiennes.

Ce qui veut dire concrètement entre autres, développer des produits et des services concurrentiels en langues officielles et non officielles du pays et accroître ses échanges de terminologies avec les centres de terminologie et les grandes banques de données terminologiques et linguistiques étrangères intéressées à collaborer à cette entreprise qui est l'alimentation en données multilingues à un coût raisonnable. À cet égard, la Direction de la terminologie et des services linguistiques (DTSL) du Secrétariat d'État a déjà négocié un certain nombre d'ententes avec des pays de langue espagnole, allemande et russe. L'un des projets qui mérite d'être mentionné ici consiste à mettre à jour le *Vocabulaire anglais-français du libre-*

échange publié en 1991. La DTSL a établi un protocole de collaboration avec le gouvernement mexicain et le cabinet de traduction Multilingua qui engage toutes les parties à terminer le projet avant la signature de l'Accord du libre-échange nord-américain (Aléna).

Relever le défi du plurilinguisme veut dire aussi, se procurer des données et des outils techniques pour traiter des textes et des terminologies en espagnol bien sûr, mais également dans d'autres langues, comme l'allemand et les langues de premières nations, se mettre au pas des technologies nouvelles en améliorant les logiciels existants, en acquérir de nouveaux si le besoin s'en fait sentir afin de rendre la banque de données linguistiques et terminologiques *Termium* plus performante et davantage compétitive sur les marchés des industries de la langue.

Dans le but de permettre à son équipe de terminologues d'entrer dans l'ère de la communication informatique « haut-niveau », la DTSL a créé un poste de travail du terminologue (Latter) appelé ainsi pour désigner l'Atelier du terminologue. Le poste Latter vise à rendre le terminologue plus autonome et plus efficace. En étant à sa toute première version, il n'est pour le moment utilisé qu'à titre expérimental. Il comprend un module d'importation de fiches *Termium* et un outil d'exportation des données traitées sur le poste de travail vers *Termium* ou *Publiciel*.

Il fournit en outre au terminologue la possibilité de créer des fiches directement à l'écran, d'interroger la banque *Termium* sans avoir besoin de quitter son poste et de confectionner des lexiques et vocabulaires à partir de *Publiciel*. Le développement de Latter se poursuit. On fera bientôt place sur la fiche aux données phraséologiques. De plus, on prévoit l'intégration d'un module de dépouillement assisté par ordinateur, d'un module d'analyse notionnelle

assistée par ordinateur et d'autres outils de terminotique.

Dans le but d'atteindre ses objectifs, le Secrétariat d'État devra augmenter le contenu multilingue de ses publications et de *Termium*. Toute l'amélioration du contenu multilingue devra s'appuyer sur la pierre angulaire de son développement, c'est-à-dire la création de réseaux d'échanges de données terminologiques et linguistiques multilingues. En effet, plus personne de nos jours ne peut se permettre de travailler en vase clos dans ce domaine. Ceci est encore plus vrai pour les grands centres de terminologie comme celui du Secrétariat d'État. La politique de recouvrement de coûts mise en place par les gouvernements, la diminution des ressources humaines et financières et la complexification de la gestion des grandes banques de données terminologiques force tous et chacun à revoir ses priorités, à rationaliser sa gestion et à trouver de nouvelles façons de rentabiliser ses opérations.

L'immense intérêt suscité par tout ce qui touche la question des peuples autochtones au Canada depuis la dernière décennie et la nécessité de mettre une des langues autochtones dans une banque, ayant après tout un rayonnement d'un bout à l'autre du pays, ont incité la DTSL à mettre sur pied un projet d'emménagement en inuktitut ou dans une autre langue autochtone. Nous y voyons là une façon moderne de contribuer à la conservation et à la préservation des langues ancestrales tout en enrichissant *Termium* de données linguistiques originales.

Bien que beaucoup d'universités et de groupes autochtones possèdent, comme l'a démontré une étude maison, des données en diverses langues autochtones, peu d'organismes sont en mesure de les traiter sous la forme d'une base de données multilingues, sauf peut-être le Bureau des langues des TN-O. Le défi consistera pour la DTSL à créer des

interfaces qui permettront de traiter les caractères syllabiques d'une langue comme l'inuktitut par exemple.

Mais tout est possible dans cet univers de communication en pleine évolution, comme l'avait prévu à une époque Marshall McLuhan, grand visionnaire du monde des communications. Tout est possible, mais à condition de vouloir y mettre des énergies, des efforts et des ressources. Mais tout dépend surtout de la volonté de tous et chacun de participer à l'amélioration des outils de communication que sont les banques de terminologie et d'accepter de partager le fruit de notre labeur.

*Diane Michaud,
Direction de la terminologie et des
services linguistiques,
Secrétariat d'État du Canada,
Ottawa,
Canada.*

Diffusion de nouvelles terminologies

Travail pratique de la Lia Rumantscha à Coire, Suisse⁽¹⁾

La langue romanche des Grisons est parlée par 50 000 personnes au maximum. La plupart des Romanches sont bilingues romanche-allemand. Jusqu'en 1982, le romanche était écrit en 5 variantes régionales dont la moins importante compte environ 1 200 locuteurs, et la plus grande environ 17 000. La création du Rumantsch Grischun en 1982, représente l'avènement d'une forme de romanche normalisée.

La Lia Rumantscha (Ligue romanche), l'association culturelle romanche chapeautant toutes les autres, se consacre à la promotion culturelle, édite des livres de lecture, des manuels, des grammaires et des dictionnaires; elle a en plus pour tâche de gérer la normalisation de la langue⁽²⁾ en collaboration avec les spécialistes concernés.

1 Domaine de la langue

1.1 Remplacement de termes allemands par des termes romanches

Le remplacement des termes étrangers, aujourd'hui allemands, par des termes romanches, vient du désir de disposer d'une langue «pure», ne subissant pas d'interférences de la part de l'autre langue en contact avec elle. Une partie des termes étrangers est assimilée, tandis qu'une autre est remplacée par des termes endolinguistiques⁽³⁾.

Aujourd'hui, nous sommes dans la situation où l'importation du

lexique étranger ne constitue plus un danger sérieux pour le romanche. Le vrai danger c'est lorsque celui-ci emprunte des structures syntaxiques propres à la langue avec laquelle il est en contact, structures étrangères à sa propre syntaxe. Par ces calques le romanche perd sa propre syntaxe et n'est plus romanche qu'en surface.

1.2 Actualisation du vocabulaire romanche

À l'origine le romanche est une langue de paysans et de bergers, et non celle d'une société industrielle. Du point de vue économique la langue romanche appartient entièrement à la zone contrôlée par la Suisse alémanique, la conséquence étant que tout le développement du secteur professionnel se fait en référence à celle-ci. Rares sont les cas où l'apparition du terme romanche coïncide avec celle de la nouvelle réalité et du nouveau terme allemand. Vouloir déloger un emprunt après-coup est psychologiquement beaucoup plus difficile et moins efficace. C'est pourquoi dans le cas qui nous occupe on ne cherche à substituer des termes romanches aux emprunts allemands que lorsque ceux-ci appartiennent à des domaines que les gardiens de la langue considèrent essentiels. On ne cherchera pas non plus la plus large diffusion possible de ces termes, car ils n'intéressent souvent qu'une seule profession; on les réservera plutôt à l'usage des spécialistes et seule la partie générale de ce vocabulaire sera mise à la disposition du grand public.

Le cinquième tome de *Pled rumantsch*⁽⁴⁾ est consacré à la technique; il contient essentiellement

(1) Voir pour plus de précisions du même auteur: «Le romanche, un laboratoire contrôlé (presque) totalement», dans: *Terminologies nouvelles*, n° 6, p. 24-31. Je tiens ici à remercier vivement Mme Françoise Parc pour la lecture critique du texte et la révision formelle du français.

(2) Les compétences de normalisation ne sont pas fixées, ce qui est parfois source d'embarras.

(3) Ces termes sont formés avec du matériel romanche selon des règles romanches.

(4) «Mot romanche», dictionnaire illustré, inspiré du dictionnaire allemand *Duden*.

des termes généraux, en rumantsch grischun et dans les différents idiomes; en voici un exemple⁽⁵⁾:

Exemple 1:

rg *support da la mascra termocumpensà*
 surs. *support dalla mascra termocumpensau*
 suts. *suport da la mascra termocumpenso*
 surm. *support dalla mascra termocumpenso*
 put. *support da la mascra termocumpenso*
 vall. *support da la mascra termocumpensà*
 all. *temperaturkompensierte Maskenaufhängung*
 fr. *support de masque compensé thermiquement*

Ce terme ne sera probablement utilisé en romanche que par des personnes en situation d'apprentissage.

Le cas des devis de construction est un bon exemple de textes dont la terminologie ne s'adresse pas en premier lieu au grand public:

Exemple 2:

00 *studis preliminars*
Vorstudien
 000 *posiziun transitoria*
Übergangsposition
 001 *studis per giuditgar il terren*
Studien zur Grundstückbeurteilung
 002 *mesiraziun, termaziun*
Vermessung, Vermarchung
 003 *Giudicats geotecnics*
Geotechnische Gutachten
 004 *custs dal plan da quartier*
Quartierplankosten
 005 *profils provisoris*
Provisorische Baugespanne
 006 *examen da cumpatibilitad ecologica*
Umweltverträglichkeitsprüfung

Quant à la description détaillée des travaux, elle reste en allemand, car elle non plus ne concerne pas la population romanche en général, mais plutôt tel ou tel employé en particulier, lequel aura une bonne connaissance de la terminologie allemande.

1.3 Création de terminologies pour le romanche

La création de terminologies ne cause pas beaucoup de problèmes. Plus le domaine est spécialisé et moins cela est problématique. Une liste de 130 champignons est déjà tellement spécifique que le romanche traditionnel, non systématique, n'intervient que rarement. Les terminologies peuvent donc en se basant sur la taxinomie officielle (et ses formes multiples) créer des termes respectueux de l'objet et de la langue sans qu'il y ait conflit avec la langue populaire. En plus d'être fort rares, les noms de champignon en langue commune n'ont aucune relation obligatoire avec leur objet; ils figurent dans l'ouvrage au titre de nom trivial, comme le montrent les exemples suivants:

Exemple 3:

Lat. *Clavariaceae*
 all. *Keulenpilze*
 rg *clavers*
 surs. *clavers; barbas-caura*
 (barbiche de chèvre)
 vall. *clavers*

Exemple 4:

Lat. *Lycoperdaceae*
 all. *Boviste*
 rg *bovists*
 surs. *spurlauns; toffa giavel, cac tgaper*
 (pet du diable, merde de corbeau)
 vall. *bovists*

Une fois ces listes de termes constituées, il est facile d'en extraire ceux qui conviennent aux différents textes.

2 Domaine de la diffusion

2.1 Conquête de nouveaux domaines pour le romanche

Si le romanche n'occupe actuellement que certains domaines traditionnels, c'est qu'au siècle dernier on a jugé qu'il constituait un

obstacle à l'essor économique des régions rurales et on lui a préféré l'allemand; ceci s'est fait même dans des régions romanches parmi les Romanches. Aujourd'hui, on juge indispensable que le romanche réinvestisse un certain nombre de ces domaines afin de préserver la valeur psychologique de la langue. Ces domaines sont ceux de l'administration régionale, de la presse - il faudrait en particulier fonder un quotidien - de la radio, qui devrait offrir un nombre suffisant de programmes, de l'église, de l'école et du commerce régional. Le remplacement intégral des termes est pratiquement impossible et dépendrait de toute façon d'organisations autres que la seule Lia Rumantscha. Dans certains cas des services bilingues peuvent déjà constituer un objectif intermédiaire.

L'utilisation conjointe du romanche pour la présentation des produits de consommation est tout à fait réalisable; il y a déjà eu des succès considérables, mais il reste encore beaucoup à faire; l'établissement automatique dès le départ d'une version romanche des textes n'existe pas. Au cours des dix dernières années, d'importants succès ont été enregistrés dans la branche des banques, des assurances et de celle des régies d'État, comme la poste et les chemins de fer. L'existence d'une forme normalisée, le rumantsch grischun, a permis au romanche de communiquer sur place avec la clientèle comme le font les autres langues nationales.

Dans le domaine scolaire on pourrait presque parler d'une nouvelle diffusion. Pendant des dizaines d'années le romanche a été remplacé par l'allemand comme langue d'enseignement au niveau secondaire (à partir de la 7^e année scolaire). Actuellement l'enseignement de la biologie, branche étroitement liée à l'environnement, se fait en romanche

⁽⁵⁾ all. = allemand; rg = rumantsch grischun; put. = puter; surm. = surmiran; surs. = sursilvain; suts. = sutsilvain; vall. = vallader; fr. = français.

jusqu'à la fin de la scolarité, c.-à-d. jusqu'à l'âge adulte.

Dans ce domaine beaucoup reste pourtant à faire. Il faudrait par exemple que les agriculteurs reçoivent l'enseignement en romanche, car on sait qu'ils regagnent toujours leur région d'origine et qu'ils sont de ce fait les porteurs primaires de cette langue.

2.2 Diffusion de terminologies

Théoriquement tout domaine qui touche l'homme est important pour sa langue, si l'on veut dépasser le simple bilinguisme de principe. Pour le romanche cependant il est impossible de généraliser son utilisation à l'ensemble des domaines d'activité. Décider quels sont les plus utiles, les plus nécessaires, quels sont ceux auxquels il faut consacrer toute son attention n'est pas fait de façon systématique et le nombre de domaines ne bénéficiant d'aucune adaptation reste toujours élevé.

Dans le domaine important du bâtiment, secteur qui emploie une main-d'œuvre étrangère considérable

(ne connaissant parfois aucune des langues suisses), il existe une terminologie de base en romanche; celle-ci concerne aussi le grand public. Du côté de la gestion du bâtiment, comme les cadres sont généralement indigènes et les patrons la plupart du temps des communautés romanches, la terminologie administrative, législative et réglementaire est également en romanche, mais la terminologie de la planification détaillée (langue spécialisée) n'existe qu'en allemand. Procéder différemment serait d'un coût prohibitif et le nombre de personnes qui bénéficierait d'une telle politique beaucoup trop limité. Formellement la terminologie romanche du bâtiment se modèle sur l'original allemand, ce qui en facilite beaucoup l'accès (exemple 2).

De grands efforts sont faits pour fournir aux plus jeunes les termes exprimant leur monde à eux. Il y a ainsi des livres pour enfants où les récits sont accompagnés de schémas et de listes de vocabulaire (cf. 3.1).

Signalons encore une réussite toute particulière dans un domaine malheureusement très peu réjouissant, celui de l'information sur le Sida. Une bande dessinée en français de Derib, *Jo*, a pu être traduite en romanche avant que l'ouvrage paraisse en allemand⁽⁶⁾.

3 Voies de diffusion

3.1 Méthodes traditionnelles

Les méthodes de diffusion des nouvelles terminologies sont fortement liées aux possibilités économiques et aux outils disponibles. L'alphabétisation totale des Romanches et leur volonté de consulter des dictionnaires poussent la Lia Rumantscha à fournir le matériel nécessaire. En général la néologie passe donc par la voie de listes bilingues allemand-romanche⁽⁷⁾.

Actuellement, la quasi-totalité de la terminologie et de la néologie est traitée par ordinateur⁽⁸⁾. Toute personne disposant d'une infrastructure électronique minimale peut avoir accès gratuitement à une banque de données centrale. Les traducteurs, les journalistes et les gens de la radio profitent tout particulièrement de cette offre. Le projet d'un correcteur orthographique pour traitement de texte s'inscrit dans la même lignée.

Lorsqu'il s'agit d'objets concrets, la Lia Rumantscha utilise de préférence des listes illustrées de planches, à la manière du dictionnaire allemand *Duden*. Ces listes présentent l'avantage de ne pas prendre appui sur l'allemand, mais de recourir à l'identité objet-terme.

Ces méthodes supposent cependant que consultation et apprentissage de la terminologie soient intégrés au processus de travail concret, ce qui peut être évidemment coûteux en temps.

3.2 Méthodes souples dans l'emploi de la langue

On peut s'attendre à de meilleurs résultats et à une efficacité accrue en recourant à des méthodes plus souples, notamment à l'intégration du romanche dans la vie quotidienne. Malheureusement cela n'est que rarement le cas, et la réalisation se heurte souvent à des obstacles d'ordre pratique.

Une stratégie, assez répandue en Suisse en raison du multilinguisme⁽⁹⁾, consiste à ajouter le romanche⁽¹⁰⁾ aux textes en langue de grande diffusion, en l'occurrence l'allemand. Dans les Grisons, l'administration n'utilise que rarement cette méthode synoptique, lui préférant la publication séparée pour chaque langue. La présentation simultanée de l'information, en plus de fournir celle-ci dans chaque langue, facilite la compréhension par comparaison mais

(6) Le livre contient en plus une liste de terminologie et des explications sur des termes de médecine.

(7) Cette conception repose sur le fait que le romanche se situe dans le monde économique et culturel allemand - déjà une faiblesse du système!

(8) Les termes qui manquaient sont notés automatiquement par l'ordinateur afin de pouvoir être mis à disposition.

(9) En Europe, les produits de la CEE ne comportent pas moins de 7 langues, plus du double de la pratique traditionnelle trilingue en Suisse.

(10) Évidemment, on ne peut utiliser qu'une forme, le rumantsch grischun.

ne permet pas le contrôle de la compréhension. L'étiquetage plurilingue touche les produits de consommation courante comme l'illustre bien l'exemple du pain. (exemple 4 en annexe)

Cette méthode est très largement diffusée par la Confédération en ce qui concerne les trois langues officielles de la Suisse (allemand, français, italien), elle s'applique aussi au romanche là où celui-ci se révèle nécessaire, comme dans l'annuaire téléphonique n° 18 des Grisons (exemple 5 en annexe).

La diffusion du romanche a plus de poids et est plus efficace, si elle se fait utile en informant sur les produits et en les décrivant. Les termes entrent dans la pratique quotidienne et actualisent en même temps la langue de communication. La Lia Rumantscha voit là une des grandes possibilités d'actualisation du romanche, mais aussi de sa normalisation; le romanche retrouverait ainsi la même utilité que les autres langues.

L'ultime étape consiste à employer le romanche comme langue unique, le cas idéal. Ces cas sont rares, mais devraient se développer là où les affaires ou les institutions concernent exclusivement les Romanches. La diffusion de néologies n'est pourtant possible que si les termes sont compris; tel est le cas s'ils ont fait l'objet d'une présentation spéciale, ou s'ils possèdent un caractère «professionnel» très poussé. Ces termes resteront probablement toujours étroitement liés à la langue professionnelle pour laquelle ils ont été créés. Citons un des rares exemples en la matière, celui des stations d'épuration des eaux en région romanche. À Sedrun, dans une commune romanche, le tableau de contrôle est complètement en romanche.

Quelques autres inscriptions techniques du même type sont utilisées aujourd'hui en romanche; elles ont supplanté l'appellation

allemande dans la langue courante, comme par exemple *Bahnhof* > *staziun* (fr gare) *Haltestelle* > *fermada* (fr arrêt)

En pays romanche presque toutes les inscriptions sont actuellement en romanche; influençant l'usage langagier de la population⁽¹¹⁾ elles créent également un climat romanche extérieur dans les villages.

À la radio des émissions spéciales diffusent en romanche à raison d'environ sept heures par jour; ces émissions peuvent être captées dans toutes les régions grisonnes romanches. Les néologismes employés lors d'informations ou de commentaires sont probablement rendus compréhensibles grâce au contexte. Dans les cas où le contenu est lui-même nouveau, le terme devient l'objet du discours et est expliqué. Ces cas sont cependant peu fréquents.

4 Situation préoccupante

La réalisation de la politique de diffusion du romanche se heurte un peu partout à des obstacles si nombreux, que l'on doit se contenter des résultats mentionnés plus haut et ne pas prétendre à un succès absolu.

Les efforts que l'on peut déployer dépendent en grande partie des partenaires et les stratégies de diffusion doivent être appliquées avec le maximum de souplesse. La faible utilité du romanche en comparaison de l'allemand vient également freiner une plus complète diffusion; l'allemand est souvent à la fois la langue de grande diffusion et la langue des études supérieures pour les Romanches.

Un dernier facteur s'oppose encore à une diffusion générale et facile de nouvelles terminologies: le rumantsch grischun n'est pas encore enseigné dans les écoles et reste donc d'un accès quelque peu difficile; avec le temps cependant la pratique devrait permettre de surmonter cette difficulté.

Parce qu'elle désire s'adapter à la réalité la Lia Rumantscha ne cesse de proposer de nouvelles stratégies, n'hésite pas à s'engager dans des voies actuelles espérant ainsi pouvoir maintenir et moderniser la langue romanche et lui donner la place qui lui revient au sein de la population romanche suisse.

*Clau Solèr,
Ligue romanche,
Coire,
Suisse.*

(11) À la limite on préfère un pictogramme seul à une mention en langue étrangère.

Exemple 4



Ruchbrot Paun nair Pane bigio

Zusammensetzung:

Ruchmehl, Kochsalz,
Hefe

100 g enthalten ca.:

Eiweiss	8,2 g
Fett	1,2 g
Kohlenhydrate	50 g
Kochsalz	1,5 g
Natrium	0,65 g
Nahrungsfasern	2,7 g

Energiewert:

100 g = ca. 1035 kJ
(247 kcal)

Cumposiziun:

farina naira, sal da
cuschinar, levon

100 g cuntengan ca.:

protein	8,2 g
grass	1,2 g
idrat carbonic	50 g
sal da cuschinar	1,5 g
natrium	0,65 g
fibras da nutriment	2,7 g

Valur d'energia:

100 g = ca. 1035 kJ
(247 kcal)

Composizione:

farina bigia, sale da
cucina, lievito

100 g contengono ca.:

proteina	8,2 g
materia grassa	1,2 g
carboidrati	50 g
sale da cucina	1,5 g
sodio	0,65 g
fibra alimentare	2,7 g

Valore energetico:

100 g = ca. 1035 kJ
(247 kcal)

Exemple 5

Notfallnummern (Tag und Nacht)	Numéros d'appel en cas d'urgence (Jour et nuit)	Numers d'urgence (Di e notg)	Numeri di chiamata d'emergenza (Giorno e notte)
--	---	--	---

Diese Telefonnummern sollten Sie immer in Reichweite haben.

Vous devez toujours avoir ces numéros de téléphone à disposition.

Quests numers da telefon duessas Vus adina avoir a disposiziun.

Questi numeri telefonici dovrebbero sempre essere a portata di mano.

 117	Polizei Notruf Nächstgelegener Polizeiposten	Police secours Poste de police le plus proche	Polizia clam d'agid Proxim post da polizia	Polizia soccorso Posto di polizia più vicino
 118	Feuerwehr-Notruf Nächstgelegene Feuerwehr	Feu, centrale d'alarme Pompiers les plus proches	Fieu, centrala d'alarm Proxims pumpiers	Pompieri, centrale d'allarme Pompieri più vicini
 144 *	Sanitätsnotruf Übrige Gebiete	Appel sanitaire d'urgence Autres régions	Sanitad, clam d'urgence Autras regiuns	Pronto soccorso autoambulanze Altre regioni
 01 383 11 11	Rettung mit Helikopter	Sauvetage par hélicoptère	Salvament cun helicopter	Salvataggio mediante elicottero
 _____	Ärztlicher Notfalldienst Hausarzt	Service secours médical Médecin de famille	Servetsch medical d'urgence Medi da famiglia	Servizio medico d'emergenza Medico di famiglia
 _____	Spital	Hôpital	Ospital	Ospedale
 01 251 51 51	Vergiftungsnotfälle Schweiz. Tox-Zentrum	Intoxication, en cas d'urgence Centre suisse anti-poisons	Cas urgents d'intoxicaziun Center toxicologic svizzer	Casi urgenti d'intossicazione Centro svizzero antitossici
 111	Blindgänger-Meldezentrale	Centrale d'annonce des ratés	Centrala d'annunzia da projectils nunexplodids	Centrale annunci proiettili inesplosi
 143	Die dargebotene Hand	La main tendue	Il maun offert	Telefono amico
 140	Strassenhilfe	Secours routier	Agid stradal	Soccorso stradale

* Netzgruppen Groupes Gruppas da raits Gruppi di reti
01 022 030 031 032 035 036 042 043 052 056 057 061 062
063 064 075 055 t/parte ZH

Traduction et terminologie dans la gestion du multilinguisme en Belgique



plusieurs occasions déjà, des représentants du module de la Communauté française de Belgique ont mis le doigt sur une des particularités de la sensibilité linguistique du Belge moyen.

Quand il entend prononcer les mots *politique linguistique*, il pense d'emblée aux affrontements, manifestations, crises gouvernementales, négociations interminables suivies de «compromis à la belge», plutôt qu'à la culture, à la gestion ou à l'aménagement. Si aménagement il y a, il concerne presque exclusivement le statut des langues en concurrence sur le territoire exigu de la Belgique; apparemment ces préoccupations absorbent une telle quantité d'énergie, qu'il n'en reste plus guère à consacrer à l'aménagement du corpus.

Des décennies de joutes entre groupes linguistiques ont produit, d'abord, un ensemble très élaboré de lois sur l'usage des langues, ensuite, un édifice institutionnel d'une rare complexité.

Il n'entre pas dans mes intentions de vous faire ici un exposé sur les relations troubles et mouvantes entre un pouvoir central, trois Communautés et trois Régions, coexistant sur quatre régions linguistiques (pour une synthèse des récentes réformes institutionnelles, voir Méan 1989 et Alen 1990). Je m'attarderai seulement à quelques aspects de la législation linguistique à proprement parler.

À son origine se trouve l'article 23 de la Constitution belge, telle

qu'elle a été adoptée en 1831. Cette Constitution était à l'époque reconnue comme l'une des plus fidèles concrétisations de l'idéologie libérale issue de la Révolution française (Deprez et Wynants 1989). Elle garantissait aux habitants du nouvel état une série de libertés, dont la liberté de l'usage des langues: «l'emploi des langues usitées en Belgique est facultatif; il ne peut être réglé que par la loi, et seulement pour les actes de l'autorité publique et pour les affaires judiciaires».

Certes, cet article 23 - qui n'a jamais été modifié - fournit explicitement au législateur la possibilité d'intervenir en matière d'usage des langues, mais en même temps il délimite très sévèrement le champ de ses compétences: le domaine privé, y compris la vie des entreprises privées, doit normalement échapper à toute contrainte linguistique. Dans le contexte idéologique libéral de 1831, les intentions des Constituants doivent être interprétées de façon restrictive: leur but - bien louable au demeurant - était de protéger le citoyen contre toute tentative de lui imposer une langue déterminée dans sa vie privée. Les seules exceptions envisagées devaient se limiter strictement aux domaines expressément mentionnés par la Constitution.

Il y avait cependant une ombre au tableau. Dans la devise des révolutionnaires, la liberté allait de pair avec le principe d'égalité. Ils savaient que les deux concepts devaient rester indissociablement liés, sans quoi, en vertu d'une règle sociologique universelle, la liberté profiterait toujours au plus fort, au détriment du plus faible. Or, au XIX^e

siècle, les rapports de force entre les langues en usage en Belgique étaient éminemment inégaux. Le français y bénéficiait d'une écrasante supériorité; s'il n'était parlé que par une minorité des habitants, il était toutefois la langue exclusive de toute la classe dirigeante, tant en Flandre qu'en Wallonie. Les Flamands avaient beau être majoritaires dans le pays, leur supériorité démographique ne pouvait se traduire en pouvoir politique du fait du suffrage censitaire, qui réservait le droit de vote à une minuscule frange supérieure – et donc francophone – de la population. Aussi, la langue des Flamands se trouvait presque totalement exclue de la vie publique sur tout le territoire belge.

Dans ce cadre, les premières initiatives tendant à exploiter les possibilités offertes par la Constitution dans le domaine de l'élaboration de lois linguistiques devaient forcément se heurter à d'énormes obstacles. L'objectif étant de voir accorder à la langue néerlandaise (flamande) un statut officiel effectif, les revendications émanaient évidemment du groupe qui se sentait brimé, les Flamands. Nous touchons ainsi à une différence constante dans les attitudes envers le phénomène «langue» en Belgique. Les Flamands ont toujours constitué l'élément moteur dans l'évolution de la législation linguistique et, initialement du moins, dans les réformes institutionnelles. Les francophones, quant à eux, ont généralement été indifférents, voire hostiles à ces revendications, et ils se sont longtemps bornés à suivre le mouvement, sans enthousiasme et sans stratégie. Leur propre langue n'ayant jamais été menacée dans son ensemble, ils n'y voient pas un acquis à défendre pied à pied, sauf dans quelques cas particuliers.

Dans les faits, le carcan constitutionnel fonctionne toujours: l'actuelle législation linguistique consacre largement le principe de la

territorialité et prescrit dès lors strictement l'usage de telle ou telle langue dans telle ou telle région, mais toutes ces dispositions ne concernent que le secteur public. Son impact sur le secteur privé reste limité à quelques documents des firmes privées destinés à l'autorité publique ou aux consommateurs, ainsi qu'aux relations sociales à l'intérieur des entreprises. Mais la publicité commerciale, par exemple, continue à échapper à toute réglementation linguistique (Deprez et Wynants 1992).

En examinant le rôle de la traduction et de la terminologie en Belgique, nous devrions donc, à chaque fois, distinguer entre le secteur public et le secteur privé.

1 La traduction

1.1 La traduction dans le secteur public

Les lois linguistiques belges reconnaissent officiellement trois langues: le français, le néerlandais et l'allemand. Elles ont engendré une politique généralisée de la traduction dans les administrations publiques, mais il suffit d'examiner un numéro du journal officiel (*Moniteur Belge/Belgisch Staatsblad*) pour constater que cette politique est loin d'être absolument équilibrée. La langue qui fait incontestablement figure de parent pauvre dans la politique de traduction est l'allemand, parlé seulement par quelque 65 000 personnes.

Sur le plan purement institutionnel, les germanophones, qui ne représentent que 0,6% de la population belge, bénéficient d'un régime que bien des groupes de cette taille doivent leur envier. La *Communauté germanophone* est une des trois Communautés officielles du pays; elle a son propre *Conseil* (parlement) et son propre *Exécutif*

(gouvernement), qui sont absolument souverains pour toutes les matières culturelles et «personnalisables». Si on n'a pas institué une *Région* au profit des germanophones, c'est pour des raisons purement matérielles: on a estimé qu'un territoire de 65 000 personnes pouvait difficilement constituer une entité autonome qui soit viable du point de vue économique.

C'est également pour des raisons purement matérielles et financières que le pouvoir central belge est amené à rompre, au détriment des germanophones, la cohérence que devrait logiquement présenter sa politique de traduction. Les textes légaux applicables à tous les Belges devraient normalement être publiés dans les trois langues officielles de l'État. Les coûts impliqués par cette politique ont été jugés excessifs. Aussi, avec l'accord bienveillant des germanophones, on se contente, dans la pratique courante, de publier les lois et arrêtés du pouvoir central en français et en néerlandais, les deux textes ayant la même valeur officielle; ils ne sont même pas assortis d'une traduction non officielle en allemand. La Constitution belge elle-même n'a été officiellement traduite en allemand qu'en 1991! L'analyse du *Moniteur belge/Belgisch Staatsblad* (qui ne porte donc pas d'intitulé officiel en allemand) révèle par ailleurs que les autres organes politiques se montrent plus généreux et plus cohérents dans le respect des groupes linguistiques, même minoritaires, présents sur leur territoire. Cependant, les seuls textes en allemand à être dotés d'une valeur officielle sont les décrets et arrêtés pris par la Communauté germanophone (ils sont suivis d'une traduction non officielle en français et en néerlandais). L'Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale applique les mêmes principes que le pouvoir central: textes en français et en néerlandais, tous deux officiels. L'Exécutif de la Communauté

flamande (= Communauté+ Région) se borne à faire suivre ses textes en néerlandais d'une traduction non officielle en français. L'Exécutif de la Communauté française procède logiquement de façon inverse: textes officiels en français, assortis d'une traduction non officielle en néerlandais. Quant à l'Exécutif de la Région wallonne, il produit ses textes officiels en français et il y joint une traduction non officielle en allemand et en néerlandais (c'est sur son territoire que se trouvent les communes de langue allemande).

En général, les ministères nationaux disposent de suffisamment de personnel de langue française et de langue néerlandaise pour assumer la plupart des traductions et pour traiter les dossiers dans chacune de ces langues. Il n'en va pas de même pour les dossiers en allemand. Pourtant les citoyens et les administrations de la région de langue allemande ont bel et bien le droit d'utiliser leur langue dans toutes leurs démarches administratives, y compris dans leurs rapports avec le pouvoir central. Comme celui-ci n'est pas à même de faire face à cette situation, on a instauré (à Malmédy) un service de traduction décentralisé qui, en quelque sorte, sert de sas d'accès à la partie germanophone du pays; le système est sans doute assez lourd, mais il permet vaillamment de respecter les droits linguistiques. Ainsi, par exemple, les municipalités des «cantons de l'Est» peuvent utiliser l'allemand dans leur correspondance à destination de Bruxelles; cette correspondance transite par Malmédy, où elle est traduite en français ou en néerlandais; si la réponse est rédigée dans l'une de ces langues, elle reviendra à Malmédy, où elle sera traduite en allemand avant d'être transmise à son destinataire. Le service de traduction de Malmédy assure, en outre, la rédaction (traduction) de la majeure partie des documents que les ministères fédéraux ou la Région

wallonne doivent produire en allemand.

Une *Commission permanente de contrôle linguistique* (CPCL) veille au respect de la législation sur l'usage des langues (en matière administrative). C'est auprès d'elle que tout citoyen qui s'estime lésé dans ses droits linguistiques peut porter plainte.

Le grand nombre d'affaires dont la Commission est saisie démontre combien les citoyens belges sont pointilleux vis-à-vis du statut de leur langue. (À cet égard aussi, les germanophones font figure d'exception, car ils semblent s'accommoder de situations que leurs compatriotes trouveraient assurément intolérables). Étant donné l'intransigeance des intéressés francophones et flamands en cette matière, il est établi que le volume global des traductions à assurer par les services publics ne diminuera pas considérablement à l'avenir. En effet, l'existence de minorités protégées dans chacune des Régions autonomes oblige celles-ci à maintenir une large mesure de multilinguisme dans leurs administrations, en dépit des difficultés pratiques auxquelles elles se heurtent.

1.2 La traduction dans le secteur privé

Nous avons vu que la législation linguistique ne touche le secteur privé que dans quelques domaines très limités (certains documents imposés par la loi ou les règlements, les relations sociales dans l'entreprise, l'étiquetage et l'information du consommateur). Sur le terrain cependant, on constate que la loi du marché, bien plus que la loi belge, impose le multilinguisme aux entreprises. L'usage de plusieurs langues parmi la clientèle belge suscite la production de quantités de documents en français et en néerlandais, par exemple dans les campagnes publicitaires au niveau

national. Les agences de publicité, qui prétendent rester au-dessus de la mêlée des querelles linguistiques, s'alignent très largement sur les pratiques en usage dans le secteur public. Dans leur politique d'affichage et de distribution de documents, elles se conforment très fidèlement au principe de la territorialité, sans qu'elles y soient formellement obligées. En fait, leur seule règle de conduite répond très pragmatiquement à l'adage «le client est roi» (voir Deprez et Wynants 1992).

À un échelon supérieur, l'ouverture sur le monde international des techniques et des affaires ajoute évidemment la dimension anglaise: toutes les études montrent effectivement que l'anglais occupe une place prépondérante dans les travaux de traduction du secteur privé, alors qu'il ne joue qu'un rôle accessoire dans le secteur public.

Mais la traduction coûte cher - les entreprises privées le savent mieux que quiconque. Tout comme les administrations, les entreprises elles aussi cherchent donc à en réduire l'impact financier. Pour des raisons commerciales, elles seront toujours obligées de satisfaire les desiderata linguistiques du monde extérieur, en particulier ceux de la clientèle. Pour leurs relations externes, la traduction restera donc toujours un «mal nécessaire». Pour leur fonctionnement interne par contre, il existe une solution alternative: faire en sorte que leur personnel dispose d'une connaissance suffisante des principales langues étrangères, de telle manière que la plupart des documents puissent être consultés «dans le texte» et que les rapports avec les alloglottes puissent s'établir sans l'entremise de traducteurs ou interprètes. Priorité donc à l'enseignement des langues, qui devient ainsi le concurrent direct de la traduction. Autrement dit: priorité à une formation initiale ou continuée à charge des pouvoirs

publics, plutôt qu'à une généralisation de la traduction à charge du budget des entreprises. Cette tendance à considérer la traduction comme une dimension secondaire, comme un pis-aller, se reflète clairement dans les publications récentes concernant le thème «Langues et entreprises», qui émanent souvent d'enquêtes réalisées avec le soutien actif des entreprises, voire à leur instigation. Les besoins en traduction y sont à peine abordés, alors qu'on y insiste lourdement sur les besoins en communication et, comme corollaire, sur la nécessité d'une solide formation en langues étrangères (voir, par exemple, Verdoodt et Delbeke 1983, Baetens et Verdoodt 1984, Vinikas 1986, Formation professionnelle des adultes de l'Onem 1986 et 1988, Claes 1992). À telle enseigne, que l'information sur les besoins et ressources en traduction au sein des entreprises se réduit aux quelques enquêtes menées à l'initiative des pouvoirs publics et expressément centrées sur ce sujet (Winkin 1988 et Hermans 1988).

2 La terminologie

Le lexique en général, et la terminologie en particulier constituent incontestablement le domaine de la langue où les influences étrangères se manifestent le plus facilement et c'est là, par conséquent, qu'on observe surtout, tant chez les locuteurs que chez les aménagistes, le souci de préserver l'intégrité interne d'une langue. La terminologie est ainsi le secteur où se révèlent le plus concrètement les différences d'attitude et de sensibilité envers le corpus dans son ensemble. En Belgique, nous retrouvons à cet égard une différence similaire à celle que nous avons constatée à propos du statut. Depuis des décennies, les linguistes flamands s'attachent à épurer le néerlandais de Belgique de

ses nombreux gallicismes afin de le rapprocher du néerlandais standard des Pays-Bas. Les librairies flamandes regorgent de manuels divers du type «Dites.../Ne dites pas...», et ces ouvrages se vendent comme des petits pains. Dans la partie francophone du pays, le seul livre comparable que l'on trouve aisément est *La chasse aux belgicisms* de J. Hanse; il serait certes excessif de le qualifier de véritable best-seller. C'est que le francophone belge n'a nullement l'obsession de la langue. Il utilise le français sans trop se soucier de la manière. Quand bien même il se rend compte qu'il ne le parle pas exactement tel qu'il se pratique à Paris, il ne sait pas nécessairement sur quoi portent les différences et, de toute façon, il se découvre des quantités de bonnes raisons pour ne pas imiter les Parisiens (Lafontaine 1991). Il se fait qu'à la différence du Flamand, le francophone belge a toujours vécu dans la tranquille assurance d'un univers où la langue ne semble nullement en butte aux assauts d'un monde hostile. Il ne voit donc pas pourquoi elle devrait faire l'objet, ni d'une dévotion sans bornes, ni de soins particulièrement normatifs.

2.1 La terminologie dans le secteur public

Les traducteurs des ministères méritent sans doute mieux que la piètre réputation dont jouissent généralement les fonctionnaires. Il ressort en effet des études comparatives menées à la demande du Service de la langue française (Winkin 1988: 134-135) que les traducteurs de l'administration sont en général de vrais professionnels, compétents et motivés, qui dans certains cas fournissent un remarquable travail de terminographie. Ils connaissent et utilisent couramment la majorité des ressources documentaires accessibles sur le marché. Leurs activités

concernent principalement les langues française et néerlandaise. Étant donné la suprématie de fait dont le français a longtemps bénéficié, il a largement marqué de son empreinte le vocabulaire néerlandais (et allemand) spécifiquement lié aux institutions belges. À l'heure actuelle encore, cette influence continue à s'observer dans certains néologismes ou particularismes. Pour prendre un exemple récent, les gouvernements régionaux ou communautaires instaurés par la réforme institutionnelle de 1980 ont (provisoirement) reçu le doux (?) nom de *Executieve* en néerlandais et de *Exekutive* en allemand. Dans un tel contexte, on peut à nouveau supposer que le souci de normalisation et de sécurisation est plutôt l'apanage de traducteurs des services néerlandophones et que les initiatives en matière de terminologie émanent principalement de ceux-ci.

La lacune majeure relevée par les enquêtes est le manque de coordination et d'harmonisation entre les travaux de terminologie effectués par les services de traduction des différents ministères. À cet égard, le Service de la langue française pourrait œuvrer comme organe coordinateur en vue d'une mise en commun des ressources. S'il est vrai que l'intérêt pour la terminologie est plus vif chez les Flamands, le Service pourrait très utilement envisager cette entreprise en collaboration avec l'aile flamande du *Samenwerkingsverband Nederlandstalige Terminologie* (Sant), qui, toutes proportions gardées, peut se comparer au Rint. Cette collaboration pourrait être centrée sur les domaines présentant une spécificité terminologique belge.

2.2 La terminologie dans le secteur privé

Ces spécificités belges sont évidemment moindres dans le secteur privé. Le souci de normalisation

devrait plutôt y être dicté par la présence, dans certains domaines, d'une terminologie anglaise, ni plus ni moins envahissante qu'ailleurs en Europe. Il ressort cependant de l'enquête déjà citée de Winkin que, dans beaucoup de secteurs de pointe, on considère cet état de choses avec une grande résignation. L'anglais y est perçu comme l'incontournable langue de la communication internationale et certains vont jusqu'à affirmer sans ambages que « la bataille du français est perdue », que de toute façon, la terminologie française est souvent malaisée à utiliser ou qu'elle est toujours « en retard d'une guerre ». Et de citer, en guise d'exemple, l'interminable correspondant français d'un terme anglais bref et percutant à souhait. En fait, quand ils présentent par exemple pour le terme *wishbone*, l'équivalent français « barre transversale en forme d'arceau qui entoure la voile d'une planche à voile », ils citent une périphrase ou une définition, non un terme technique; ils ne constatent donc pas l'inadéquation, mais l'inexistence d'un terme français.

Certes, même dans le secteur privé, tout le monde n'est pas totalement indifférent à la terminologie. Les praticiens de la langue que sont les traducteurs font souvent preuve d'une réelle conscience terminologique, mais ils précisent aussitôt qu'ils sont dépourvus de tout pouvoir. Ils sont considérés comme de simples exécutants, les véritables décideurs étant les ingénieurs, les chercheurs, les managers, c'est-à-dire ceux-là même dont j'ai illustré ci-dessus l'attitude résignée.

Ce relatif désintérêt n'est pas uniquement le produit d'un fatalisme désabusé. D'autres facteurs socio-psychologiques interviennent. D'une part, il est bien connu qu'il peut s'agir d'une forme de snobisme: l'usage d'un jargon technique anglais permet de se distancier du simple profane. D'autre part, en Belgique,

l'anglais continue à être ressenti comme une langue neutre (et à ce titre, il constitue souvent un moyen commode permettant d'échapper à l'obligation de choisir l'une des langues nationales, par exemple pour les slogans publicitaires ou les raisons sociales). Les francophones belges n'adoptent pas automatiquement une attitude défensive vis-à-vis de l'anglais, parce que leur passé collectif ne les a guère poussés à cultiver ce réflexe en face d'un quelconque danger (réel ou imaginaire) de domination linguistique. Quant aux néerlandophones belges, si en cette matière ils sont plus enclins à la crispation, ils ont cependant un préjugé relativement favorable à l'égard de l'anglais, qui n'est pas « l'ennemi historique »; au contraire, jusqu'il y a peu, ils considéraient plutôt l'anglais comme un allié objectif dans la lutte contre l'hégémonie du français. Ces derniers temps, on constate pourtant qu'un discours anti-anglais commence à être de mise dans les milieux nationalistes flamands, mais il ne semble pas encore avoir gagné le monde de l'industrie et des affaires (Deprez et Wynants 1993).

3 Rôle des organes officiels

La Communauté française de Belgique a pris un certain nombre d'initiatives dans le domaine de la défense et de l'illustration de la langue française, notamment par la création du Conseil et du Service de la langue française et par la participation au Rint (en réponse à la sollicitation de la France et du Québec). Une Charte de la langue française a été approuvée en 1989, mais elle attend toujours les arrêtés d'exécution permettant de la mettre en application. De même, une liste de certains termes français officiels a été

publiée en 1981, mais elle n'a plus été réactualisée depuis lors.

Le pouvoir politique ne fait donc pas preuve d'un zèle intempestif en la matière. Peut-on raisonnablement s'attendre à plus de dynamisme de sa part? Pourquoi les mandataires politiques se montreraient-ils plus pressés que leurs mandants, ces francophones belges dont les sentiments réservés envers toute entreprise normative sont bien connus (Blampain et Van Campenhout 1990: 49)? La Belgique francophone ne se considère pas comme le principal dépositaire de la langue française. Elle se complaît plutôt dans son rôle de « petit frère » de la France et cette vision n'est pas dépourvue d'ambiguïté. Les francophones belges trouvent normal que la France soit prioritairement investie du rôle créatif en terminologie et néologie, mais ils marquent généralement un instant d'hésitation avant d'adopter un nouveau terme préconisé par la France.

Dans ces conditions, il convient de circonscrire les tâches terminologiques à assumer prioritairement à un strict minimum:

1. Une campagne de sensibilisation et d'information s'impose d'urgence à l'égard de certains secteurs particulièrement peu ouverts à la problématique terminologique, à savoir surtout les traducteurs indépendants et les centres de recherche;

2. Un travail d'inventaire, de coordination et d'extension de l'activité terminologique devrait s'envisager à partir des acteurs les plus dynamiques sur le terrain, c'est-à-dire les traducteurs des services publics et les grands bureaux de traduction.

De quels moyens dispose-t-on pour mener à bien ces modestes objectifs? La Communauté française de Belgique ne dispose pas d'un organe spécifiquement mandaté pour effectuer ou encadrer des travaux en

terminologie. Les seules institutions à s'adonner professionnellement à la terminologie ou à la terminographie sont certains instituts d'enseignement pour traducteurs et interprètes et, indirectement, quelques organismes comme l'Institut belge de normalisation. Quand bien même il s'agit d'institutions publiques, il faut cependant considérer leurs travaux comme des initiatives privées, car ils ne résultent d'aucun mandat formel et précis de la part des pouvoirs publics.

La communauté flamande, quant à elle, est engagée dans un projet terminologique par le biais de la *Nederlandse Taalunie* (NTU, Union linguistique néerlandaise, instituée en 1980). Depuis 1986, la NTU participe au *Samenwerkingsverband Nederlandstalige Terminologie* (Sant), dont les autres partenaires sont les instituts belge et néerlandais de normalisation. Le Sant n'est pas appelé à réaliser lui-même des travaux de terminologie. Comme son nom l'indique, il ne constitue qu'un cadre de coopération, dont les objectifs se limitent à la promotion, la guidance, l'évaluation et la reconnaissance officielle d'instruments terminologiques de qualité. L'apport des Pays-Bas se traduit, d'une part, par une approche volontairement non dirigiste, conforme à l'attitude peu normative des Néerlandais envers leur langue, et, d'autre part, par une planification rigoureuse des activités.

Les Néerlandais se caractérisent, en effet, par leur attachement à une organisation formaliste, là où les Flamands, dans leur ultime belgitude, partagent plutôt avec les francophones une prédilection pour le pragmatisme anti-formaliste résumé en trois mots par Winkin (1988: 40): «ils "se débrouillent", ils bricolent, ils colmatent». Par ailleurs, le fait belge a conduit le Sant à renoncer à toute action concernant la terminologie juridique et administrative, parce que la réalité sous-jacente diffère trop d'un pays à

l'autre. Les institutions belges et néerlandaises sont en effet trop divergentes pour permettre une harmonisation des terminologies qui s'y rapportent (voir De Vroomen 1990). C'est pourquoi, dans ces secteurs, le travail de coordination et d'harmonisation terminologiques pourrait s'effectuer par une coopération entre le Service de la langue française et la branche flamande du Sant.

*Armel Wynants,
Université de Liège,
Institut supérieur des langues vivantes,
Communauté française de Belgique.*

Bibliographie

Alen (A.), 1990: *Belgium: bipolar and centrifugal federalism*, Bruxelles, ministère des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération au développement.

Baetens (Rik) et Verdoodt (Albert), 1984: *Les besoins en langues modernes/étrangères en Belgique et leur enseignement*, Bruxelles, Courrier hebdomadaire du Crisp, n° 1026-1027.

Blampain (Daniel) et Van Campenhoudt (Marc), 1990: «La terminologie traductionnelle», dans *Terminologies Nouvelles*, n° 3, p. 47-54.

Claes (Marie-Thérèse), 1992: *Le besoin de néerlandais des économistes belges francophones. Une étude sociologique, psycholinguistique et didactique* (Thèse, Université catholique de Louvain), Louvain-la-Neuve.

Deprez (Kas) et Wynants (Armel), 1989: «La Révolution française et le conflit linguistique en Belgique», dans *Zeitschrift für Phonetik, Sprachwissenschaft und Kommunikationsforschung*, Berlin, n° 42, p. 601-607.

Deprez (Kas) et Wynants (Armel), 1992: «Langue et publicité en Belgique», dans *Publizkuntza, Publizitatea eta hizkuntza ez normalizatuak* (Actes du Congrès «Langues et publicité»), Donostia/San Sebastian, p. 67-76.

Deprez (Kas) et Wynants (Armel), 1993: «Le nationalisme flamand et l'Europe», à paraître dans les Actes du II^e Congrès *Cultura Europea*, Université de Navarre, Pamplona.

De Vroomen (Pim), 1990: «Het SaNT als ontmoetingsplaats voor vlaams-nederlandse samenwerking op terminologisch gebied», dans *Terminologie et traduction*, Luxembourg, n° 1, p. 127-141.

Formation professionnelle des adultes de l'Onem, 1986: *Le recrutement et l'engagement du personnel tertiaire*, Bruxelles, Communauté française de Belgique.

Formation professionnelle des adultes de l'Onem, 1988: *L'utilisation des langues en situation de travail*, Bruxelles, Communauté française de Belgique.

Hermans (A.), 1988: *Besoins et ressources en terminologie dans cinq domaines*, Bruxelles, Centre de terminologie de Bruxelles.

Lafontaine (Dominique), 1991: *Les mots et les Belges. Enquête sociolinguistique à Liège, Charleroi, Bruxelles*, Bruxelles, Communauté française de Belgique, (Français et Société, n° 2).

Méan (André), 1989: *Comprendre la Belgique fédérale. Les nouvelles institutions*, Bruxelles, La Libre Belgique.

Verdoodt (A.) et Delbeke (L.), 1983: *Intérêt manifesté pour l'étude des langues modernes étrangères et besoins langagiers réels* (3 vol.), Louvain-la-Neuve, Université catholique de Louvain.

Vinikas (Bruno), 1986: *Le bilinguisme du marché de l'emploi bruxellois. Rapport final*, Conseil économique régional pour le Brabant.

Winkin (Yves), 1988: *Enquête sur les besoins et ressources en terminologie et néologie des langues de spécialité en Communauté française*, Liège, Université de Liège, Section Arts et Sciences de la Communication.

Exposé de M. Jean-Marie Fortin

Différentes questions ayant été posées concernant l'évolution de la production terminologique au Québec, l'orateur précise que le déclin de celle-ci est surtout lié à la crise économique.

Il est également précisé que le but poursuivi n'est pas de déboucher sur un bilinguisme total, mais de permettre de parler le français dans le milieu de vie. Dans les entreprises, le bilinguisme est en progrès, mais ne rayonne que difficilement vers les fonctions ouvrières. Si l'orateur a affirmé que les listes de termes ne sont pas importantes dans un cadre de travail, c'est parce qu'il apparaît aléatoire de remplacer un terme déjà appris par un substitut français. L'implantation du substitut devrait se situer bien en amont du lieu de travail, lors de l'apprentissage.

Il y a, en effet, beaucoup de signes qui montrent que l'implantation se porte plutôt mal. Souvent encore, la formation professionnelle, technique voire universitaire ne s'effectue pas en français et, quand bien même le français est parfois utilisé, l'anglais sert toujours dans les références techniques, bibliographiques et autres. Les désignations terminologiques acquises à ce stade sont difficiles à modifier, car les locuteurs n'ont pas le sentiment qu'elles appartiennent à une autre langue.

On notera d'ailleurs que la loi ne peut guère régir ou modifier la langue des individus. La législation ne peut avoir d'efficacité qu'en dehors des situations locutoires individuelles, dans le cadre d'une langue officielle véhiculée par le secteur public et l'entreprise.

Certes, il ne faut pas abandonner les stratégies d'aménagement précédentes et notamment la diffusion des lexiques, mais il faut aller plus loin, en misant sur un effet à long terme par le biais de l'enseignement. Quant à envisager, comme le suggère un participant, une collaboration avec les « lieux » de naissance des terminologies, cela semble souvent difficile, car ces lieux sont fréquemment excentrés.

À la question de l'existence éventuelle de terminologies spécifiques au français du Québec, M. Fortin précise que si le phénomène se produit parfois, il ne saurait être question de produire une norme québécoise. Du fait de la mondialisation des marchés, il convient d'utiliser un vocabulaire scientifique et technique en français standard.

Exposé de M. Gilbert Sâa Ifono

Diverses questions sont posées à propos de l'expérience guinéenne en matière d'enseignement en langue nationale. À travers ses réponses, M. Ifono montre qu'un éventuel échec est avant tout lié aux conditions d'enseignement, à l'absence de prise en compte des besoins didactiques et donc terminologiques.

Exposé de Mme Diane Michaud

Le fait que l'intervenante ait parlé de langues appelées à disparaître soulève diverses questions. Il ne s'agissait pour

Mme Michaud que d'une estimation fondée sur le faible nombre de locuteurs, mais certains défendent l'idée qu'une langue qui réussit à se maintenir est une langue portée par des locuteurs. Cette problématique a soulevé un intense débat, d'autres participants défendant l'idée d'un abandon des langues parlées par un faible nombre de locuteurs et qui sont fort proches d'autres langues. On s'accorde néanmoins sur l'idée que l'on revendique parfois avec acharnement le maintien de langues que l'on n'utilise guère et qu'il s'agit surtout d'un problème sociolinguistique.

Mme Michaud précise encore que le gouvernement fédéral intervient à la demande des groupes concernés et appuie des programmes. Il ne se soucie que des langues autochtones et pas de celles propres à des groupes linguistiques implantés plus récemment du fait de l'immigration. En outre, les moyens mis en œuvre ne sont guère comparables à ceux octroyés à la défense du français, quand bien même certains déplorent que ces moyens ne servent pas à éviter la disparition des Canadiens francophones dans les autres provinces.

Exposé de M. Armel Wynants

M. Diaby demande si le taux d'analphabétisme était élevé en Flandre

avant le développement de pouvoirs fédéraux. M. Wynants précise qu'il y a toujours eu un enseignement primaire en flamand, même au XIX^e siècle, mais que l'enseignement secondaire avait plutôt lieu en français, y compris en Flandre. La création de la première université flamande (université de Gand) date des années trente et il y a aujourd'hui plus d'étudiants dans les universités flamandes que dans les universités francophones. Le taux d'analphabétisme ne varie pas selon les communautés.

En Belgique, l'usage des langues dans l'enseignement est soumis au principe de territorialité et personne n'est obligé d'apprendre la langue de l'autre. Ainsi, de nombreux élèves wallons choisissent d'abord l'anglais. À Bruxelles, région bilingue, chaque communauté linguistique bénéficie d'un enseignement séparé, mais les élèves doivent obligatoirement choisir le néerlandais ou le français comme deuxième langue. Aucune des trois langues n'est donc freinée dans son développement.

Expériences pratiques
dans des domaines spécifiques

Thème 3

Création terminologique au service du développement :

le cas de l'agriculture, de la santé, de la politique, de la forge et de certains domaines de vulgarisation technologique

1 Introduction

Les pays en voie de développement connaissent de nos jours des problèmes encore plus graves que par le passé. Le développement dans ces pays se pose en termes alarmants: va-t-on vers un décollage ou vers la catastrophe économique?

À tous les niveaux de recherche, il est bon que l'on se penche sérieusement sur les voies et moyens d'éviter à nos pays la catastrophe. Qu'est ce que la création terminologique peut apporter comme appoint dans cette lutte? Nous allons tenter d'y apporter notre petite contribution.

Notre exposé touche moins la méthodologie de création lexicale (constitution de corpus avec les enquêtes, traitement informatisé de corpus, etc); il est essentiellement axé sur la création et l'utilisation de termes nouveaux dans les multiples sphères de la vie sociale.

2 Au plan de la politique, de l'administration et de la justice

Le vent de démocratisation qui souffle sur le Mali nouveau pose le

problème d'égal accès à l'information pour toutes les composantes de la population.

Le français est la langue officielle du pays; il est donc très largement utilisé par l'administration et les politiciens.

Le renversement sanglant de la dictature de Moussa Traoré a permis au peuple malien d'envisager l'avenir sous l'angle du multipartisme et de l'État de droit.

La conférence nationale, la création de plusieurs partis politiques et associations, la mise en place des nouvelles institutions démocratiques, la bataille politique entre les différents partis politiques, les élections municipales, législatives et présidentielles sont autant de facteurs qui ont obligé les communicateurs (tous ceux qui s'adressent au peuple) à rechercher les voies les mieux indiquées pour s'adresser aux masses et accéder à leurs voix et leur compréhension.

C'est ainsi que des termes ont connu des développements sans précédent dans notre histoire. En voici quelques-uns:

Démocratie: De nos jours, c'est le mot le plus utilisé dans la presse écrite et parlée; il anime plusieurs causeries et plusieurs *grins*⁽¹⁾. On comprend aisément qu'il connaisse les développements et les interprétations les plus diverses. Les intellectuels lui donnent les traductions suivantes, pour permettre à la grande majorité de comprendre.

(1) Groupe de personnes qui se retrouvent souvent aux moments libres autour du thé, d'un jeu ou toute autre chose qu'elles affectionnent ensemble; elles se connaissent bien.

Jemufanga: mot composé de *jemu* (causerie, parler ensemble, conversation, entretien, échanges de points de vue) et *fanga* (pouvoir, force). Traduit ainsi, les populations comprennent la démocratie comme un pouvoir basé sur la discussion, les échanges de points de vue sans violence. Dans la société traditionnelle bamanan et mandingue, il est souvent dit que *jekafɔ ye daamu ye* (« il y a du plaisir à parler ensemble »). Quand les gens se mettent ensemble et discutent un problème, ils parviennent toujours au *daamu* - le plaisir de l'entente.

Forobafanga: mot composé de *Foroba* (propriété commune, la chose publique) et *fanga* (pouvoir, force). Traduit ainsi, il est compris comme le pouvoir de tous, où les biens de la société sont communs.

Dans la société traditionnelle mandingue, et de nos jours encore dans plusieurs villages, la propriété privée ne se reconnaît pas en tant que telle: la daba, la hache, la terre peuvent être empruntées sans arrière-pensée. Et si c'est la chose publique, elle est souvent sous la garde de quelqu'un (chef de village), mais ce dernier ne peut en disposer comme il veut, ou empêcher que quelqu'un d'autre ne l'utilise à bon escient.

Beejefanga: mot composé de *bee* (tous), *je* (union, mettre ensemble), *Fanga* (pouvoir, force). Traduit ainsi, la démocratie est comprise comme le pouvoir qui s'exerce par tous, tous se mettent ensemble pour le gérer. Il peut être compris ainsi comme le pouvoir qui unit, qui met les gens ensemble. Cette traduction est utilisée par la radio nationale, à travers le journaliste qui présente le journal bamanan.

Demokarasi: emprunté au français, qui lui l'a emprunté au grec, ce mot a l'avantage de garder plus de fidélité dans la traduction. Seulement il reste incompris des populations, parce que tout le monde en parle, l'interprète selon sa sensibilité politique. Étant servi sur plusieurs assiettes, le mot d'emprunt est interprété comme ceci:

Yeresagoke. « Faire ce que l'on veut ». Chacun étant libre, dépositaire de pouvoir, on n'a de compte à rendre à personne, donc, on peut faire ce qu'on veut... Cette interprétation a donné souvent lieu à des actes de vandalisme.

Bee kundama ka kan. « Nous sommes tous égaux ». Les gens ont cru bon ne plus se soumettre à une autorité quelconque, étant donné que nous sommes égaux: le Président ne vaut pas plus que les autres, le juge n'est supérieur à personne, etc. Cette interprétation aussi a donné lieu à des actes de non-soumission à la loi et à l'autorité.

Ka sariya bato. « Le respect de la loi ». Cette compréhension de la démocratie est salutaire; mais dans un pays à 80% d'analphabètes, que faut-il comprendre par *loi*? Les gens ne connaissent pas les textes fondamentaux, même si une traduction de ceux-ci dans les langues nationales a été opérée. (Constitution, Charte des partis, Code électoral, texte de la CEDEAO, Pacte national, etc.).

À notre niveau, nous avons recommandé l'utilisation de *jemufanga* par la presse. En arrivant à ces autres termes, on a à peu près les mêmes problèmes de traduction.

a) **État de droit**

a été traduit par:

- *Josariyafanga:* *jo* (raison par

opposition à tort), *sariya* (loi) et *fanga* (pouvoir). On obtient: pouvoir fonctionnant sur la base de la loi, qui elle est basée sur la raison, par opposition à tort.

- *Sariyafanga:* *sariya* (loi) et *fanga* (pouvoir). On obtient: pouvoir basé sur la loi.

b) **Droit:** Ce mot aussi connaît beaucoup de problèmes.

Il est traduit par:

- *Jo* (raison par opposition à tort).

- *Duruwa* emprunté au français, il connaît lui aussi les mêmes problèmes que *démocratie*.

c) **Peuple** est traduit par:

- *Fasojama:* *fa* (père), *so* (maison), *jama* (masse). On obtient: les gens du territoire de mon père.

- *Jamanadenw:* *jamana* (pays, territoire) et *denw* (les enfants). On obtient donc: les enfants du pays.

- *Fasodenw:* *fa* (père), *so* (maison, territoire) et *denw* (enfants). On obtient: les enfants du territoire de mon père.

- *Pepulu:* emprunté au français, il reste flou pour la majorité, bien qu'usité chez les intellectuels.

Nous avons d'autre part des mots très employés par les temps qui courent et qui ont connu des extensions.

- *Jekafɔ:* *je* (ensemble) *ka* (prédicatif verbal) et *fɔ* (*dire*); on obtient: dire ensemble. C'est le mot chouchou dans toutes les situations conflictuelles. Il est vrai qu'il était déjà bien utilisé, comme dit plus haut *jekafɔ ye daamu ye*: « il y a du plaisir dans la concertation ».

- *Kokaje:* *ko* (laver), *ka* (prédicatif) et *je* (laver). Au départ, ce mot servait de publicité à un savon de production nationale. Aujourd'hui, il connaît une extension depuis le renversement de la dictature. Il est compris comme:

- Lutter contre la corruption, les maux de la société en général;
 - Extirper du pouvoir ceux qui sont considérés comme les mauvais grains;
 - Le terme renvoie aussi à «béret rouge» (para-commando de l'armée malienne). Ceci s'explique par le fait que c'est ce corps qui a aidé à renverser la dictature.

Mais il y a eu aussi des inventions.

Aritikili turuwasanwen: emprunté au français, il signifie «article 320» du *Code pénal populaire* il se décompose ainsi: 300 FCFA (1 litre d'essence sec) plus 20 FCFA (le prix d'une boîte d'allumettes). Cet ensemble renvoie à une pratique apparue avec les événements sanglants liés au renversement de la dictature. Beaucoup de gens ont été tués ainsi: «on te verse un litre d'essence dessus et on cherche une boîte d'allumettes».

SEPEA: emprunté au français, il renvoie à CPA (Code de procédure accélérée). On le comprend aussi comme *article 320*: «brûler vif».

Les quelques exemples dont nous venons de parler ont fait l'objet d'articles dans les journaux en langue nationale bamanan dans l'objectif d'éduquer les masses populaires.

3 Au plan sanitaire

De sérieux problèmes de communication (intercompréhension) se posent dans ce domaine, entre d'une part médecins et malades, d'autre part vulgarisateurs sanitaires et villageois.

Les médecins dans leur grande majorité, ont été formés à l'école classique. Ils connaissent les maladies

dans la langue de formation, à savoir le français. Mais en langue bamanan, il se trouve que les traductions ne sont pas toujours heureuses, les champs sémantiques des termes étant différents.

Ainsi les termes *nama*, *kaliya*, *mara*, *sayi* posent des problèmes qui demeurent encore. Peut-on les rendre réellement en français? Nous allons essayer.

nama: Ce terme renvoie à des croyances traditionnelles, selon lesquelles toute création vivante serait protégée par une autre création invisible. Ainsi, cette dernière réagit quand on fait du mal à sa protégée: des êtres tels que l'homme, la poule, le buffle, le chat, le chien, etc. sont réputés avoir une protection forte. De nos jours encore, cette croyance est fortement ancrée chez nous; malheur à qui va accidenter un chien en circulation. Rien à faire, il accidentera un homme et il aura des problèmes graves. Tuer un homme est très grave, on n'échappe jamais totalement à la punition de son *nama*.

Il y a des maladies qui s'expliquent par le *nama*, dont le diagnostic est assez complexe car le *nama* a les manifestations les plus diverses: plaie incurable, cancer, *kaliya*, hernie, etc.

Kaliya: tout mal de ventre qui se manifeste par des douleurs très aiguës, point de côté, etc.

Mara: cécité des rivières, onchocercose.

Sayi: fièvre jaune, ictere.

Jusqu'ici les médecins ont des problèmes de communication avec les patients concernant ces termes. Et les linguistes et guérisseurs traditionnels ont eux aussi des problèmes de traduction. Il est important que l'on arrive à éclairer tous ces termes

différemment interprétés par les patients et les médecins.

Des efforts importants ont été faits puisque linguistes et médecins arrivent à s'entendre sur l'essentiel; ils vérifient ensemble les données sur le terrain et cherchent à harmoniser celles-ci. Des termes existent et qui font l'unanimité de tous: patients, linguistes et médecins. En voici des exemples:

- *sensabana*: poliomyélite;

- *jaŋoyi*: tétanos;

- *ɲɔninsa*: rougeole.

Ces quelques exemples montrent le degré de collaboration entre linguistes et médecins pour le bonheur des patients. (Voir en annexe des exemples de fiches techniques de vulgarisation à l'intention du grand public, des populations en zones rurales notamment)

La collaboration s'intensifie entre les spécialistes de la pharmacopée traditionnelle, les médecins et les linguistes.

4 Au plan de la vulgarisation technologique et de l'agriculture

Sensibiliser l'opinion publique dans la lutte contre la désertification est un souci permanent pour un pays comme le nôtre. Les moyens de sensibilisation sont très nombreux, mais tous sont obligés de passer par les langues nationales pour atteindre les populations, en majorité rurales et analphabètes. La nécessité de collaboration entre vulgarisateurs et linguistes se fait sentir ici aussi. C'est ainsi que, quand il s'est agi de faire

des spots publicitaires, des brochures de vulgarisation sur les foyers améliorés, sur les feux de brousse, etc. les acteurs de terrain se sont donné la main pour traduire le mieux possible les messages de mobilisation.

Un bon exemple de cette collaboration est la campagne de sensibilisation pour l'utilisation du gaz butane. Les fiches techniques préalablement établies en français, ont été traduites en bamanankan et des séances d'animation ont été faites sur l'utilisation du gaz: comment et pourquoi utiliser le gaz? Ces animations passent à la télévision nationale avec des démonstrations concrètes, et à la radio. Un inventaire non exhaustif de la terminologie utilisée dans ce domaine a été établi (voir annexes).

Les forgerons constituent, de nos jours, les piliers du développement de nos campagnes. Il est bon de rappeler que leur rôle consiste à fabriquer et à réparer tous les instruments agricoles (daba, houes, haches, charrues, charrettes, herses, semoirs, etc). Pour leur permettre de s'autogérer, des actions d'alphabétisation ont été entreprises à leur intention, renforcées par des formations supérieures de néo-alphabètes au cours desquelles des termes ont été créés pour faciliter l'apprentissage de nouvelles techniques: soudure, réparation de pièces détachées, etc. (voir annexes).

Beaucoup de termes ont été créés dans les divers domaines de l'agriculture: nature des sols, temps agraires, semences, conservation des récoltes, commercialisation, etc. Nous ne donnons pas de références ici parce que le domaine est très vaste. Il est seulement important de souligner que, actuellement, les paysans, les

éleveurs s'orientent mieux dans la gestion de leurs affaires et que la recherche terminologique y a joué un rôle non négligeable.

Il est important de signaler que même dans le domaine de l'administration, les efforts de création continuent à se faire. Dans l'optique d'une officialisation des langues nationales, tous les documents administratifs fondamentaux sont traduits: Constitution, Code électoral, Charte des partis, Code du travail, etc. En plus de ces documents, les pièces d'état civil sont également traduites: acte de naissance, acte de décès, carte d'identité, passeport, certificat de nationalité malienne, etc. (Voir quelques exemples en annexe).

Les traductions ne se font pas sans problèmes; la vulgarisation des termes aussi. Mais l'aspect le plus difficile est la gestion et l'harmonisation des termes créés.

*Moussa Diaby,
Direction nationale de l'alphabétisation
fonctionnelle et de la linguistique
appliquée,
Bamako,
Mali.*

Annexes

Forge

Français
 Bâti
 Pincés
 Rondelle
 Mancheron
 Instruments aratoires
 Entretoise
 Taillant du soc
 Soc
 Multiculteur
 Charrue multiculteur
 Rayonneur
 Charrue multiculteur
 Enclume
 Soufflets
 Forge
 Motte de terre
 Charbon de bois
 Burette
 Marteau
 Goussets
 Enclume
 Goupille
 Poignée
 Fer
 Minerai de fer
 Roue
 Axe de la roulette
 Montant de la roue
 Herse
 Régulateur latéral
 Régulateur vertical
 Souder
 Gaz
 Lime
 Aluminium
 Chaîne
 Moule
 Fer noir
 Vilebrequin
 Fer rond
 Étrier
 Matériel
 Monter
 Trou
 Joug
 Culbuteur
 Grattoir
 Cadre
 Chignole
 Meuleuse
 Cisaille
 Filière
 Roulette
 etc.

Bamanankan
 bakolo
 baran
 bololanegé
 Bolominékala
 cikeminénw
 cemancenégé
 dabada nen
 dabakise
 dabañana
 dabañana
 dannisiracilan
 falidabanin
 fan
 fanfiyelanw
 fanso
 fantonton
 finfin
 tulukélan
 fulume
 kamanw
 kulan
 kunbenbólnin
 minéyɔɔ
 negé
 negébo
 sen
 senbòlo
 senkala
 erési
 ñekun dalen
 ñekun jòlen
 sude
 gazi
 kaka
 fugan
 jòlòkò
 mulu
 negé fin
 sògòlan
 negé koorilen
 senminélan
 minénw
 sigi
 wo
 zu
 walanwulilan
 saalilan
 bakolo
 negésògòlan
 negéjòsilan
 negetigélan
 ñegenbòlan
 sen

Mécanique

Français
 Capot
 Essuie-glace
 Volant
 Pare-brise
 Pneu
 Roue
 Portière
 Moteur
 Vilebrequin
 Boîte
 Culasse
 Piston
 Dynamo
 Bobine
 Démarreur
 Filtre
 Carburateur
 batterie
 Maître-cylindre
 Liquide
 Phare
 Calandre
 Pare-chocs
 Ampoule
 Manivelle
 Bouchon
 Gentil
 Chambre à air
 Rétroviseur
 Radiateur
 Raccord
 Klaxon
 Ventilateur
 Peinture
 Fauteuil
 Tableau
 Levier
 Frein à main
 Mécano
 Croix
 Pédale
 Chaîne
 Pause-pied
 Plateau
 Selle
 Réservoir
 Guidon
 Poignée
 Garde-boue
 Maillot
 Rayon
 Triangle
 Feu rouge
 Amortisseur

Bamanankan
 capo
 wèrèkolan
 walan
 parabirisi
 pine
 wu
 datugulan, pòròtiyèri
 mòtèri
 wilibereken
 buwati
 kilasi
 pisiton
 dinamo
 bobine
 demarèri
 filitiri
 karabirateri
 batiri
 mesilèni
 likide
 fari
 kalandiri
 parasòki
 anpuli, fòròmu
 maniweli
 buson, ekuru
 zanti
 sanburuyèri
 eretorowisèri
 arajatèri
 arakòri
 kilasison
 wantilo, elisi
 penttiri
 foteyi, sigilan
 tabulo
 lewuye
 fèren a men
 mekano
 kura
 pedale
 ceeni
 posipiye
 pilato
 sigilan, seli
 erezèriwari
 gidon
 puwape
 garadebu
 mawo
 erèyon
 tiriyangili
 ferusi
 amòròtisèri

Bougie
Cale-pied
Coque
Porte-bagage
Delco (distribution)

buzi
kalipiye
koku
galeri
deliko

Pile boîtier
Place de l'antenne
Tournevis
(américain ou français)
Fer à souder
Étain
Cuivre
Pince
Pince à long bec
Atelier

kababilayoro, pilibuwatiye
antenipilasi
turunewisi
(ameriken, faranse).
feri a sude
eten, negeso
depe
pense
vensilɔnbeki
ateliye

Électronique

Récepteur radio
Bande
Condensateur variable
Capacité
Résistance
Boîte de fréquence
Condensateur
Circuit intégré
Diode
Charbon
Branchement
Volume
Vis
Bobinage
Transistor
Station
Amplificateur
Fil
Transistor d'alimentation
Bloc
Bobine
Boîte d'enregistrement
Mécanisme
Bouton
Pause
Stop
Rebobinage à gauche
Rebobinage à droite
Lecteur
Touche d'enregistrement
Dynamo
Courroie
Poulie
Ressort (tirant)
Soutien de cassette

arajo respiteri, pilaki
gamu
arajonen
kapasite
resisitansi
moweni
kondasaeri
siriki entegere
doyodi
saribon
baransiman
wolimu
wisi
bobinazi
taranzisitōri
arajoso, esitasiyon
anpilifikateri
fili
kuranjensennan
buloki
bobini
anrezisitereman buwati
makanisimu
buton
pozi
esitōpu
erebobinazi gosife
erebobinazi duratife
lekiteri
Kantalan
dinamo
kura
puli
eresoritiran
sutiwendekaseti,
kasetiminenan
wurulesi
kasetisen
piyon
tetimaɲetiki
teti efasiri
arajokesu
piye
micoro, hopaileri
arajo ekaran
endikateri
tunuku
arajojuru, filidanterenemen
wolimu pilasi
kontakiti
tonalite

Chez le tailleur

Machine à coudre
Table de la machine
à coudre
Tête de la machine
Pédale
Aiguille
Pince-aiguille
Talon de la machine
Bobine à fil
Atelier
Tabouret
Fer à repasser

kalalimansi
mansitabali

mansikunkolo
pedali, pedaliye
miseli
miseliserelan
mansisanbara
mansigari
ateliye, kalaliso
tabure
feriden

Chez le cordonnier

Planche en bois
Enclume
Marteau
Morceau de fer pour
donner les formes aux
différents objets
Objet pour rendre
les choses lisses
Lime
Lire
Couteau
Cirage
Aimant
Pointe
Colle
Fil à coudre
Peau
Brosse

walaha
taane
marito
foromu

narenan

kaka
kepe
muru
Sirazi
eman
biye, ponti
koli
pasa, nilonjuru
golo
borosi

Police

Accident avec blessé
Accident avec dégâts matériels
Accident de la circulation
Accident mortel
Accotement
Agent de police
Arrestation
Assassinat

joginnikasara
bolofentijekasara
sirabakankasara
nitijekasara
sira kere
polisi(ke)(muso)
mineni
tugukafaga

Communications

Attentat à la pudeur	julajuguya kenekanda	Poste de garde	kòlòsiliyòrò
Audition	kumakanta	Poste de police	kunbenniyòrò
Auteur	waletigi	Prévenu	bololamògò
Calomnie	nkalonda	Procédure	seben labennenw
Chef de poste	baarakekulu	Procès-verbal	dantigeliseben
Chef de peloton	baarakekuluw nèmògò	Prostitution	yereyapini
Co-auteur	waletigi jèpògòn	Quittancier	warisaraseben
Commissariat	komisariya	Rapport	nefoliseben
Complice	demejògònjugu	Reconstitution	ladegeli
Confrontation	je ni je	Registre de constat	jateminékaye
Constat	jateminé	Repère	taamaseere
Contravention	waribò	Sous-direction administration et finances	maracogo ni nafolokow
Coordination	mara polisijnemògòso	Sous-direction inspection générale	nèmògòso
Coupable	sòntigi	Sous-direction inspection générale	polisibaara kòlòsili nèmògòso
Délation	coronni	Sous-direction étranger-titres-voyages	taamasebenw nèmògòso
Délinquant	sariyasòwòla	Saisie	fèn mineni
Dénonciation	kofòli	Saisine	ladònnicogo
Diffamation	tògòtjè	Scellés	tjèbangeminen lasagonnenw
Direction de la Sûreté nationale	polisijnemògòsobà	Section de la voie publique	sirabakòlòsilibagaw
Discrédit	lagosi	Sécurité G.M.S.	lakananikulu nèmògòso
Empreinte	nò	Sécurité	hakililatige
Enquête	kojèpinini	Sous-direction formation permanente	polisikalan nèmògòso
Escroquerie	nanbaraninje	Sous-direction identité judiciaire	nòmarali nèmògòso
Études R.P.E.	hadamadeja ni baara taasira	Sous-direction renseignements généraux	walejugubanminé nèmògòso
Filouterie	nanbaranciya	Sous-direction sécurité publique	kojèpinini nèmògòso
Fouille	fuyeli	Sous-direction technique	jama lakanani nèmògòso
Garde à vue	jekòròlamarali	Sûreté	minenkojèw nèmògòso
Grivèlerie	nanbaranciya	Synthèse	lakanani
Indice	taamasiyèn	Transport clandestin	sensenni
Individu	mògò dò	Vérification d'identité	sirasojè
Infanticide	denfaga	Vérification	yerekofòseben lajeli
Infraction	sariyasòwòwale	Violon	lamaralisonin
Interrogatoire	dalakan segesègeli	Vagabondage	bolònfemògòya
Main courante	polisi kunnafonikayeba		
Garde violon	lamaralisonin kòlòsilibaga		
Meurtre	fagali		
Outrage public à la pudeur	malobaliya kenekanda		
Palpation	mòmòni		
Perquisition	wolomani		
Pièce à conviction	sementiyalanw		
Police judiciaire	wale juguw nòmminèpolisi		
Police	polisi		

Région de
 **Mara**
 Arrondissement ou
Arondisiman walima
 Commune de
 **Komini**
 Centre de
 **santiri**

République du Mali
Mali jamana
 Un Peuple - Un But - Une Foi
Jamana kelen - Kuntilenna kelen - ɲaniya kelen

Copie d'Extrait d'Acte de Décès n°
 Sayaseben nɔ

L'an mille neuf cent
San
 Et le
Sadon
 À
Sayoro
 Est décédé(e)
 Sabaga
 Prénom
Togo
 Nom
Jamu
 Sexe
Cɛ-ni-musoya
 Date de naissance
Bangedon
 Localité de naissance
Bangedugu
 Domicile
Sigiyoro
 Profession
Baara
 Fils de
Wolofa
 Et de
Woloda
 Établi le au centre de
Dilanna **santiri la** **San 19**

Prénom et Nom
Togoni jamu

L'Officier d'État-civil
Seben dilanbaga

Signature et sceau
Bolononi serewusida taamasiyen

Terminologie de la pêche lagunaire en pays Adioukrou et Ébrié

1 Introduction

Le projet de terminologie qui est l'objet de cette communication, n'est que la première partie d'un ensemble plus vaste de la terminologies en langues nationales des arts et métiers traditionnels en Côte d'Ivoire. Ce premier volet de terminologie (conçu à la suite du stage sur la terminologie en langue africaine organisé à Cotonou du 14 au 31 octobre 1991) est circonscrit à l'activité de la pêche en zone lagunaire avec pour langues cibles l'adioukrou et l'ébrié. Ces deux langues parlées dans le sud de la Côte d'Ivoire, couvrent une zone allant de Bregbo dans la sous-préfecture de Bingerville, en passant par Abidjan et ses environs, jusqu'au village de Tougouzou dans la sous-préfecture de Dabou; en somme elles couvrent tout le territoire riverain de la grande lagune Ébrié.

Malgré son réseau fluvial et lagunaire important, la Côte d'Ivoire n'arrive pas à satisfaire sa consommation en produits de pêche. Les actions de sensibilisation menées en français par les autorités ivoiriennes à l'endroit de la population, afin de l'inciter à des pratiques productives de pêche se sont révélées parfois inefficaces. Une stratégie nouvelle fondée sur l'exploitation de la terminologie en langues locales pour communiquer à la population les techniques nouvelles de pêche doit donc être envisagée.

2 Situation et organisation de la pêche en Côte d'Ivoire

Bien que disposant de 600 km de côte, la Côte d'Ivoire n'est pas pour autant nantie en matière de pêche maritime. Tout d'abord, la côte elle-même ne prédispose pas à une exploitation maximale de la mer. En effet, le plateau continental de la Côte d'Ivoire très étroit rend les activités de pêche en eaux territoriales ivoiriennes peu florissantes à cause du courant marin chaud qui ne favorise pas une abondance en plancton. En outre, l'étroitesse du plateau continental favorise le phénomène de houle qui, avec le déferlement de hautes vagues, rend très difficile l'accostage des petites embarcations traditionnelles de pêche, utilisées par les populations côtières.

La pêche, qu'elle soit artisanale ou industrielle, est très largement dominée par des populations alloènes, notamment des ressortissants ghanéens et béninois. À ceux-ci l'on peut ajouter la nouvelle vague de pêcheurs venus du Mali et de la Guinée, installés dans la région de Dabou et sur les rives du lac Kossou. Quant aux pêcheurs nationaux, principalement les riverains des lagunes, tels que les Ébriés, les Alladians, les Adioukrous et les Ahizis, ils ne font pas de la pêche leur principale activité. La pêche pour eux sert tout d'abord à satisfaire leur consommation en protéine animale. Ce n'est que le surplus de leur capture de pêche qui est revendu sur les marchés locaux.

Ce manque de personnel typiquement autochtone exerçant la pêche comme activité principale, comme l'on peut s'y attendre, ne favorise pas l'épanouissement du secteur de la pêche. Ainsi le pays ne couvrant pas ses besoins en produit de pêche, se tourne de plus en plus vers l'importation de poissons surgelés qui équivalait déjà en 1984 à la production nationale, soit environ 85 000 tonnes. Cette importation a même doublé pour atteindre 140 000 tonnes en 1988. Ceci représente une sortie en devise de plus de 20 milliards de francs CFA, au moment où l'économie de la Côte d'Ivoire subit une grave crise financière.

Mis à part les handicaps que présentent le littoral (pour la pêche maritime) et le manque d'intérêt de la population ivoirienne à la pêche, la Côte d'Ivoire bénéficie paradoxalement d'un vaste réseau lagunaire parallèle à la côte, d'environ 1 200 km². Ce réseau comporte d'importantes lagunes, telles que la lagune Ehy dans la région de Frambo, la lagune Aby dans la région d'Adiaké, la lagune Potou, la lagune Adjin et la grande lagune Ébrié qui s'étend de la sous-préfecture de Bingerville jusqu'au village lacustre de Tiagba dans la sous-préfecture de Dabou. À ces lagunes s'ajoutent d'autres non moins importantes qui bordent la côte occidentale du pays, en occurrence les lagunes Tagba, Tadio et Niouzomou. Mention doit être aussi faite des nombreux fleuves qui arrosent le pays, à savoir: la Comoé, l'Agnéby, le Bandaman et ses affluents, le Sassandra et le Cavally. À ces lagunes et cours d'eau s'ajoutent les étendues d'eau non négligeables engendrées par la construction de barrages hydro-électriques, notamment le lac Kossou et le lac Taabo. La Côte d'Ivoire est donc suffisamment nantie d'étendues d'eau, ce qui laisse présager une intense activité de pêche ou du moins donne à ce pays, un potentiel assez

important en matière de pêche.

En résumé la situation de la pêche en Côte d'Ivoire se présente comme suit :

- Le plateau continental houleux et pas très riche en plancton, n'est pas propice à une pêche dans les eaux territoriales ivoiriennes. La Côte d'Ivoire doit donc se donner des moyens assez importants afin de s'équiper pour la pêche hors des eaux territoriales.

- La pêche est pratiquée essentiellement par une population en prédominance allogène, qui, souvent guidée par la rentabilité immédiate, exploite malheureusement d'une manière irrégulière les ressources lagunaires: utilisation abusive des filets à petites mailles.

- Les pêcheurs nationaux, riverains des lagunes ne font pas de la pêche une activité prioritaire. Une sensibilisation est donc nécessaire pour amener plus d'Ivoiriens à s'intéresser aux activités de pêche.

- La production piscicole ne couvrant pas les besoins de la consommation du pays, la Côte d'Ivoire se trouve donc obligée d'importer une quantité de poissons surgelés qui a plus que doublé ces dix dernières années, entraînant ainsi une importante sortie de devises au moment où une crise économique sans précédent (due à la mévente des produits d'exportation tels que le café et le cacao) s'abat sur le pays.

3 Méthodologie

En prélude à notre enquête terminologique proprement dite, nous avons effectué le recueil d'un lexique thématique auprès d'un certain nombre d'organismes spécialisés, tels que le Centre de recherche océanologique (CRO), la Direction de la pêche, le Centre d'aquaculture de Monpoyem et divers ministères, notamment le ministère de l'Agriculture et des Ressources

animales, le ministère des Eaux et Forêts et le ministère du Commerce. Ces contacts nous ont en outre permis de rassembler un certain nombre de données de base afin d'avoir une meilleure compréhension de l'orientation économique assignée au secteur de la pêche par le gouvernement ivoirien. Au CRO par exemple, il nous a été donné de faire un recueil des noms scientifiques des différents poissons et crustacés peuplant les lagunes de Côte d'Ivoire, ainsi que l'estimation de leur population, le niveau des recherches scientifiques en vue de soumettre certains de ces poissons à la pisciculture, etc.

3.1 Fiches terminologiques

3.1.1 Faune et plantes lagunaires

À l'appui de la documentation que nous avons réalisée auprès du CRO, nous avons donc procédé à une identification des poissons qui étaient considérés comme typiquement lagunaires et ceux qui vivaient saisonnièrement dans la lagune Ébrié. Il s'agissait de présenter des planches représentant des poissons à des pêcheurs, locuteurs de l'ébrié ou de l'adioukrou, et de leur poser une série de questions; à savoir s'ils considéraient ces poissons comme typiquement lagunaires, l'appellation de ces poissons dans la langue locale (ébrié ou adioukrou), leur nom populaire ou commercial, leur mode de capture (filet, ligne ou piège à poissons), leur mode de vie (poissons vivant en bande ou isolément), et surtout leur intérêt gastronomique (poissons consommés quotidiennement, réservés aux cérémonies et grandes occasions ou prohibés à la consommation). La tâche fut quelquefois compliquée par le fait que les images que présentaient les planches prêtaient souvent à confusion. Il nous fallait donc

procéder à une deuxième, voire à une troisième vérification dans les débarcadères, où l'identification se faisait de manière directe avec les prises des pêcheurs.

En ce qui concerne la section «Plantes (aquatiques) lagunaires», il a été principalement question de dénommer certains végétaux qui poussent ou flottent sur la lagune. De toutes celles qui ont retenu notre attention, les principales ont été les plantes flottantes: les fleurs d'eau (les laitues d'eau, les cannes d'eau...), qui depuis une dizaine d'années envahissent littéralement la surface de la lagune Ébrié depuis l'embouchure du fleuve Comoé (dans la ville de Grand-Bassam) jusque dans la ville d'Abidjan et ses environs. Ces plantes font leur apparition saisonnière dans la lagune juste après les saisons des pluies, en provenance du fleuve Comoé. Il s'agit donc de plantes d'eau douce qui se déversent dans la lagune Ébrié suite aux crues de la Comoé. L'attention particulière que nous avons eue pour ces plantes vient du fait qu'elles présentent depuis un certain temps un véritable fléau, aussi bien pour la faune lagunaire que pour les pêcheurs. La masse des plantes (haute parfois de 80 centimètres) qui recouvre la lagune, agit défavorablement sur l'écosystème lagunaire. À cause de l'épaisseur de la masse de plantes flottantes qui couvre le plan d'eau, les rayons de soleil ne peuvent pas pénétrer dans les profondeurs de la lagune, ce qui entraîne une diminution en oxygène de l'eau, perturbant ainsi le système écologique lagunaire. L'environnement lagunaire se trouve encore plus dégradé avec le phénomène d'entrophisation qui suit la mort massive des plantes flottantes quand elles entrent en contact, au niveau de la ville d'Abidjan, avec des eaux qui ont un taux plus élevé de salinité. La couverture épaisse de fleurs d'eau qui envahit la lagune, outre l'appauvrissement qu'elle cause tant en oxygène qu'en matière

nutritive pour les poissons, perturbe pendant de longues périodes aussi bien les activités agricoles que les activités de pêche. En effet, la densité des plantes flottantes rend difficile toute navigation sur la lagune, empêchant ainsi le déplacement des paysans qui doivent se rendre à une autre rive où sont situés leurs champs.

3.1.2 Techniques de pêche

Dans cette section, ont été recensées les différentes techniques de pêche artisanale utilisées en pays Adiokrou et Ébrié. Nous avons établi pour chaque méthode de capture, des fiches comportant des rubriques sur le nombre de personnes participant à la partie de pêche (pêche solitaire, pêche en équipe, pêche ludique avec la participation de la population de tout un village telle le *miobre* en pays Adiokrou par exemple); le moment de la pêche (pêche diurne, pêche nocturne). Il nous a été aussi permis de recenser les instruments utilisés pour chaque méthode de pêche: les filets (filets fixes, filets dérivants, éperviers, filets à grandes mailles, filets à petites mailles), les lignes (lignes flottantes avec plusieurs hameçons), les différents types d'hameçons, les nasses (nasses à crevettes, nasses à poissons), les pièges traditionnels à poissons et les différents types d'appâts.

Des fiches terminologiques décrivant les différents types d'embarcations traditionnelles (pirogues) ont été constituées. Ces fiches, outre les renseignements sur l'appellation des pirogues, contenaient des informations sur leur fabrication: types d'arbres utilisés, ainsi que les outils servant à la taille des pirogues. Des fiches ont été aussi consacrées aux embarcations semi-artisanales, utilisées essentiellement par les populations allogènes - Ewé ghanéo-togolais. Ces embarcations plus grandes que les pirogues

traditionnelles sont propulsées par des moteurs hors-bord ou d'autres types de moteurs adaptés pour la circonstance. Elles sont construites dans des chantiers locaux et comportent une technique de fabrication plus élaborée. Il faut souligner qu'en ce qui concerne les embarcations semi-artisanales, les termes recensés ont été pour la plupart des emprunts au français ou des néologismes.

4 Terminologie et développement

Un document terminologique, surtout en langue africaine, reste essentiellement un document de référence dont le champ d'application est très vaste. Dans les pays comme la Côte d'Ivoire, qui ont pris une option pour le français comme langue de communication au niveau national, il faut l'avouer, un nombre important de projets de développement ont échoué pour des problèmes de communication. Nos populations étant pour la plupart analphabètes, il arrive très souvent que les projets qui sont développés à leur intention restent inefficaces parce qu'elles n'ont pas accès à la langue de communication de masse qui est le français. De ce constat, il s'avère donc nécessaire de changer de stratégie en utilisant les langues locales pour certaines actions ponctuelles de communication de masse. La terminologie adiokrou et ébrié de la pêche en zone lagunaire aura pour objectif principal d'être un document de référence en matière de communication qui peut être exploité dans bien des domaines. Dans ce qui va suivre nous allons examiner dans le cas spécifique de la Côte d'Ivoire, quelques champs d'application de la terminologie de la pêche. Il s'agit notamment de l'alphabétisation et de l'animation rurale.

4.1 Alphabétisation

L'implication de l'activité terminologique dans l'alphabétisation se situe à deux niveaux :

- Celui de la conception du syllabaire;
- Celui des concepts nouveaux qui sont inculqués aux apprenants lors des exercices de lecture et d'écriture.

Un document de terminologie tel que celui de la pêche que nous avons élaboré, peut être exploité pour la confection d'un syllabaire d'alphabétisation fonctionnelle destiné à des pêcheurs analphabètes. Le concepteur d'un tel syllabaire aura à sa disposition un document de référence dont il pourra tirer des concepts ou mots-clés (nom de poisson, équipement de pêche, technique de pêche...) qui serviront de thème d'exercice de lecture et d'écriture et même de débat à chaque leçon du syllabaire. Ces mots-clés ne peuvent que susciter l'intérêt des apprenants qui auront à apprendre à lire des termes qui font partie d'un environnement qui leur est familier. Ainsi, la population analphabète peut être amenée à acquérir avec aisance la pratique de la lecture et de l'écriture; deux éléments indispensables à une participation effective au développement économique et social d'une nation.

L'activité terminologique dans l'élaboration d'un syllabaire d'alphabétisation fonctionnelle est avant tout le tremplin par lequel l'expression des concepts scientifiques doit être propulsée. En ce qui concerne la pêche, un transfert de technologie pour une exploitation plus efficiente des lagunes peut être effectué. À ce niveau, nous pensons qu'un exercice de lecture ou d'écriture basé sur les filets à grandes mailles assurera une meilleure compréhension de la notion de productivité (que ce genre de filets assure, par rapport aux filets à petites mailles qui capturent dans l'immédiat un plus grand nombre de poissons,

mais qui paradoxalement privent les lagunes des poissons juvéniles qui devraient assurer la régénération des eaux en poissons). La terminologie dès lors devient un instrument par lequel la langue se met à jour face aux technologies et réalités scientifiques nouvelles.

Quand nous savons que l'alphabétisation fonctionnelle a pour but, non seulement de permettre à une population analphabète d'acquérir la technique de l'écriture et de la lecture, mais aussi d'améliorer sensiblement la productivité, il nous est alors aisé de dire que la terminologie que nous proposons peut jouer un rôle dans le processus de développement de la Côte d'Ivoire.

4.2 Animation rurale

Toute notion de productivité en matière de pêche reste essentiellement liée aux techniques usitées dans l'exploitation des eaux. Quand une méthode de pêche ne dégrade pas l'environnement lagunaire, il va sans dire qu'elle ne peut qu'être productive à la longue; car le droit à la pêche passe tout d'abord par la conservation.

Si l'activité terminologique que nous avons entreprise doit avoir une portée économique du point de vue de son exploitation, comme le doit toute terminologie, c'est bien au niveau des techniques de pêche que s'opèrent les transferts de technologie dont a besoin la pêche traditionnelle.

Lors de nos enquêtes sur le terrain, il nous a été permis de remarquer que dans leur ensemble les méthodes de pêche restaient pour la plupart des techniques traditionnelles. Par exemple en pays adioukrou nous avons pu recenser des filets fixes ou dérivants à grandes mailles de 100 mm connus sous l'appellation locale d'*akpamu*, ou d'*aremu* (ces filets servent généralement à la capture de gros poissons tels que les barracudas,

les brochets, les capitaines), les filets à mâchoirrons à moyennes tailles de 50 mm et les éperviers (petits filets de 25 mm à petites mailles, les *mu akeke*). Les filets à petites mailles étant à la portée de tous les pêcheurs et permettant en plus la prise d'un grand nombre de poissons se trouvent donc être l'instrument privilégié en pêche traditionnelle. Or les études effectuées par le CRO montrent qu'il y a effectivement un impact de l'augmentation du maillage sur l'exploitation d'un stock de poissons. Par exemple, dans les eaux exploitées uniquement avec des filets à grandes ou moyennes mailles, on constate :

- Une augmentation en production de 10%;
- En valeur, les poissons dans ces eaux, atteignent une taille deux fois et demie supérieure à celle des poissons des eaux exploitées avec des filets à petites mailles. Ceci confère à ces poissons une plus grande valeur commerciale;
- Un doublement du stock reproducteur, car les juvéniles, pouvant s'échapper par les grandes mailles, ont une plus grande chance de survie.

Ainsi, il serait plus facile de communiquer aux pêcheurs le résultat de ces études à des séances d'animation rurale en utilisant une terminologie bien appropriée. Faire comprendre aux pêcheurs, par exemple que l'abandon des *mu akeke* (filets à petites mailles dont les prises contiennent assez de juvéniles n'ayant aucun intérêt gastronomique, par conséquent n'ayant aucun intérêt pécunier) au profit des *aremu* (filets à grandes mailles) leur serait profitable à la longue.

Un autre domaine où notre document de terminologie peut être exploité comme un document de référence par les animateurs ruraux, est celui de la sensibilisation des populations riveraines de la lagune Ébrié sur la protection de l'environnement lagunaire. En relation avec la prolifération des

fleurs d'eau dans la lagune Ébrié, une action de sensibilisation ponctuelle des animateurs ruraux, exploitant la terminologie (en langue locale) des plantes flottantes, saurait situer le niveau de la lutte pour l'éradication de ces plantes.

5 Conclusion

Le fait que nous ayons choisi la pêche comme la première étape de la terminologie des arts et métiers en Côte d'Ivoire n'est pas fortuit. Bien que présentant un potentiel non négligeable, la pêche en Côte d'Ivoire reste sous-exploitée. Malgré les actions de sensibilisation qui ont été menées en français pour remédier à la situation, les résultats escomptés n'ont jamais été atteints. Ainsi une nouvelle stratégie de communication fondée sur les langues nationales pour des actions de sensibilisation ponctuelles doit être adoptée. La terminologie en langue africaine doit donc participer à cette communication qui aboutit inévitablement au développement. Si la terminologie dans les pays dits «développés» se trouve en aval du développement - la terminologie servant dans ces pays le plus souvent à l'identification des nouvelles productions industrielles - la terminologie dans les pays en développement est en amont du développement; elle est un instrument qui initie le développement.

*Eddy A. Gbery,
Institut de linguistique appliquée (Ila),
Université nationale de Côte d'Ivoire,
Abidjan,
Côte d'Ivoire.*

Terminologie grammaticale en zarma

1 Présentation du lexique de grammaire

Lexique de grammaire français/zarma, zarma/français est le fruit de quelques années de travaux menés dans le cadre du projet lexiques spécialisés (Lexis) initié par l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) à partir de 1984 dans les pays africains francophones de l'ouest et du centre.

Au Niger, l'avènement de l'enseignement expérimental en langues nationales a permis la parution de plusieurs lexiques (français / langues nationales) qui servent de matériel d'appui aux maîtres dans la conduite de leurs cours. Ces lexiques présentent trop souvent un caractère général. Ils embrassent toutes les disciplines enseignées à l'école primaire: enseignements linguistiques, mathématiques, sciences d'observation, histoire, géographie, activités pratiques, sportives et culturelles, etc.

Ce caractère général les limitait. Il n'est pas rare de constater que seuls les mots français ayant un ou des correspondant(s) dans la langue d'arrivée sont pris en considération. Par moment des espaces vides sont laissés pour montrer que le mot français n'a effectivement pas d'image. Il faut enfin noter que le besoin urgent de mettre des lexiques à la disposition des maîtres a trop souvent conduit à les limiter à de simples inventaires lexicaux.

Mais cette généralité était nécessaire quand on se situe au départ

de l'expérimentation. Aujourd'hui, le besoin de spécialisation, de précision est apparu avec l'évolution de l'enseignement des différentes disciplines. L'apparition de ce nouveau besoin nous guide tout naturellement vers la confection de nouveaux types de lexiques.

Le document est avant tout destiné aux maîtres des écoles expérimentales zarma. Il est un ouvrage d'appui aux brèves leçons qu'ils ont suivies au cours de la formation de trois mois qui leur est dispensée à l'Institut national de documentation, de recherche et animation pédagogiques (Indrap) avant que ne leur soit confié l'enseignement de type nouveau dans lequel ils sont versés par la suite. Le lexique leur permet en effet de se familiariser avec la terminologie spécialisée indispensable à la préparation et à la conduite des leçons de grammaire.

Il est conçu par ailleurs pour être d'une grande utilité aux encadreurs de l'Indrap, aux agents de la Direction de l'alphabétisation des adultes (Dafa), et pourquoi pas des étudiants qui y découvriront des éléments susceptibles de les aider dans leurs travaux de recherches.

Le lexique ne contient que des termes de grammaire et quelques rares mots qui permettent d'enseigner cette discipline. Il comporte deux parties.

Dans la partie français/zarma - d'une manière générale - l'entrée est juste suivie de la catégorie grammaticale à laquelle elle appartient et en face est porté le correspondant en zarma qui est suivi de sa transcription phonétique et de sa catégorie grammaticale. Ensuite suivent la définition en français et son

exemple d'usage. Enfin la définition en zarma est également illustrée par un exemple.

Dans la partie zarma/français, les mêmes rubriques sont reprises avec cependant une réorganisation qui permet d'avoir les éléments zarma d'abord puis les parties françaises ensuite.

1.1 L'article du lexique

La structure générale de l'article est la suivante:

Vedette catégorie: Correspondant (prononciation) catégorie pour la partie français/zarma et **Vedette** (prononciation) catégorie:

Correspondant catégorie pour la partie zarma/français.

– Définition 1.

Ex: Exemple d'usage 1. (dans la langue de la vedette)

– Définition 2.

Sk: Exemple d'usage 2. (dans la langue de sortie)

La vedette est toujours en gras de même que son correspondant. Ces deux rubriques sont les seuls éléments constants du lexique.

La prononciation est entre parenthèses et en fins caractères; elle suit directement la vedette ou le correspondant. Il est à noter qu'elle est complètement inexistante en français car nous n'avons pas jugé utile de la porter, le lecteur pouvant se référer aux dictionnaires de cette langue en cas de besoin.

Il y a autant de définitions en français qu'en zarma. La définition se veut simple, concise et surtout monosémique.

Toute entrée n'a pas forcément une définition. Seuls les termes spécifiques à la syntaxe et souvent à la linguistique ont été l'objet de définitions. Cette rubrique a été volontairement ignorée pour certains mots du vocabulaire courant, les mots dérivés dont les radicaux ont été l'objet de définition, les mots composés et les syntagmes.

L'exemple suit naturellement la définition; il est noté en italiques.

Cependant certains mots, bien que définis, n'ont pas été illustrés par des exemples. Il s'agit de tous les mots qui ont trait aux signes de ponctuation que nous avons notés entre parenthèses dans la définition.

2 Types de formations néologiques

L'analyse du contenu du lexique révèle que plusieurs types de formations de mots ont été utilisés pour enrichir le vocabulaire zarma dans le domaine de la grammaire.

Il convient de noter d'abord que la consultation des lexiques antérieurement produits dans le domaine de l'enseignement a permis la conservation du sens de certains termes qui sont déjà utilisés dans les classes expérimentales. C'est ainsi qu'on retrouve des termes comme *abajada* (alphabet) ou *fisi* (analyser) dont l'usage remonte aux premières années d'enseignement en zarma.

Il y a également des mots provenant de la langue commune qui ont été intégrés à la langue de spécialité et dotés ainsi d'un sens précis par dérivation sémantique.

On peut mentionner par exemple:

MOT	SENS PREMIER	SENS NOUVEAU
<i>fun</i>	venir de	dériver
<i>hagante</i>	convenable	pertinent
<i>dumbi</i>	parcelle (culture)	segment

La création lexicale planifiée a pris aussi en compte différents procédés que la langue utilise pour innover sa composante lexicosémantique.

Nous avons retenu entre autres:

2.1 La dérivation suffixale

Il a été tenu compte de beaucoup de suffixes zarma pour enrichir la métalangue du fait que ce procédé est plus sollicité que les autres par la langue elle-même. De manière générale nous opérons sur des bases nominales, verbales ou verbo-nominales pour obtenir des nominaux, des verbaux, des verbo-nominaux ou des adjectivaux.

C'est ainsi que des termes comme *takalay* (décrire) ou *sansiize* (particule relative) ont été créés.

Nous avons procédé à des dérivations de type nouveau. Pour créer un certain nombre de mots, nous avons pris comme base des adverbes intensifs ou idéophones. Par exemple à *cap* - idéophone de *saba* - qui désigne l'exactitude dans la mesure, nous avons adjoint le dérivatif *-ante* pour former l'adjectif *cappante* (régulier).

Sur le modèle de *ba si* (ne pas être concerné), on a procédé à la création par analogie de *garaysi* (rendre abstrait), *fayankasi* (indéfini), *gasusi* (inaccompli), etc. Par ce procédé il y a la possibilité de créer un nouveau morphème qui est le suffixe de la négation, *-si*. Si ce suffixe est adopté, la langue fera l'économie des périphrases par lesquelles elle procède jusqu'à présent pour exprimer la négation.

2.2 La composition

Elle part de modèles de mots qu'elle offre la langue pour innover son vocabulaire.

La composition ordinaire a permis la création de *teera-ci* (verbe) que nous avons transcrit *teeraci* pour des raisons de commodité.

La composition par analogie a été sollicitée pour créer des termes comme *ma-na-teeraci* (verbo-nominal) ou *sifa-na-teeraci* (adjectif verbal) sur le modèle de *alboro-na-waybora* (bisexué).

2.3 Le redoublement

Il a concerné quelques rares mots comme *taway-taway* (reduplication) créé à partir de *taway* (jumeau).

2.4 Le changement tonal

Par changement tonal nous avons créé des termes nouveaux tels *màyàndi* (nominalisateur) à partir de *máyàndi* (nominaliser).

2.5 Le télescopage

Quelques rares mots ont été créés par ce procédé; exemple le mot *teebare* (adverbe) qui est issu de la réunion de *teera* (action) et de *bare* (faire).

2.6 La création intrinsèque

Nous nous sommes limités à la création de trois mots par ce procédé. Il s'agit de partir de la structure phonologique des mots du zarma pour former des mots inexistant dans la langue.

Nous avons ainsi proposé *lunki* (tilde), *himi* (valence) et *kundi* (lexique).

2.7 L'emprunt

Nous avons emprunté essentiellement à l'arabe qui est la langue dans laquelle les élèves des écoles coraniques apprennent à lire et à écrire.

Nous avons emprunté des termes comme *dursa* ou *maside* auxquels nous avons donné respectivement les sens de «réciter» et «voyelle».

3 La définition des termes en zarma

Le point central de la définition en lexicologie générale et en lexicologie spécialisée est certainement la métalangue. C'est avant tout elle qui permet de définir les entrées du dictionnaire ou du lexique spécialisé, de parler des éléments linguistiques du point de vue de leur nature ou de leur sens.

On a traditionnellement réduit la métalangue à une nomenclature qui permettait la description de la langue ou d'une de ces composantes. Mais cette acception est de plus en plus rejetée et on considère maintenant la métalangue comme un micro-système intégrant les relations entre les éléments du vocabulaire spécialisé.

La métalangue dont il est question ici sera donc étudiée du point de vue de la terminologie et aussi du point de vue des règles qui lient les éléments de la métalangue aux éléments du vocabulaire général.

3.1. Le vocabulaire métalinguistique

Pour décrire sémantiquement en zarma le vocabulaire fondamental de cette langue, il a fallu d'abord mettre en place une terminologie adéquate, particulièrement dans le domaine de la grammaire, tremplin indispensable à la rédaction de certains ouvrages pédagogiques tels le dictionnaire monolingue et le livre de grammaire zarma en usage dans les classes où cette langue est enseignée.

Mais cette terminologie ne s'est pas élaborée en un jour; elle s'est consolidée au fil du temps grâce à l'enseignement de la grammaire en zarma.

3.1.1 L'élaboration de la métalangue

Le lexique de grammaire a été conçu et écrit dans la perspective de

la rédaction du dictionnaire et d'un ouvrage de grammaire générale du zarma.

Cette terminologie a été élaborée en plusieurs étapes.

3.1.1.1 Phase de collecte

Il y a eu d'abord la collecte des termes en français qui ont été tirés de tous les documents ayant trait à la grammaire du zarma. Il était important de partir de la liste française car toutes les descriptions du zarma ont été faites dans cette langue.

La nomenclature française qui a servi de base à la rédaction du lexique de la terminologie grammaticale a été constituée suite au dépouillement de :

- Documents de description scientifique du zarma particulièrement aux plans morphologique et syntaxique;
- Grammaires pédagogiques en français;
- Lexiques généraux produits antérieurement.

Ont été pris également en considération, les manuels de grammaire entièrement rédigés en zarma en 1987 et 1988 à l'usage des maîtres et élèves des écoles expérimentales. Les manuels ont été rédigés par les équipes de l'Indrap, organe du Ministère de l'Éducation nationale (Men) chargé du suivi et de l'encadrement de l'enseignement expérimental en langues nationales au Niger et le Secrétariat permanent de la Commission nationale pour la réforme de l'enseignement et du Plan de scolarisation (Sp/Cnre/Ps) qui a en charge la gestion de ces écoles.

L'exploitation de ces documents a permis la mise à jour des correspondants zarma et aussi l'enrichissement de la nomenclature française.

3.1.1.2 Phase de dépouillement

Un choix des termes a été opéré dans la liste des mots issue du dépouillement de la documentation. Ce choix a permis de dresser la liste finale de la nomenclature française

qui est le point de départ de la rédaction du lexique. Par ce choix donc, la première liste s'est vue élaguée de tous les termes non utiles à la description morpho-syntaxique du zarma. Nous avons alors conservé trois groupes de mots français:

- des mots du vocabulaire courant que nous avons jugé utile de conserver car utilisés dans les descriptions syntaxiques du zarma;
- des termes de syntaxe déjà utilisés dans la grammaire traditionnelle;
- des termes de linguistique.

3.1.1.3 Atelier terminologique

Un atelier de vérification terminologique a été tenu par la suite. Il avait pour objectif l'examen de toutes les informations contenues sur chacune des fiches rédigées pour les besoins du travail.

La fiche terminologique était ainsi faite:

Vedette en français	Correspondant zarma	Prononciation correspondant	Catégorie grammaticale
Définition en français			
Exemple en français			
Définition en zarma			
Exemple en zarma			

Les fiches ont été directement saisies sur micro-ordinateur, dans la base de données élémentaire de *Wordperfect 5.0*. Par la fonction de tri, il est aisé de mettre la base ainsi constituée dans l'ordre alphabétique en français ou en zarma selon la forme finale que l'on veut donner au lexique. Le passage de la base de données au traitement de texte ne pose pas de problème particulier grâce à la fonction de fusion. Grâce à ces deux fonctions (tri et fusion), il nous a été très facile de tirer une partie français-zarma et une autre partie zarma-français.

Nous avons dû utiliser le logiciel *Fontmax* pour *WP 5.0* pour créer les

caractères spécifiques - ä, ě, ů, ě, ð, è, ì, ò, ŋ, ě - à la transcription du zarma.

3.1.1.4. Phase de vérification

Deux sous-étapes ont caractérisé cette phase.

- a) Le manuscrit a été soumis à la critique des maîtres des écoles expérimentales où l'on enseigne en zarma et en français. Les remarques et suggestions qu'ils ont apportées ont permis la révision du manuscrit. C'est ainsi que des mots comme *téeracó*, *zájó* ou *tèebàrè* ont été retenus pour désigner respectivement et pour de bon «verbe», «marqueur aspectuel» ou «adverbe».
- b) En 1987 et 1988, à l'intention des maîtres et élèves des écoles expérimentales, l'Indrap et le Sp/Cnre/Ps ont mis en chantier la

confection de manuels de grammaire entièrement rédigés en langues nationales. Les travaux de rédaction de ces manuels et surtout la tenue d'un atelier portant sur la démarche pédagogique et la terminologie auquel tous les maîtres des écoles expérimentales zarma ont participé, ont permis la réalisation du lexique dans sa forme définitive.

Ce travail nous a permis d'atteindre notre objectif principal, c'est-à-dire disposer d'une liste d'environ 360 termes qui nous permettent de décrire la langue zarma en zarma, particulièrement dans le domaine grammatical.

3.2 Les composants de la métalangue

On sait que la définition est une analyse sémantique du mot d'entrée, et est constituée d'une série de paraphrases que sont le genre prochain et la différence spécifique. Le genre prochain a comme élément central un définisseur qui peut être déterminé ou non par une expansion. Certains des définisseurs sont des primitifs car indécomposables par analyse sémantique.

3.2.1 Les définisseurs

Les définisseurs sont des mots génériques - concrets ou abstraits - qui permettent de ranger les définis dans une certaine classe sémantique.

Il y a deux sortes de définisseurs utilisés dans le lexique: les définisseurs grammaticaux et les définisseurs généraux.

3.2.1.1 Les définisseurs grammaticaux

Les définisseurs grammaticaux sont des termes de syntaxe utilisés dans la grammaire traditionnelle et des termes de linguistique qui ont servi à la description morpho-syntaxique du zarma. Ils servent à définir les catégories grammaticales et les unités syntaxiques. Ils sont en nombre limité et on peut faire aisément leur inventaire.

safu «catégorie»
ma «nom»
teeraci «verbe»
sifa «adjectif»
teebare «adverbe»
gaabirji «idéophone»
tubuko «pronom»
hāāyāñiize «interrogatif»
ceeyāñiize «interjection»
cabeko «locatif»
kabuko «quantificateur»
ninya «particule»
furbanda «postposition»
sorrayzeteeri «propositif»
hawari «coordonatif»
zaji «marqueur»
sansiizo «relatif»
funari «dérivatif»
dakejina «préfixe»

dakebanda « suffixe »
sanniize « mot »
hantumiize « lettre (de l'alphabet) »

Relation entre éléments de la définition

Vedette	Traduction	Définisseur	Traduction	Observation
<i>ma</i>	nom	<i>sanniize</i>	mot	
<i>sifa</i>	adjectif	<i>sanniize</i>	mot	
<i>teeraci</i>	verbe	<i>sanniize</i>	mot	
<i>teebare</i>	adverbe	<i>sanniize</i> <i>barmayantesi</i>	mot invariable	groupe nominal
<i>tubuko</i>	pronom	<i>sanniize</i>	mot	
<i>hāāyaŋiize</i>	interrogatif	<i>sanniize</i>	mot	
<i>ceeyaŋiize</i>	interjection	<i>sanniize</i>	mot	
<i>furbanda</i>	postposition	<i>sanniize</i>	mot	
<i>sorrayzeteeri</i>	propositif	<i>sanniize</i>	mot	
<i>zaji</i>	indicateur verbal	<i>ize</i>	élément	
<i>hawariize</i>	coordonatif	<i>sanniize</i>	mot	
<i>funari</i>	dérivatif	<i>nyinya</i>	mot	
<i>dakejina</i>	préfixe	<i>nahawiize</i>	morphème	
<i>dakebanda</i>	suffixe	<i>nahawiize</i>	morphème	
<i>hantumiize</i>	lettre	<i>ize</i>	élément	
<i>safu</i>	catégorie	<i>kunda</i>	groupe	
<i>sanniize</i>	mot	<i>hantumiize</i> <i>kunda</i>	groupe de lettres	groupe nominal
<i>gaabirji</i>	idéophone	<i>teebare</i>	adverbe	
<i>furjina</i>	préposition	<i>sanniize</i>	mot	
<i>kunda</i>	groupe	<i>sanniize</i> <i>marga</i>	groupe de mots	groupe nominal
<i>nyinya</i>	particule	<i>sanniiziyaw</i> <i>barmayantesi</i>	petit mot invariable	groupe nominal
<i>ize</i>	élément	<i>hari</i>	chose	
<i>nahawiize</i>	morphème	<i>dumbari</i>	partie	

Il est intéressant d'expliquer comment ces définisseurs agissent en situation de définition. Pour cela nous allons partir d'un tableau mettant en rapport certains mots désignant des catégories grammaticales et leur définisseur.

Nous nous devons d'expliquer avant toute chose comment ce tableau a été dressé.

Nous avons pris comme mots-clés les vedettes et avons cherché les définisseurs permettant de les définir. Chaque fois que nous avons rencontré un définisseur qui lui-même est un définisseur grammatical, nous l'avons porté sur la liste des vedettes et avons cherché son définisseur dans le lexique. Il n'y a que les définisseurs de *hari* « chose » et *dumbari* « partie » que nous n'avons pas cherchés et notés. C'est deux mots relèvent en effet du vocabulaire général.

Une première observation du tableau nous montre que sur 23 entrées prises dans le domaine grammatical, dix ont comme définisseur le mot *sanniize* « mot », trois définisseurs sont des groupes nominaux le contenant, deux ont *ize* « élément » pour définisseur, deux autres sont traités par *nahawiize* « morphème ».

Il y a cependant six autres définisseurs qui participent chacun à la définition d'un autre mot.

Une seconde observation nous fait voir que quatre entrées ont des groupes nominaux comme définisseur et un seul de ces groupes ne contient pas *sanniize*; il s'agit bien sûr du groupe qui définit le mot « mot » en *zarma*.

La question qui doit se poser et qui mérite une réponse immédiate est la suivante: « Pourquoi avoir des syntagmes nominaux comme définisseurs plutôt que de retenir

simplement les noms qui sont leur centre? ».

Le syntagme est sémantiquement plus précis que le mot et chaque fois qu'il est possible de préciser un définisseur on a préféré le faire. Nous voulons un mot aussi près que possible sémantiquement du défini et c'est la principale qualité du genre aristotélicien. Si nous utilisons un syntagme comme définisseur, c'est à défaut de mot dont le concept se rapproche du défini. L'utilisation du seul mot comme définisseur classe parfois le défini dans un ensemble

très vaste. De ce fait on est obligé d'allonger la périphrase exprimant la différence spécifique. Ceci donne une définition pas aussi concise que nous l'aurions souhaité.

Nous pensons qu'il est plus judicieux de démontrer cette affirmation par l'observation de la définition de *ma* « nom » et de celle de *teebare* « adverbe ».

Ma: sanniize kaŋ ga boro wala alman wala hay fo cabe, a ma a fay ga ka nga dumo ra.

« Nom: mot qui m.a personne ou animal ou chose un montrer, il m.m lui séparer pour sortir lui sorte dans »

Nom: mot qui indique une personne, un animal ou une chose, il sert à le distinguer des autres de son espèce.

Teebare: sanniiize barmayantesi kaŋ ga teeraci wala sifa maana bare.

«Adverbe: mot invariable qui m.a verbe ou adjectif sens changer».

Adverbe: mot invariable précisant le sens d'un verbe ou d'un adjectif.

Pour *adverbe* nous employons un minimum d'éléments pour construire la périphrase *kaŋ ga teeraci wala sifa maana bare* « précisant le sens d'un verbe ou d'un adjectif », alors que pour définir le nom nous avons dû utiliser une double périphrase *kaŋ ga boro wala alman wala hay fo cabe, a ma a fay ga ka nga dumo ra* « qui indique une personne, un animal ou une chose, il sert à le distinguer des autres de son espèce ».

Nous aurions pu faire l'économie d'une des périphrases ou au moins de certains mots avec l'utilisation d'un déterminant qui réduirait la distance sémantique entre le défini *ma* « nom » et le définisseur *sanniiize* « mot ».

Pour revenir à notre tableau, il convient de souligner que son analyse présente plusieurs intérêts.

Un premier intérêt est de nous montrer non seulement la place prépondérante de *sanniiize* comme définisseur grammatical, mais surtout qu'il y a d'autres définisseurs possibles. Un autre intérêt réside dans l'analyse des groupes nominaux choisis comme définisseurs et enfin un dernier point - et non des moindres - est de voir comment sont définis des mots qui comme *sanniiize*, servent eux-mêmes à définir.

On constate que tous les mots désignant les catégories majeures se définissent par *sanniiize*. Le seul qui déroge à la règle est le mot *teebare* (adverbe) qui lui utilise un syntagme nominal le contenant. Il ne peut pas avoir pour seul définisseur *sanniiize*, le caractère invariable étant aussi important pour la rédaction de la définition que le mot qu'il détermine.

Sanniiize est le mot qui est

sémantiquement assez rapproché des autres mots - catégories majeures et catégories mineures - de son champ lexical, et, c'est ce qui explique son utilisation « excessive » comme définisseur intégral ou partiel.

Alzouma Oumarou Issoufi
Institut national de documentation, de
recherche et d'animation pédagogique,
Niamey,
Niger.

Bibliographie

- Dubois (Jean), 1984: *Dictionnaire de linguistique*, Nancy, Berger-Levrault.
- Hamani (Abdou), 1982: *La structure grammaticale du zarma*, Thèse d'état, Polycopié 2 volumes.
- Hamani (Abdou), 1982: *De l'oralité à l'écriture - le zarma s'écrit aussi*, Niamey, Études et documents - Indrap.
- Hamani (Abdou), 1982: *Vocabulaire actif pour l'enseignement expérimental en zarma*, Université de Niamey.
- Hamani (Abdou), 1988: *Zarma ciine abajadã*, Niamey, Inn.
- Indrap, 1988: *Nahaw K3*, Études et documents, Niamey, Indrap.
- Indrap, 1989: *Nahaw K4*, Études et documents, Niamey, Indrap.
- Issoufi (A. Oumarou), 1984: *L'innovation lexicale en zarma*, Mémoire de maîtrise, Niamey, Polycopié.
- Issoufi (A. Oumarou), 1992: *Étude lexico-sémantique du vocabulaire fondamental du zarma*, thèse de Ph.D, Université de Montréal.
- Robert (Paul), 1989: *Petit Robert 1*, Paris, Les dictionnaires Le Robert.
- White-Kaba (Mary), 1983: «Ébauche d'une grammaire élémentaire du zarma», dans *Stage de formation en grammaire des langues nationales*, Études et documents, Niamey, Indrap.
- Willerval (Bernard), 1989: *Petit Larousse illustré*, Paris, Librairie Larousse.

Annexe I

- A**
- ABSOLU** *adj*: **AKIIKANTE** (*àkiikànté*) *si*
- Sans restriction; complet.
- Ex**: *Kulu est un quantificateur absolu.*
- Haŋ kaŋ sinda gazeŋaŋ, wala haŋ kaŋ go kubante.
- Sk**: *Kulu wo kabuko akiikante no.*
- ABSTRACTION** *n.f*: **GARAYSIYAŊ** (*gáráysíyáŋ*) *ma*
- Qui ne relève pas du concret.
- Ex**: *Exprimer l'abstraction.*
- Haŋ kaŋ si gokkante, kaŋ i si di da mo kala nda i na a miila boŋ.
- Sk**: *Garaysiyaŋ ciyaŋ.*
- ABSTRAIRE** *v.t*: **GARAYSI** (*gáráysí*) *teer*
- ABSTRAIT** *adj*: **GARAYSIYANTE** (*Gáráysiyànté*) *si*
- Qui opère sur des notions.
- Ex**: *Une chose abstraite.*
- Haŋ kaŋ ga goy nda fahamiyaw yaŋ, haŋ kaŋ i ga miila boŋ ra.
- Sk**: *Hari garaysiyante.*
- ACCENT** *n.m*: **GAABANDI** (*Gàabàndì*) *ma*
- Mise en valeur d'une syllabe aux dépens des autres dans un mot ou dans un groupe de mots.
- Ex**: *Mettre l'accent sur la première syllabe.*
- Cawiize kwaarandiyaŋ sanniiize fo ra wala sanniiize kunda fo ra.
- Sk**: *I ma gaabandò dake cawiize sintina boŋ.*
- ACCOMPAGNER** *v.t*: **DUM** (*dùm*) *teer*
- ACCOMPLI** *nm/adj*: **GASU** (*Gàsú*) *m/teer*
- Forme de l'aspect indiquant par rapport au sujet de l'énonciation le résultat d'une action faite antérieurement.
- Ex**: *«I na goyò te» est à l'accompli.*
- Haali taka no kaŋ ga cabe kaŋ hayã kaŋ sanni i goga te ciine bisa.
- Sk**: *«A na goyò te» wo sorro no kaŋ go gasu haali.*
- ACCOMPLIR** *v.t*: **GASU** (*gàsú*) *teer*
- ACHÈVEMENT** *n.m*: **BANYAŊ** (*bányáŋ*) *ma*
- Fin, exécution complète.
- Ex**: *L'achèvement d'une action.*
- Kubandiyaŋ samsam.
- Sk**: *Teera banyaŋ.*
- ACTION** *n.m*: **TEERA** (*téerà*) *ma*
- ADJECTIF** *n.m*: **SIFA** (*sófa*) *ma*
- Mot qui qualifie ou qui détermine le substantif auquel il est joint.
- Ex**: *Hanno est un adjectif.*
- Sanniiize no kaŋ ga maayò kaŋ ga a ga lamba sifa wala a ma a fassandi.
- Sk**: *Hanno wo sifa no.*
- ADJECTIF NUMÉRAL ORDINAL** *g.n.m*: **DIMMA SIFA** (*dómmà sófa*) *m.k*
- ADJECTIF NUMÉRAL ORDINAL** *g.n.m*: **BAJINE SIFA** (*bàjìné sófa*) *m.k*
- ADJECTIF QUALIFICATIF** *g.n.m*: **TAKA SIFA** (*táká sófa*) *m.k*
- ADJECTIF VERBAL** *g.n.m*: **TEERACINA-SIFA** (*téeráco-nà-sófa*) *ma*
- Mot qui a les propriétés du verbe et de l'adjectif.
- Ex**: *Kwaaray est un adjectif verbal.*
- Sanniiize no kaŋ gonda teeraci nda sifa halaley.
- Sk**: *Kwaaray wo teeraci-na-sifa no.*
- ADJOINDRE** *v.t*: **NUKANDI** (*núkándì*) *teer*
- Associer une chose à une autre.
- Ex**: *Adjoindre un morphème à un radical.*
- Jinay fo lambandiyaŋ afo ga.
- Sk**: *I ma nahawiize fo nukandi tiksa fo ga.*
- ADVERBE** *n.m*: **TEEBARE** (*tèebàrè*) *ma*
- Mot invariable dont la fonction est de modifier le sens d'un verbe ou d'un adjectif.
- Ex**: *Gumo est un adverbe.*
- Sanniiize barmayantesi no kaŋ ga teeraci wala sifa maana bare.
- Sk**: *Gumo wo teebare no.*
- ADVERBE DE LIEU** *g.n.m*: **MISA TEEBARE** (*mìsà tèebàrè*) *m.k*
- ADVERBE DE MANIÈRE** *g.n.m*: **NANGU TEEBARE** (*nángú tèebàrè*) *m.k*
- ADVERBE DE TEMPS** *g.n.m*: **WAATI TEEBARE** (*wáatì tèebàrè*) *m.k*
- AFFAIBLIR** *v.t*: **YOGOLANDI** (*yógólándì*) *teer*
- Atténuer.
- Ex**: *Le redoublement peut affaiblir le sens d'un mot.*
- Dogonandi.
- Sk**: *Sanniiize yaarayyaŋ ga hin ga a maaná yogolandì.*
- AFFIRMATIF** *adj*: **DAHIR** (*dábir*) *si*
- Qui affirme.
- Ex**: *Phrase affirmative.*
- Kaŋ ga dahirandi.
- Sk**: *dahir sorro.*
- AFFIXE** *n.m*: **DAKARI** (*Dàkàrì*) *ma*
- Particule qui s'ajoute à la racine d'un mot pour en donner un autre.
- Ex**: *-ante est un affixe.*
- Nyinya no kaŋ ga tuku sanniiize fo kaaji ga ga afo te.
- Sk**: *-ante wo dakari no.*
- ALPHABET** *n.m*: **ABAJADA** (*ábàjádà*) *ma*
- Ensemble des lettres utilisées pour écrire une langue.
- Ex**: *n est une lettre de l'alphabet zarma.*
- Hantumiizey talaato kaŋ ga naŋ i ma ciine fo hantum.
- Sk**: *n go zarma ciine abajada ra.*
- ANALYSE** *n.f*: **FISIYAŊ** (*físíyáŋ*) *ma*
- Procédé par lequel on découvre la nature et la fonction d'un mot ou d'une proposition.
- Ex**: *l'analyse de la phrase.*
- Dabari kaŋ ga naŋ i ma sanniiize wala sorrayze taka wala fayda bangandi.
- Sk**: *sorro fisiyaŋ.*
- ANALYSE LOGIQUE** *g.n.f*: **SORRO FISIYAŊ** (*sórrò fósíyáŋ*) *m.k*

ANALYSER *v.t.*: FISI (*fósó*) *teer*

ANTÉCÉDENT *n.m.*: JINANDI (*finàndi*) *ma*

- Nom ou pronom qui précède un relatif auquel ce dernier se rapporte.

Ex: *Dans «le garçon que j'ai vu», que a pour antécédent garçon.*

- Ma wala tubuko kaŋ nangu ra «kaŋ» ga furo.

Sk: «Arwasö kaŋ ay di» ra, arwasö ga ti kaŋ jinandö.

APOSTROPHE *n.f.*: KORBAY (*kórbáy*) *ma*

- Signe (') qui marque l'élision d'une voyelle.
- Seeda no (') kaŋ ga maside fo gonyañ cabe.

APPARTENANCE *n.f.*: WANEYAŊ (*wánèyáŋ*) *ma*

- Fait d'appartenir à quelque chose.

Ex: *L'appartenance à un ensemble.*

- Hari ma bare hay fo se.

Sk: *sata fo woneyaŋ.*

APPLIQUER *v.t.*: KWAARANDI (*kwaárandi*) *teer*

- Mettre en rapport.

Ex: *Appliquer une règle.*

- I ma hay hinka ñaj care ga.

Sk: *I ma dabari fo kwaarandi.*

APPOSITION (mise en) *n.f.*: LAMBANDI (*lámbandi*) *ma*

- Mot ou groupe de mots qui placé à la suite d'un nom désigne la même réalité que ce nom et en est séparé par une pause.

Ex: «Nyamay, kwaara kaano» ra; kwaara kaano est mis en apposition.

- Sanniize wala sanniize kunda kaŋ ga furo ma fo jin.

Sk: «Nyamay, kwaara kaano» ra; kwaara kaano wo lambandi no.

ASPECT *n.m.*: HAALI (*háali*) *ma*

- Manière dont l'action exprimée par le verbe est envisagée dans son développement.

Ex: *aspect accompli.*

- Mate kaŋ cine teeraciyo teera ce-dirawö go nda.

Sk: *haali gasante.*

ASPECT ACCOMPLI *g.n.m.*: GASU HAALI

(*gású háali*) *m.k*

ASPECT INACCOMPLI *g.n.m.*: GASUSI HAALI

(*gàsúsó háali*) *m.k*

ASPECTIF VERBAL *g.n.m.*: TEERACI HAALI (*téerácó háali*) *m.k*

- «Élément donnant des indications sur l'aspect sous lequel est envisagée l'action exprimée par le verbal» (Hamani 1982:57).

Ex: *Dans «Ay haw-ga goyö te»; haw-ga est un aspectif verbal.*

- Hari no kaŋ ga kande fahamay mate ka teeraciyo teerä haalö ce-dirä go nda.

Sk: «Ay haw-ga goyö te» ra; haw-ga wo teeraci haali no.

Annexe II

A, B

ABAJADA (*ábàjàdà*) *ma*: ALPHABET *n.m*

- Hantumiizey talaato kaŋ ga naŋ i ma ciine fo hantum.

Sk: *n go zarma ciine abajada ra.*

- Ensemble des lettres utilisées pour écrire une langue.

Ex: *n est une lettre de l'alphabet zarma.*

AFIRI (*áfòri*) *ma*: SINGULIER *n.m*

- Kaŋ ga cabe boro wala hari kaŋ go afollonj.

Sk: *ma kaŋ go afiri.*

- Qui marque une seule personne ou une seule chose.

Ex: *un nom au singulier.*

AKIIKANTE (*àkùikànté*) *si*: ABSOLU *adj*

- Haŋ kaŋ sinda gazeyañ, wala haŋ kaŋ go kubante.

Sk: *Kulu wo kabuko akiikante no.*

- Sans restriction; complet.

Ex: *Kulu est un quantificateur absolu.*

ANKWAY (*àŋkwáy*) *m/teer*: OPPOSITION *n.f.*

ANKWAY (*àŋkwáy*) *m/teer*: OPPOSER *v.t.*

- Hari yaŋ ma care hanga wala i ma wayce.

Sk: *i ma sanniize hinka ankway.*

- Mettre en parallèle, en contraste.

Ex: *opposer 2 mots.*

ASILI (*ásóló*) *ma*: ÉTYMOLOGIE *n.f.*

- Sanniize fo fuuma.

Sk: *takaray asilö.*

- Origine ou filiation d'un mot.

Ex: *l'étymologie de takaray.*

ASILI BAYRAY (*ásóló báyráy*) *m.k*: ÉTYMOLOGIE *n.f.*

- Bayrä kaŋ ga naŋ i ma sanniizey asilö bay.

Sk: *Hala i na zarma ciine asili bayray caw kulu i ga fabam nda mate kaŋ cine sanniizey te nda.*

- Science de la filiation des mots.

Ex: *l'étymologie nous permet de connaître l'origine des mots.*

BAJINE LAMBA (*bàajìné lámà*) *m.k*: NUMÉRAL ORDINAL *g.n.m*

BAJINE SIFA (*bàjìné sófà*) *m.k*: ADJECTIF NUMÉRAL ORDINAL *g.n.m*

BALAS (*bálàs*) *teer*: INVENTORIER *v.t*

BALASYAŊ (*bálàsyáŋ*) *m/teer*: INVENTAIRE *n.m*

- Izey kulu kaŋ go gusam fo ra kabuyaŋ.

Sk: *Suurra sanniizey balasyaŋ.*

- Liste d'éléments.

Ex: *inventaire des mots d'un texte.*

BANYAŊ (*bányáŋ*) *ma*: ACHÈVEMENT *n.m*

- Kubandiyañ samsam.

Sk: *Teera banyaŋ.*

- Fin, exécution complète.

Ex: *L'achèvement d'une action.*

BEENE TAKARI (*béené tàkàrì*) *m.k*: STRUCTURE DE SURFACE *g.n.f*

BIIRI (*bùrì*) *ma*: CONSONNE *n.f*

- Ciize no kaŋ si te kala nda i na hawo kaŋ ga fatta me ra kankam nangu fo.

Sk: *b wo biiri no.*

- Phonème produit par le passage de l'air à travers la gorge, les différentes parties de la bouche formant des obstacles.

Ex: *b* est une consonne.

BIIRI LABU-CARE (*bìiró làb-càré*) m.k: **DIGRAMME** n.f

- Biiri hinka kaŋ yaŋ ga margu ga te ciize fo.
- *Ny, nd, ng, nk yaŋ wo biiri labu-care yaŋ no.*
- Groupe de deux consonnes qui s'associent pour former un phonème unique.

Ex: *Ny, nd, nk, ng* sont des exemples de digrammes en zarma.

BIIRI TAWAY (*bìirì táwáy*) ma: **CONSONNE GÉMINÉE** g.n.f

BISA (*bìsá*) ma: **PASSÉ** n./adj

- Alwaati kaŋ ga cabe teera kaŋ bisa.

Sk: *bisa alwaatey.*

- Temps du verbe représentant l'action faite dans un temps écoulé.

Ex: *les temps du passé.*

BIYA (*bìyà*) ma: **RÉFÉRENT** n.m

- Haŋ kaŋ sanniiize ga feeri boro se taray kwaaray.
- *sanniiize hinkö kulu biya folloŋ no i se.*
- Objet réel ou imaginaire auquel renvoie un signe linguistique dans la réalité extra-linguistique.

Ex: *ces deux mots ont le même référent.*

BOŊ TUBUKO (*bòŋ tùbùkô*) m.k: **PRONOM RÉFLÉCHI** g.n.m

- Tubuko kaŋ ga naŋ sorrä teekä ma teerä te nga boŋ se.

Sk: «*Zankä goga nga boŋ nyumay*» ra; «*boŋ*» wo boŋ tubuko no.

- Pronom qui permet au sujet de la phrase d'agir sur sa propre personne.

Ex: *Dans la phrase, «Zanka goga nga boŋ nyumay» «boŋ» est le pronom réfléchi.*

BOOBANDIKOONI (*bòobàndikòonó*) ma:

PLURALISATEUR n.m

- Ize kaŋ ga sanniiize daŋ boobari.

Sk: *yaŋ wo boobandikooni no.*

- Élément permettant de mettre un mot au pluriel.

Ex: *yaŋ est un pluralisateur.*

BOOBARI (*bòobàrì*) ma: **PLURIEL** n.m

BOONA (*bòoná*) teer: **DÉSIRER** v.t

BOONAY (*bòonáy*) ma: **DÉSIR** n.m

- Bayray ra hari fo laami.

Sk: *nwaarayyaŋ nufa wo, nwaaray nda boonay n'a ga kwaarandi.*

- Tendance consciente vers un objet connu ou imaginé.

Ex: *le mode optatif exprime le souhait, le désir.*

BORO (*bòró*) ma: **PERSONNE** n.f

- Haali kaŋ ga naŋ i ma bora wala borey kaŋ goga salaŋ fayyanka; wala wo kaŋ sanni i goga te.

Sk: *araŋ ga ti boobari boro hinkantä.*

- Forme de la conjugaison servant à distinguer la ou les personnes qui parlent; celle ou celles à qui on parle, et celle ou celles dont on parle.

Ex: *vous est le pronom de la 2^e personne du pluriel.*

Terminologie et développement linguistique au Zaïre ⁽¹⁾

1 Introduction

Au séminaire du Réseau international de néologie et terminologie organisé à Rabbat en juin 1991, je terminais mon exposé introductif en indiquant les principaux axes prioritaires pour les recherches terminologiques tournées vers le développement de nos sociétés, à savoir le domaine de la formation-éducation, celui de l'agro-alimentaire et enfin celui de la santé-hygiène. « C'est dans ces trois domaines, disais-je, que les problèmes de communication pour le développement demandent des solutions urgentes. La recherche terminologique peut y contribuer efficacement. » (Nyembwe 1991).

Le problème du développement même de nos langues n'est pas encore résolu car la plupart d'entre elles ne sont pas outillées pour servir dans tous les domaines du savoir. C'est pourquoi le développement linguistique n'est qu'un des aspects du développement en général. La recherche terminologique qui débouche sur l'élaboration et la confection d'ouvrages pratiques dans divers secteurs contribue au développement linguistique dans nos pays.

L'objet principal de cette contribution est d'être une illustration et un témoignage de la pratique terminologique dans le domaine de la formation-éducation.

À travers quelques exemples, j'essayerai de montrer comment les chercheurs du Celta essaient de

résoudre le problème de la terminologie grammaticale lorsqu'ils doivent concevoir et élaborer des manuels d'enseignement / apprentissage des langues zaïroises.

La question de la terminologie grammaticale s'est donc posée dès qu'il a fallu rédiger des manuels de langues destinés aux jeunes élèves de l'enseignement primaire.

Je rappelle qu'au temps de la colonisation de notre pays (1885-1960), il a existé au Zaïre des manuels de langues zaïroises dont les auteurs étaient des anciens coloniaux. Leurs connaissances en linguistique générale et surtout africaine n'étaient pas très approfondies. Aussi ont-ils conçu et rédigé des manuels de nos langues sur le modèle de la grammaire française, elle-même d'inspiration gréco-latine. La terminologie et les notions grammaticales qui furent introduites dans ces manuels ont été héritées de traditions grecque et latine.

Aujourd'hui, la linguistique s'est considérablement développée et les chercheurs zaïrois ont acquis une réelle maîtrise des connaissances linguistiques dans le domaine africain et bantu. La formulation des options de politique linguistique en vue de la promotion et du développement des langues nationales et locales est de plus en plus précise. Tout ceci crée une situation où la conception et la production des manuels de nos langues nécessitent un effort d'adaptation terminologique.

Un tel effort peut se faire dans deux directions:

- Un travail de correction terminologique vis-à-vis des anciens manuels de langues où des notions et concepts linguistiques et / ou grammaticaux étaient exprimés improprement et inadéquatement: il

(1) Texte, remanié et mis à jour, de la contribution intitulée « Terminologie et enseignement / apprentissage des langues zaïroises » présentée à la Rencontre internationale sur l'enseignement de la terminologie, Université de Genève, 21-22 septembre 1988.

faudrait en adapter et harmoniser la terminologie.

– Un travail de création terminologique vis-à-vis des *realia* qui jouissent déjà d'une dénomination grammaticale ou linguistique dans d'autres langues en général et en français en particulier et vis-à-vis des notions et concepts dont il faudrait inventer la dénomination. La création de cette dénomination nécessitant aussi la définition du terme trouvé.

Je me limiterai surtout à ce second volet du travail terminologique car le volet « correction terminologique d'anciens manuels » n'a pas encore été entrepris. Le Celta envisage d'entreprendre prochainement cette recherche d'adaptation métalinguistique.

2 La création terminologique dans le domaine grammatical

L'élaboration et la production de manuels d'enseignement / apprentissage des langues zairoises ont fait apparaître le problème de la métalangue grammaticale qu'il fallait créer. Nos chercheurs ont trouvé la solution de la création terminologique dans la traduction, dans la néologie et dans l'emprunt.

2.1 La traduction terminologique

Comme solution au problème de terminologie grammaticale, la traduction est une pratique très courante et fort ancienne.

Nos chercheurs dont la scolarisation est faite en français, langue officielle, partent de la terminologie grammaticale du français pour trouver des termes équivalents en langues zairoises.

Dans le cadre de la terminologie linguistique par exemple, la

traduction est faite grâce à la recherche de traits sémantiques équivalents en totalité. Un exemple emprunté à Bunduki (1975 : 3) illustre bien cette recherche de traits sémantiques équivalents.

Soit deux lexèmes ciluba et français, *ludimi* et *langue*.

On a dans cet exemple quatre sèmes identiques dans les deux champs sémantiques de *ludimi* et de *langue* qui permettent d'établir une relation d'identité, mieux d'équivalence entre les deux lexèmes. Mais si l'on considère le lexème français « langue » comme défini par les sèmes suivants :

S₁ « instrument », S₂ « de communication », il n'a plus pour équivalent en ciluba, le lexème *ludimi* au sens général mais plutôt le lexème *muakulu*. On constate ainsi que la recherche de sèmes identiques permet une traduction conforme au concept et à la notion exprimée par la langue de départ.

Dans le cadre de la terminologie grammaticale qui nous préoccupe, le chercheur a souvent affaire à des lexèmes monosémiques; il doit discerner l'idée-clé contenue dans le terme à traduire et procéder à la traduction non de ce terme, mais plutôt de ce que je pourrais appeler le *sème central* du terme.

	S ₁ « partie charnue »	S ₂ « mobile »	S ₃ « de la bouche »	S ₄ « organe du goût et de la parole »
ciluba <i>ludimi</i>	+	+	+	+
français <i>langue</i>	+	+	+	+

Illustrons cela par les exemples :
Exemple 1: *affixe* est défini par le *Dictionnaire de linguistique* (Dubois et alii 1973) comme « un morphème non autonome qui est joint à un radical d'un mot pour en indiquer la fonction syntaxique, pour en changer la catégorie, en modifier le sens... »

Ce lexème est ainsi traduit :
– en lingala: *ekangami*: c'est-à-dire « ce qui s'attache à, ce qui est attaché à... ». Ce vocable provient du verbe *kokanga* = attacher, lier.

Exemple 2: *préfixe*

– en ciluba: *mwaku* « *mulamaci* », c'est-à-dire un mot qui s'attache à, ... qui attache ... qui lie. Ce terme provient du verbe *kulamata* = s'attacher. Il évoque également le verbe *kulamika* = attacher.

– en ciluba: *mulamaci mudjanjidi* (= affixe qui précède) littéralement « qui (s') attache à, qui précède ». Mais ce terme est aussi exprimé en ciluba par *mufileedi* = (ce) qui précède. Ce vocable n'est pas très générique en ce sens qu'il s'applique à diverses catégories d'êtres, et d'objets qui précèdent quelqu'un ou quelque chose. Ainsi on l'utilisera par exemple pour désigner, dans une procession, les gens qui occupent la tête du cortège.

– en kikongo: *kiyitisu*, du verbe *kuyitisa*.

– en lingala: *libandi-kombo* = qui commence le nom ou qui précède le nom (préfixe nominal) du verbe *kobanda* et du substantif *kombo* = nom.

Exemple 3: *suffixe*

– en lingala: *esukya*, ou *ekanga-tina*

(c'est-à-dire qui finit, qui termine ou finit le mot) du verbe *kosuka* = finir, terminer ou du verbe *kokanga* = arrêter.

– en ciluba: *mulamaci mushikiji* ou *mulamaci mushikididi* = qui est attaché à la fin ou qui s'attache pour terminer.

– en kikongo: *kilandisu*, du verbe *kulunda*.

Exemple 4: *consonne* qu'on définit comme un son comportant une obstruction totale ou partielle, en un ou plusieurs points du conduit vocal (Dubois et alii, 1973: 116). L'idée-clé (ou le sème central) retenue est celle d'obstruction, d'obstacle et c'est elle qui va guider la traduction en langues zaïroises.

– en lingala: *ekakemisa*, du verbe *kokakema*=empêcher, opposer un obstacle.

– en ciluba: *dileta dicintàmàna* (c.-à-d. son obstrué).

Exemple 5: *analyse* où l'idée-clé retenue est celle de distribution, de répartition. D'où des traductions qui aboutissent aux lexèmes:

– en lingala: *likaboli*=le fait de répartir, de partager, de distribuer, du verbe *kokabola*=répartir.

– en ciluba: *disulakaja*, du verbe *kusulakaja* = répartir, distribuer, démêler.

– en kikongo: *nsasa* du verbe *kusanga*.

Exemple 6: *alphabet*

– en ciluba: *nsangilu wa malèta* (=réunion des lettres).

Comme on peut le constater, ces exemples illustrent parfaitement une des procédures dans la pratique terminologique utilisée par nos chercheurs. Cette méthode, note Bunduki (1975: 5) à propos du ciluba, a permis la nomination d'un grand nombre de concepts déjà désignés en français au moyen de signifiants propres en ciluba et l'établissement d'une relation d'équivalence totale entre les lexèmes du français pris comme langue d'entrée lexicale et les lexèmes du ciluba.

2.2 La création néologique

«L'activité et la création terminologiques, écrit J.-P. Leduc-

Adine (1980: 16), sont intimement liées à la néologie c.-à-d. qu'elles postulent un système de règles qui permettent et contraignent la création et le fonctionnement de nouvelles unités.» Les procédés de formation des mots sont connus et utilisés par tous les lexicologues. Je me limiterai à illustrer spécialement les procédés les plus employés par nos chercheurs, à savoir la dérivation, la composition et enfin l'emprunt.

2.2.1 La dérivation

Il arrive souvent que la dérivation intervienne dans la création terminologique grammaticale après que le chercheur a procédé à la traduction dont on vient de traiter.

En d'autres termes, une fois que le terme a été traduit conformément à la procédure décrite précédemment, on procède à la formation de nouvelles unités terminologiques par dérivation. Les quelques exemples ci-après l'illustrent parfaitement:

– en kikongo: à partir du verbe *kusonika*=écrire, on peut obtenir différents termes grammaticaux tels que:

- *nsonika*=écriture

- *nsonikisa*=travaux écrits

- *lusonokono*=rédaction.

– en lingala: le verbe *koloba*=parler, peut donner:

- *liloba*=parole

- *noloba*=dictionnaire

- *nolobela*=parler

- *maloba*=dires.

– en ciluba: le verbe

kuakula=parler, peut donner:

- *mwaku*=mot, parole,

- *mwakudi*=locuteur,

- *mwakula*=grammaire,

- *mwakulavi*=parleur.

– en ciluba: *kufunda*=écrire, donne:

- *mufundi*=écrivain, rédacteur

- *kufundisha*=faire écrire

- *difunda*=rédaction, orthographe, copie

– en ciluba: le verbe

kulonga=apprendre, donne:

- *kulongesha*=enseigner

- *dilonga*=apprentissage, étude

- *dilongesha*=leçon

- *dilongolala*=correction (syn.: *dilengeja*)

- *mulongeshi*=enseignant, maître

– en ciluba: le verbe *kubala*=lire, donne, par dérivation, les termes suivants:

- *dibala*=lecture

- *dibadisha*=le fait de faire lire, leçon de lecture, apprentissage de la lecture.

– en ciluba: les verbes *kukonka*=interroger et *kukema*=s'étonner, s'exclamer, donnent respectivement:

- *cikonkelu*=point d'interrogation

- *cikemenu*=point d'exclamation.

2.2.2 La composition

La composition ou la formation d'une unité sémantique à partir d'éléments lexicaux susceptibles d'avoir par eux-mêmes une autonomie dans la langue est un procédé de création terminologique très productif dans nos langues.

Exemple 1: *calligraphie*

– en lingala: *calligraphie* est exprimé par le lexème *komape* (= écrit propre, clair) qui provient du verbe *kokoma* = écrire, d'où le dérivé *koma* et de *pe*: propre, clair.

– en ciluba: *calligraphie*=*difunda dya nsongu* du verbe *kufund*=écrire et de *kwansongu*=bien.

Exemple 2: *dictée*

– en kikongo: *dictée* est exprimée par le terme *nsonika-ngwila*, du verbe *kusonika*: écrire et du verbe *kuwa*=entendre.

– en ciluba: *dictée* est exprimée ainsi: *kwamba kufundisha*, composé de *kwamba*=dire et de *kufundisha*=faire écrire.

Exemple 3: *dictionnaire* est exprimé

en ciluba par le composé *nkonga myaku* (du verbe: *kukonga*=interroger, demander et du substantif pluriel *myaku*=mots, paroles, dires.

Exemple 4: en ciluba, la composition est le procédé néologique le plus généralisé. Ainsi par exemple, à partir de *mufileedi*=préfixe, on arrive à la formation de:

– *mufileedi wa mufidi*=préfixe adjectival

- *mufileedi wa cibikidilu* = préfixe nominal
- *mufileedi wa mupinganyi* = préfixe pronominal
- *mufileedi wa pa mwanda* = préfixe verbal, etc.

De même, le terme *pronom* = *mupinganyi* donnera, par composition, les termes suivants :

- *mupinganyi mufunkunyi* = pronom démonstratif
- *mupinganyi ukeena usungulula* = pronom indéfini
- *mupinganyi mukonki* = pronom interrogatif.

2.2.3 L'emprunt

Les ressources lexicogéniques d'une langue ne sont pas illimitées; quand bien même le seraient-elles, les chercheurs ont des capacités de création limitées. L'emprunt, en tant que source de néologismes terminologiques est la solution la plus évidente, la plus efficace internationalement car elle neutralise partiellement les différences interlinguistiques et respecte ainsi la notion originelle plus aisément repérée et, ajoute A. Rey, «solution la plus paresseuse» (Leduc-Adine, 1980: 19). Le sens de l'emprunt est bien connu, de la langue plus ou moins dominante à la langue emprunteuse. Dans le cas qui est le nôtre, c'est au français qu'on emprunte la terminologie grammaticale.

Je me limiterai à quatre exemples pour illustrer cette procédure :

Exemple 1: *alphabet*

- en lingala: *afabe*
- en kikongo: *alufabi*
- mais en ciluba, on a recouru à la traduction pour aboutir à un lexème composé *nsangilu a maleeta* obtenu après avoir dégagé l'idée-clé par traduction.

Exemple 2: *dictée*

- en lingala: *dikite*
- en kikongo: *dikité*
- mais en ciluba, on a eu recours à

la composition qui a abouti à *kwamba kufundisha*

Exemple 3: *personne*

- en lingala: *persona*
- en kikongo: *persona*
- mais en ciluba, on garde l'équivalent «muntu».

Exemple 4: *syllabe*

- en kikongo: *silabi*
- en ciluba: *nshilaba*

Exemple 5: *classe*

- en ciluba: *kalaasa*

3 Conclusion

En conclusion, on peut dire que le développement linguistique dans les pays du Sud passe par un travail d'élaboration et de production d'outils grammaticaux et lexicographiques qui impliquent un travail terminologique. En d'autres termes, les recherches terminologiques contribuent au développement de nos langues.

Je voudrais cependant souligner le fait que si le travail de terminologie grammaticale et/ou linguistique en langues zaïroises se fait essentiellement à partir du français, langue étrangère mais langue officielle chez nous, il ne faut pas se contenter de simples calques. Il existe des concepts grammaticaux du français qui n'ont pas d'équivalents en langues zaïroises ou qui ne jouent pas le même rôle qu'en ces langues. Le concept d'«article» en français par exemple a son importance alors que dans nos langues, c'est plutôt la notion de «préfixe» qui joue un grand rôle. Chaque substantif en français déclare un genre féminin ou ou masculin; dans nos langues, cette notion n'a aucun contenu pour la classification des substantifs; c'est plutôt la notion de classe qui détermine chaque substantif.

C'est dire que nos équipes de recherche doivent déployer des

efforts pour exploiter à fond toutes les sources lexicogéniques et terminologiques des langues zaïroises avant de recourir aux autres langues en général et au français en particulier. Car il existe, à un certain niveau, une inadéquation des termes usités face aux notions grammaticales de linguistique africaine.

Nyembwe Ntita,
Centre de linguistique
théorique et appliquée,
Kinshasa,
Zaïre

Bibliographie

- Bunduki (N.K.), 1975: *Essai de lexique linguistique français-ciluba*, Celta, Lubumbashi, 247 p. (Travaux et recherches).
- Dubois et alii, 1973: *Dictionnaire de Linguistique*, Paris, Larousse.
- Dubuc (R.), 1989: *Manuel pratique de terminologie*.
- Guide de Recherche en lexicographie et terminologie*, 1983, ACCT, Paris.
- Leduc-Adine (J.-P.) & Vergnaud (J.), 1980: «La Terminologie grammaticale» dans *Langue française*, n°47, sept. 1980, Paris, Larousse.
- Kazadi (Nt.), Matumele (M.) & Epanga (P.), *Lexique pédagogique lingala*, 1987: Celta, Kinshasa, multigraphié.
- Terminologie grammaticale kikongo*, 1987: Celta, Kinshasa, multigraphié.
- Lexique pédagogique ciluba*, 1987: Celta, Kinshasa, multigraphié.
- Kadima (B.), Mpoyi (B.) & Mukendi (T.): 1991, sous la dir. de Nyembwe (N.), *Terminologie grammaticale et pédagogique. Lexique français-ciluba et ciluba-français*, Celta, Kinshasa, 14 p. (Travaux et recherches).
- Nyembwe (N.), 1988: «Terminologie et enseignement / apprentissage des langues zaïroises», dans *Documents contributifs*, Rencontre internationale sur l'enseignement de la terminologie, Université de Genève, 21-22 septembre 1988.

Exposé de M. Moussa Diaby

Au niveau scolaire, il importe d'aboutir à un bilinguisme fonctionnel en fin de 6^e primaire, en sorte que l'élève ne devienne pas par la suite un analphabète fonctionnel en langue nationale ou en français. Dans la vie quotidienne, l'usage de la langue demeure un choix individuel. Ainsi, chaque personne est libre de choisir la graphie de son nom sur les documents officiels.

Répondant à diverses questions sur l'emprunt et la néologie, M. Diaby explique qu'il n'y a aucune politique d'imposition des néologismes de préférence aux emprunts: l'usage décidera. En dehors de l'école, les moyens de vulgarisation de la terminologie se limitent d'ailleurs à des brochures de post-alphabétisation, accessibles à chacun en fonction de ses préoccupations.

M. Diaby montre ensuite que si les connaissances traditionnelles s'accompagnent déjà de terminologies, celles-ci ne sont toutefois pas suffisantes pour faire face au progrès: il y a lieu d'enrichir la langue en se fondant sur une complémentarité au sein de la francophonie.

L'espace francophone a des exigences pour que les pays puissent se développer sans être dominés par d'autres espaces. Comme le montre Marcel Diki-Kidiri, on est ici en présence d'une option fort différente de celle des modules du Nord qui optent pour le principe de territorialité. En Afrique, on opte plutôt pour la cohabitation du français et des langues nationales, ce qui explique la spécificité de l'aménagement linguistique dans le Sud.

Exposé de M. Eddy Aimé Gbery

Interrogé sur les sentiments des usagers et des organes de décision, M. Gbery précise le contexte de ses recherches: la population est souvent analphabète et maîtrise mal le français. La terminologie est donc destinée à toute personne qui se rend sur le terrain et souhaite se faire comprendre des pêcheurs. Il s'agit d'une démarche ponctuelle qui ne fait pas partie d'un plan d'ensemble en matière d'aménagement, mais qui entend montrer l'intérêt de la terminologie pour la réussite d'un programme particulier. On pourrait parler de terminologie fonctionnelle et ponctuelle.

Divers participants ont souligné la difficulté du dialogue avec les spécialistes du domaine, lesquels tiennent souvent à l'usage de la langue française. Dans l'expérience décrite par M. Gbery, cette collaboration s'est déroulée dans de bonnes conditions et a notamment permis de réaliser des planches illustrant les réalités pêchées.

Exposé de M. Alzouma Oumarou Issoufi

Interrogé sur la mission de son institut, M. Issoufi précise d'abord que les langues nationales sont les véhicules de l'enseignement pendant les deux premières années primaires et constituent des matières d'enseignement pendant les quatre années suivantes. L'Institut national de documentation, de recherche et d'animation pédagogique doit fournir

aux écoles non seulement une terminologie grammaticale, mais aussi une terminologie pour chacune des matières enseignées. Le choix de l'emprunt à l'arabe est spécifique à la grammaire - pour des raisons déjà exposées - et ne se retrouve pas, par exemple, dans l'enseignement des mathématiques, lequel emprunte davantage au français. Il reste que certaines créations peuvent très bien être concurrencées par l'usage des élèves.

La problématique du choix des langues nationales soulève un intéressant débat. En l'occurrence, au Zaïre, le choix de ces langues correspond à une décision déjà ancienne (époque coloniale), qui ne semble guère remise en cause, contrairement à ce qui peut se produire dans d'autres pays africains. Ces choix laissent toute liberté de communication aux locuteurs des autres langues.

Exposé de M. Nyembwe Ntita

Les participants demandent si le travail de description des quatre langues nationales est effectué par un ou plusieurs linguistes relevant d'une même école linguistique. M. Nyembwe Ntita précise que ce ne sont pas les mêmes équipes qui traitent les mêmes langues. L'on se préoccupe avant tout de la grammaire qui est utile pour les enseignants du niveau primaire. Il s'agit de réaliser des manuels traitant de ces langues et qui seront utiles à ceux qui seront chargés de l'enseignement des langues nationales.

Concernant l'usage des langues nationales à l'école, l'intervenant entend rappeler que l'on est encore à un stade expérimental et que l'enseignement des langues nationales varie selon les écoles. Par exemple, elles ne sont guère employées dans les grandes écoles catholiques. On note en outre, une opposition de certains parents, car ils savent qu'à la fin du cursus, l'évaluation se fera en français.

L'alphabetisation, quant à elle, s'opère en français ou en langues nationales selon les cas et les besoins.

Monsieur Marcel Diki-Kidiri, président de séance, rappelle quels étaient les trois sous-thèmes du séminaire. Divers points de réflexion ont émergé à plusieurs reprises au cours des débats qui ont suivi chaque communication:

- Quel type d'aménagement linguistique faut-il envisager en fonction des spécificités du pays?
- Quel type de travaux convient-il d'entamer en fonction du contexte rencontré?
- Quelle stratégie convient-il de suivre lorsque la situation n'est pas favorable?
- Quel est le rôle du français dans l'espace francophone?
- Quels moyens utiliser pour diffuser et vulgariser les terminologies?

Ouvrant les débats, M. Rousseau rappelle une idée qui a été exprimée à diverses reprises au cours des séances précédentes: il convient que les gens puissent travailler dans leur propre langue, en sorte que celle-ci soit leur langue de promotion sociale. Quel que soit le contexte, en dépit de situations et de besoins différents, les problématiques demeurent semblables, les méthodologies présentent de nombreux points communs, déjà isolés au séminaire de Hull (cf. *Terminologies nouvelles* n° 3).

M. Fortin remarque que chacun des pays représentés au séminaire rencontre des problèmes de déficit terminologique par rapport à une capacité technique, une capacité de produire. Plus on veut rejoindre les besoins de la population, plus la fibre sociale de la terminologie est importante. En ce sens, M. Akoha

montre que les techniciens, les terminologues et la population doivent être impliqués dans une action concertée pour éviter un échec. S'il partage ce point de vue, M. Koyt précise que le devoir du terminologue est d'accepter la néologie déjà née au sein de la population.

Lorsqu'un terme créé ne réussit pas à s'implanter dans la population, cela signifie d'une manière ou d'une autre que la population n'en a pas l'utilité. Sur la base de son expérience de coopération, M. Roduit s'interroge d'ailleurs sur l'utilité d'un arsenal de créations terminologiques qui restent en réserve tant que les possibilités de promotion sociale en langue africaine demeurent inexistantes. Il lui paraît difficile de refuser, par exemple, une demande d'alphabétisation en français fondamental formulée par une communauté villageoise, dans un contexte où tout l'enseignement s'effectue en français.

M. Diaby rappelle que dans les conditions actuelles, l'école n'est plus toujours vue comme un instrument de promotion, du fait que de nombreux diplômés ne trouvent pas d'emploi. Il observe l'émergence d'un nouveau type de développement intellectuel au niveau rural où celui qui a été alphabétisé dans sa langue acquiert des responsabilités et est ainsi amené à apprendre le français pour progresser. En ce sens, M. Tchitchi note que lorsque le développement peut se réaliser au village, il ne s'opère pas d'exode vers le mirage urbain. Une fois alphabétisés, ceux qui le souhaitent doivent pouvoir accéder au français, dont on a besoin pour accéder à la culture des autres peuples.

Adoptant le point de vue de la planification linguistique classique, M. Humbley souligne que la planification

du corpus doit être subordonnée à la planification du statut. Beaucoup de communications ont néanmoins montré qu'il est utile au planificateur de corpus de connaître l'usage. L'exposé de MM. Eloy et Humbley a d'ailleurs attesté que le mécanisme le plus important est la transposition au sein de sa propre langue.

Pour M. Issoufi, la terminologie est plutôt à la remorque du développement. Ce n'est donc pas en faisant de la terminologie qu'on va nécessairement influencer sur le développement. La langue progresse de par la créativité de ses locuteurs et le terminologue devrait avoir pour mission d'observer le processus d'implantation de la technologie et adopter une démarche sémasiologique. Pourtant, M. Gbery rappelle que sa communication montrait que dans les pays du Sud, la terminologie se situe plutôt en amont du développement, alors que dans le Nord, elle intervient plutôt en aval.

Selon M. Tchitchi, de nombreux échecs en matière de développement tiennent à l'absence de prise en compte de l'impact dans les études de faisabilité. Comme l'a montré M. Van Campenhoudt, il importe notamment de réaliser un inventaire de ce qui existe déjà; ainsi, en matière agricole, on tient rarement compte des savoirs locaux. Abondant dans ce sens, M. Ntahomvukiye pense qu'il faut davantage être à l'écoute de l'immense potentiel terminologique des langues: même le français peut s'enrichir au contact des langues africaines.

M. Fortin admet qu'une société est capable de créer sa terminologie à condition qu'elle maîtrise son propre développement. Au Québec comme en France, la haute technologie se pratique

Table ronde

essentiellement en anglais et il convient de fixer des principes et des limites en la matière. On ne doit donc pas seulement miser tous ses efforts sur un développement du corpus comme on le fait peut-être trop en Afrique. L'important est d'abord de prouver qu'on produit davantage dans sa propre langue, un point de vue partagé par Mme Michaud qui souligne l'intérêt d'un dialogue avec les responsables du développement.

À ce sujet, M. Nyembwe Ntita rappelle les expériences rapportées au cours du séminaire: de nombreux responsables pensent que les langues nationales ne pourront être utilisées que lorsque «les recherches seront terminées». Cette attitude a amené les africanistes à travailler sur le corpus avant de revendiquer le statut. Aujourd'hui, on peut penser qu'un minimum d'attention au statut permettrait de mieux réaliser le corpus.

Pour M. Koyt, il ne faut toutefois pas attendre un statut officiel des langues africaines pour répondre à des besoins locaux exprimés par la population: la question du corpus et du statut ne doit pas nécessairement freiner le travail du terminologue. Intervenant en ce sens, M. Diaby rappelle que le terminologue a aussi une mission de sensibilisation et joue un rôle de catalyseur. Il doit soutenir des actions à la base dans des domaines élémentaires comme l'agriculture, l'élevage ou la santé et amener les locuteurs à participer à la création des termes.

En conclusion de cette réflexion, M. Kinhoum montre que les linguistes ont trop souvent mis l'accent sur le corpus, oubliant de prouver aux responsables politiques quel était l'impact économique

de leurs travaux. Comme M. Fortin, il pense qu'il faut rendre les travaux terminologiques plus accessibles.

Intéressée par ce problème de la diffusion des termes nouveaux, Mme White-Kaba insiste sur le rôle déterminant - mais trop souvent ignoré - des médias. Elle note que les présentateurs des émissions en langues nationales n'ont pas été alphabétisés dans ces langues: ils effectuent une traduction simultanée non normée qui s'accompagne d'une véritable anarchie terminologique. Mme White-Kaba souligne ainsi l'intérêt d'une meilleure collaboration des terminologues avec ces intervenants.

À ce sujet, Mme Mamavi rappelle que selon la Délégation générale à la langue française (DGLF, Paris), les médias constituent en règle générale un noyau faible; la présence de journalistes spécialisés est d'ailleurs souhaitable dans les commissions de terminologie. M. Roduit rappelle, quant à lui, que si le coût des médias est élevé, ceux-ci demeurent un important moyen de diffusion et de valorisation de la terminologie. Malheureusement, on les utilise trop peu comme outils de développement.

En matière de standardisation terminologique, M. Kapo souligne l'influence des frontières héritées de la colonisation. Une même langue africaine peut subir l'influence de l'anglais d'un côté de la frontière et du français de l'autre côté. De ce point de vue, il convient de privilégier une terminologie fondée sur les ressources internes de la langue.

En fin de séance, M. Diki-Kidiri propose un résumé de la table ronde en cinq points:

1. La place de la terminologie se situe aussi bien en amont qu'en aval du développement et le terminologue doit tenir compte des termes qui existent déjà.

2. La démarche terminologique doit être fondée sur une collaboration entre le «développeur» et le «développé».

3. La terminologie doit être diffusée largement, notamment par le biais des médias, mais sans oublier les canaux plus traditionnels.

4. Le bilinguisme fonctionnel s'avère nécessaire, la langue nationale et le français répondant chacun à des besoins particuliers et ayant des rôles complémentaires.

5. La terminologie doit concerner en priorité les quatre domaines évoqués au cours du séminaire: l'éducation, le domaine agro-alimentaire, le secteur santé-hygiène et celui de la vie politique et sociale.

Évaluation

Mesdames,
Messieurs

Le séminaire sur le thème *Terminologie et développement*, organisé par le Réseau international de néologie et de terminologie (Rint) vient d'achever ses travaux à Cotonou, travaux qui auront duré du 7 au 9 décembre 1992, et au cours desquels de brillantes communications nous ont entretenus des questions relatives aux pratiques d'aménagement linguistique et de gestion du multilinguisme, ainsi qu'aux expériences pratiques de terminologie, voire de terminographie dans nos différents pays.

En matière d'aménagement linguistique, ce séminaire aura révélé de façon concrète le choix nécessaire du multilinguisme ou tout au moins du bilinguisme français/langue(s) africaine(s) comme l'option d'aménagement linguistique la plus réaliste pour le développement de l'Afrique noire, en raison des spécificités propres à cette partie du continent.

Quant aux expériences pratiques de terminologie, elles ont démontré,

si besoin était, combien la recherche terminologique peut et doit s'inscrire **au cœur et au service des** organisations de développement telles que l'alphabétisation, l'éducation sanitaire, la modernisation de l'artisanat et des moyens de productions, la pêche et l'agriculture, les transports, la vie politique et sociale très d'actualité de nos jours en Afrique, et l'enseignement scolaire, pour ne citer que cela.

Nous ne pouvons que nous féliciter de constater l'excellent résultat auquel est parvenu ce séminaire qui, nous en sommes convaincus, constituera une référence pour les réflexions et les actions à venir.

Voilà, brièvement résumés, Mesdames et Messieurs, les travaux du séminaire de Cotonou sur la terminologie et le développement que nous venons de vivre.

Je vous remercie pour votre aimable attention.

*Marcel Diki-Kidiri,
Coordinateur du module africain.*

Clôture du

séminaire

Allocution de clôture de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale

Monsieur le Représentant du
Secrétaire général de l'Agence de
coopération culturelle et technique,

Monsieur le Secrétaire général du
Réseau international de néologie et de
terminologie,

Mesdames et Messieurs les Membres
du Comité d'orientation du Réseau
international de néologie et de
terminologie,

Mesdames et Messieurs les
Séminaristes,

Honorables invités,

Le ministre de
l'Éducation nationale,
empêché, m'a
demandé de vous
transmettre le présent
message au moment
où le Séminaire sur la terminologie et
le développement touche à sa fin.

Nous voici donc au terme de vos
travaux. Durant trois jours, vous
vous êtes appliqués à mettre en
évidence la position incontournable
de la communication dans la voie du
transfert des connaissances
scientifiques et techniques, et le rôle
clef de la terminologie comme
facilitateur de la communication au
service du développement socio-
économique et culturel.

Les pratiques d'aménagement
linguistique vous ont
particulièrement préoccupés; à travers
le témoignage des expériences vécues,
choisies dans tout l'espace
francophone, et exposées par
d'éminents spécialistes, vous avez mis
en valeur la contribution concrète de
la terminologie au développement,
ainsi que les voies par lesquelles le
niveau de cette contribution peut être
encore amélioré. Pour les situations
nationales marquées par le
multilinguisme, vous avez démontré
que la terminologie bien comprise,
bénéficiant d'une organisation
rationnelle au niveau national, peut
jouer efficacement son rôle de facteur
d'intégration et de bien-être matériel
et moral des populations de nos villes
et de nos campagnes. En somme, vos
contributions individuelles et
collectives ont, par leur qualité,
permis à ce séminaire d'atteindre
pleinement ses objectifs.

C'est pourquoi, je voudrais, au
nom du ministre de l'Éducation
nationale, vous présenter mes vives

félicitations. Mes félicitations
s'adressent aussi à l'Agence de
coopération culturelle et technique,
au Réseau international de néologie et
de terminologie, au Gouvernement
du Canada, au Gouvernement du
Québec et à toutes les personnes
physiques ou morales qui ont
contribué, à divers titres, à la tenue
effective du séminaire.

Cependant, des problèmes
subsistent encore au niveau des
pratiques terminologiques dans
l'espace francophone du Sud,
notamment dans des domaines
spécifiques tels que l'environnement,
la médecine traditionnelle, la
grammaire des langues nationales et la
didactique de ces langues, pour ne
citer que les domaines les plus
préoccupants. Mais j'ai la conviction
que l'exploitation judicieuse des
conclusions de ce séminaire dans nos
États débouchera sur des solutions
appropriées, dans un délai
raisonnable, à la satisfaction des
populations.

Il est incontestable que le présent
séminaire a été l'occasion d'échanges
fructueux d'expériences entre les
spécialistes de nos différents pays,
pour la promotion de la terminologie
et la restitution de la place qui lui
revient dans le processus de
développement. Il a permis de faire
ressortir la nécessité d'élaborer et de
mettre en œuvre dans nos États une
politique, une législation et des
actions de recherche hardies en faveur
des pratiques terminologiques.

Je reste convaincu que vous
partirez d'ici avec la ferme volonté de
traduire et de faire traduire les
conclusions de ce séminaire dans la
réalité, avec le soutien de tous les
décideurs.

Pour notre part, au Bénin, nous ne ménagerons aucun effort pour **encourager les chercheurs acquis aux idéaux de la terminologie** à faire tout ce qui est de leur ressort pour que terminologie rime avec développement.

Je ne saurais terminer mes propos sans adresser mes vifs remerciements au Secrétaire général de l'Agence de coopération culturelle et technique, au Secrétaire général du Réseau international de néologie et de terminologie et à tous les responsables des modules ici présents. Je leur souhaite de continuer dans la même voie afin que l'an 2 000 apporte un souffle véritablement nouveau à notre processus de développement.

Je voudrais enfin souhaiter à tous les séminaristes un bon retour dans vos foyers respectifs et, aux membres du Comité d'orientation du Réseau international de néologie et de terminologie, plein succès pour la suite de votre programme de travail et une bonne fin de séjour à Cotonou.

C'est sur ces mots que je déclare clos les travaux du Séminaire sur la terminologie et le développement.

Je vous remercie.

*Nestor Aho,
Directeur général du Centre béninois
de la recherche scientifique et technique,
Représentant du ministre de
l'Éducation nationale.*

Allocution de Monsieur le Secrétaire général

Monsieur le Directeur général,
Monsieur le Représentant de
l'Agence de coopération culturelle et
technique,
Monsieur le Responsable du Module
africain,
Mesdames et Messieurs,

Au moment de clore ce séminaire, il n'est pas exagéré de dire que nous avons atteint une large partie de nos objectifs. Ce séminaire a été marqué, sinon par le nombre, du moins par la richesse, l'intérêt et la diversité des contributions. Aucun des exposés que nous avons entendus au cours de ces deux jours n'a pu laisser les participants dans l'indifférence. Des discussions approfondies nous ont permis de mieux comprendre les problèmes, d'envisager des solutions et de voir que, en dépit de la différence des situations et des moyens, les pays du Sud et ceux du Nord ont à partager beaucoup plus de choses que nous le pensions au départ. Tous, nous travaillons au développement de la société par le développement des langues, illustrant ainsi le caractère culturel du développement durable.

Comme prévu, nous avons largement décrit les problématiques, les situations et les contextes. Bien sûr, nous n'avons pas épuisé la liste des aides que la terminologie peut apporter au développement, mais les expériences nationales ici relatées se révèlent très enrichissantes. Si les séminaires demeurent théoriques, ils peuvent toutefois se prolonger par

l'action. La prochaine réunion du Comité d'orientation nous permettra de déterminer comment le Réseau international de néologie et de terminologie peut contribuer, dans la mesure de ses moyens, à la réalisation de projets concrets en faveur du développement.

Ce séminaire au Bénin, en Afrique de l'Ouest, constitue le prolongement du premier volet tenu au Maroc, en Afrique du Nord. Divers participants souhaitent que cette expérience puisse se renouveler à leur plus grande satisfaction. En effet, des questions souvent pointues se posent encore et mériteraient d'être abordées dans l'avenir, comme celle des méthodes de travail en terminologie, celles relatives à la description et au développement des langues de spécialité, à leur implantation auprès des locuteurs, à la gestion des programmes d'aménagement linguistique, etc.

En terminant, je tiens à remercier nos hôtes béninois pour l'accueil reçu et la belle organisation de cette rencontre. À tous, je donne rendez-vous lors de notre prochain séminaire.

Je vous remercie.

*Louis-Jean Rousseau,
Secrétaire général du Rint.*

Allocution de Monsieur le Représentant de l'ACCT

Voici un an, en octobre 1991, le Gouvernement béninois acceptait d'abriter, ici même à Cotonou, le séminaire de formation des terminologues à l'informatique. Le fait que, cette année encore, nous nous retrouvons en ce même lieu avec certains des participants de l'an dernier n'est pas seulement le signe d'un intérêt, mais aussi le signe d'un engagement. Au nom du Secrétaire général de l'Agence de coopération culturelle et technique, je remercie le Gouvernement béninois qui, sachant combien les enjeux sont énormes, a pris cet engagement.

Au cours de ce séminaire, vous avez longuement abordé le thème des rapports entre la terminologie et le développement et je crois qu'il n'y a pas aujourd'hui de discours qui se tienne où que ce soit sans que le mot *développement* n'intervienne. Les enjeux sont énormes, parce qu'il s'agit de traduire ici dans la réalité ce qui a toujours fait partie du discours francophone; parce qu'il s'agit de reconnaître que nous partageons une langue commune - le français - à côté de laquelle coexistent des langues parlées par des populations qui se reconnaissent faire partie de la communauté francophone et parce que, comme cette communauté est conviviale, ces langues méritent notre attention au même titre que le français.

Ce qui hier était un discours, le Rint et d'autres programmes le

traduisent dans les faits. Lors de la séance d'évaluation du séminaire, j'ai dit que l'Agence accorde un grand intérêt aux travaux du Rint. En effet, nous venons juste de clôturer à Paris la première conférence des ministres des Affaires étrangères francophones, qui est l'instance qui vient après le Sommet des chefs d'État. Le problème des langues que je viens d'évoquer y a été abordé, notamment dans les recommandations des commissions à la conférence générale. Il a été souligné que davantage d'efforts encore doivent être consentis pour assurer le développement commun du français et des langues nationales. Auparavant, le comité des programmes, qui est le cadre expert mis en place par nos chefs d'État, avait déjà recommandé aux instances actuelles que les observatoires des industries de la langue et le Rint servent vraiment de lieux de coopération entre le Nord et le Sud en matière de développement linguistique.

Vous comprendrez dès lors l'importance que nous accordons au Rint. Comme vous, nous souhaitons que ce qui est ressorti de vos discussions scientifiques puisse être traduit dans les faits. Ce que nous demandons aujourd'hui à la Francophonie, c'est de poser des actes concrets. Aussi, l'une des pistes que je propose au Rint est celle des offices des langues nationales. Ces offices ont été conçus par nos décideurs comme les lieux où se définirait toute politique linguistique nationale. Nous sommes en train de mettre ces

institutions en place, car nous les percevons comme les seuls endroits où l'Agence peut clairement et visiblement exprimer sa politique. Le Rint a un rôle déterminant à jouer auprès de ces offices: ceux-ci ont pour tâche de mettre en place une politique linguistique nationale et devront naturellement amener à un aménagement linguistique. Nos pays ont besoin de cet aménagement, tant pour le développement économique que pour le développement humain. Développement économique parce que les hommes ont besoin d'accéder à de nouvelles connaissances qui leur permettent de mieux être, développement humain parce que les hommes communiqueront davantage encore s'ils peuvent s'exprimer à propos de toutes les réalités nouvelles. La place du Rint est tout indiquée dans toute œuvre de cette nature.

Par ces mots, je souhaitais tout simplement montrer l'intérêt que l'Agence accorde au Rint et en même temps remercier le Gouvernement béninois pour son engagement envers cette politique qui privilégie notre langue commune et les langues nationales.

*N'Tolé Kazadi,
Responsable des programmes Industries
de la langue et Développement du
patrimoine linguistique,
Agence de coopération culturelle et
technique,
Paris.*

Formation et développement

Exposé introductif

Ce texte de Nyembwe Ntita n'a pu être édité dans les actes du premier volet du séminaire *Terminologies et développement*. Il aurait dû y figurer comme exposé introductif au thème 1 intitulé *Formation, communication et développement*.

1 Introduction

Lorsqu'on parcourt le document préparatoire de cette rencontre, on s'aperçoit qu'elle s'est proposé de montrer comment la terminologie peut contribuer au développement et comment elle contribue effectivement au développement. Pour atteindre cet objectif, un certain nombre d'objectifs intermédiaires ont été déterminés et exprimés en trois sous-thèmes du séminaire.

Mon exposé de ce jour est une des introductions à nos débats sur le sous-thème: *Communication, formation et développement*. Quel rapport établir entre ces trois notions? Concrètement, ma tâche est d'essayer de décrire le rôle de la formation dans le développement d'une part et la place de la communication dans la formation d'autre part afin de comprendre ce que la terminologie peut pour le développement.

Je traiterai des points ci-après:

1. Développement - formation et communication;
2. Terminologie et développement;
3. Pratiques terminologiques au Zaïre.

2 Développement, formation et communication

2.1 Problématique du développement

Le *Petit Robert* définit le développement comme «action de se développer»; il donne des renvois aux vocables *croissance* et *épanouissement*. Il définit le pronominal réfléchi *se développer* en ces termes: *croître, s'épanouir*. Si l'on pousse la curiosité plus loin en recherchant la définition de *s'épanouir* on trouve: «se développer librement dans toutes ses possibilités». Voilà la boucle bouclée.

«Le développement, tel que nous le concevons aujourd'hui, notait R. Maheu en 1966, c'est le développement de l'homme par l'homme. Ce que le XX^e siècle appelle *développement* dans une terminologie économique-sociale, c'est ce que le XVIII^e siècle appelait en termes strictement politiques, *la liberté*. (Maheu, 1966).

Que la notion de liberté soit relative et donc relative aussi celle de développement, personne n'en disconvient, mais il n'en demeure pas moins vrai qu'il existe, chez tous les

1^{er} volet du

séminaire

peuples, un point commun constitué par ce qu'on peut appeler les « besoins fondamentaux des hommes ». La satisfaction des besoins fondamentaux peut être considérée – et elle doit l'être – comme condition de réalisation de sa liberté et donc de son développement.

Le développement, notent les organisateurs de ce séminaire « est le processus dont l'aboutissement confère à un pays donné la capacité de satisfaire à ses besoins fondamentaux. Le contenu de la notion de besoin étant variable d'un pays à l'autre, celui de la notion de développement l'est dans les mêmes conditions. Cependant, dans tous les cas, le développement repose sur trois pouvoirs, celui de se nourrir, celui de se soigner et celui de s'instruire. Si les deux premiers pouvoirs mentionnés sont recherchés par les seuls pays en développement, le troisième l'est, quant à lui, par tous les pays. Ce pouvoir est le fondement même du développement » (1). En effet, la capacité de se former peut être considérée comme le couronnement de toute quête de son développement en ce sens qu'elle augmente encore davantage les autres capacités dont

(1) Voir document préparatoire de la 1^{re} partie de ce séminaire.

(2) Dans ce même préambule, il est aussi rappelé que l'éducation est un droit fondamental pour tous, femmes et hommes, à tout âge et dans le monde entier et « que l'éducation peut contribuer à améliorer la sécurité, la santé, la prospérité et l'équilibre écologique dans le monde, en même temps qu'elle favorise le progrès social, économique et culturel, la tolérance et la coopération économique ».

l'homme ou les peuples doivent disposer pour s'épanouir librement dans toutes leurs possibilités.

2.2 Développement et formation

La perception ou mieux encore la prise de conscience du rôle primordial de la formation dans le développement des peuples est aujourd'hui universellement partagée. Les participants à la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous tenue en Thaïlande en mars 1990 l'ont proclamé dans leur déclaration en affirmant que l'« éducation est une condition indispensable sinon suffisante du développement de l'individu et de la société » (2).

L'éducation en général et la formation en particulier ont pour but d'assurer le plein épanouissement de l'homme. En d'autres termes, « pour réaliser le développement, l'homme doit acquérir des connaissances qui lui permettent d'abord de comprendre son environnement immédiat afin de pouvoir en déceler les forces et les faiblesses. Il doit ensuite comprendre ce qu'il faut changer dans cet environnement pour pouvoir le mettre à son service. Enfin il doit acquérir les instruments et les capacités qui lui permettront de réaliser le changement concret de son environnement et d'assurer par là le bien-être de la collectivité » (Raymaekers et Bacquelaine, 1985).

L'acquisition des connaissances est susceptible de doter l'homme de capacités de changer son environnement et de se transformer lui-même pour que son mieux-être se réalise dans le processus de formation. Celle-ci fonctionne sous le mode de transmission d'informations à partir d'une source ou d'un formateur vers une cible ou apprenant. Autrement dit il faut qu'il y ait communication entre une source de connaissances et une cible réceptrice pour parler de formation.

2.3 Formation et communication

L'analyse de la problématique de la communication faite par Charaudeau (1974) dans la perspective d'une recherche pédagogique peut nous éclairer dans la dialectique du rapport entre formation et communication.

« Tout acte de communication, note-t-il, repose sur un rapport triangulaire. Il "je" Tu centré sur Je. Communiquer, c'est, à la fois symboliser le monde, "parler le monde" et transmettre cette symbolisation. Cette symbolisation du monde ne va pas de soi car le récepteur Tu n'est pas l'émetteur Je. Pour le récepteur, le discours qui lui est transmis est "opaque", il doit le "découvrir". Il a pour cela la possibilité de prendre possession de la parole à son tour, pour demander des élucidations au Je précédent, s'opposer à lui ou surenchérir sur lui. Du même coup on voit que tout "Je" reçoit un reflet du discours qu'il produit à travers les réactions du Tu. »

L'auteur en conclut :

- 1) L'acte de communication n'est pas simplement un acte de diffusion d'information à un interlocuteur qui enregistrerait passivement mais bien un acte polémique puisque "Je" et Tu se trouvent dans un rapport de surenchère.
- 2) Ce que transmet le "Je" dépend du type de rapport qu'il établit avec Tu, c'est-à-dire la symbolisation du monde est relative à ce type de rapport.
- 3) Puisque la symbolisation (c'est-à-dire la construction du savoir) se fait à travers des rapports polémiques, c'est que le savoir n'est pas pré-constitué, chaque individu se construit son propre savoir à travers une somme de rapports de communication et donc le savoir n'est pas unique mais relatif à cette somme de rapports de communication.

4) Il y a donc la constante et les variables sémantiques dans un procès de communication.

Comme on peut le constater, la communication est essentiellement un acte d'intercompréhension en ce sens que celui qui communique a le désir d'être compris et exige que celui qui le reçoit lui réponde.

La formation qui est «le fait de développer les qualités, les facultés d'une personne sur le plan physique, moral, intellectuel ou de lui faire acquérir un savoir dans un domaine particulier» (TLF 1980) est fondée sur le phénomène de transmission d'informations ou connaissances d'une source émettrice à une cible réceptrice. Elle a donc pour fondement la communication. Comme cette dernière, la formation est basée sur la recherche de l'intercompréhension et constitue ainsi un acte «polémique» entre le formateur et l'apprenant, entre la source et le récepteur. La formation est par conséquent tributaire de la communication, et de la qualité de cette dernière dépendra celle de la première.

Mais l'analyse de l'acte de communication faite par les linguistes, outre les trois éléments du triangle, Il, Je et Tu, met également en évidence d'autres éléments qui interviennent et plus particulièrement le système de signes utilisé par le locuteur pour communiquer, à savoir la langue. L'opacité dans la communication est principalement due à la qualité des signes employés pour véhiculer l'information. L'opacité dans la transmission des connaissances ou dans la formation est fonction de la qualité de la langue qui sert à exprimer les concepts, les objets propres au domaine du savoir à faire acquérir.

La qualité de la langue dont il est ici question pour la «transparence» de la communication est fonction de plusieurs éléments constitutifs de la langue dont les plus fondamentaux et les plus concrets sont les mots. Ces

derniers sont les supports des concepts, les désignations des objets, des pratiques et des attitudes.

Chaque domaine du savoir, chaque discipline, chaque technique se développe par la constitution de ses concepts, de ses objets et de ses pratiques propres. Ne dit-on pas qu'une science n'existe que par son vocabulaire? L'initiation à un domaine du savoir, à une technique, bref toute formation dans un secteur passe par l'apprentissage, par l'acquisition et par la maîtrise du vocabulaire spécialisé et propre à ce domaine, à cette technique, en un mot de sa terminologie.

3 Terminologie et développement

La terminologie telle qu'elle vient d'être comprise correspond à ce que A. Clas appelle *terminologie 2*: ensemble des termes d'un domaine spécialisé; *terminologie 1* étant l'«étude théorique des dénominations dans des domaines spécialisés» et *terminologie 3*: l'ensemble des activités pratiques ayant pour but la tâche de terminologie 2. Quel peut être alors le rapport entre la terminologie 2 et le développement? Il serait difficile de le définir de prime abord puisqu'on peut constater que la constitution d'un domaine spécialisé s'accompagne toujours d'un ensemble de termes caractéristiques, de concepts, d'objets et de pratiques propres. À moins d'admettre que la constitution de tout domaine spécialisé et partant de sa terminologie procède du développement puisqu'elle contribue à l'épanouissement de l'homme.

Il semble plutôt que c'est davantage par la terminologie 1 et la terminologie 3 que le lien avec le développement est plus évident surtout à travers les activités sociales en général et la communication en particulier. En effet, «l'efficacité de la

communication, et donc tout particulièrement la transmission des connaissances et des idées, est soumise à une certaine cohérence linguistique qui vise à diminuer ou même à supprimer dans toute la mesure du possible les trop nombreuses variations». Cette communication suppose l'existence de termes uniques et pose en fait toute la problématique de la création de termes nouveaux ou la réduction des variantes linguistiques (Clas, 1990).

L'apport de la terminologie au développement réside dans le fait de réduire «l'opacité» de la communication. Ce qui contribue à augmenter les capacités de formation de l'homme et ses possibilités de réalisation.

Il n'y a donc pas de formation sans communication et il n'y a pas de communication sans une terminologie appropriée qui permet d'éviter «l'opacité» inhérente à tout acte de communication. Le terminologue n'a pas pour unique tâche de produire des ouvrages terminologiques à mettre à la disposition des utilisations, il doit surtout proposer des termes propres à utiliser pour atteindre un public particulièrement choisi.

C'est dans ce domaine que le rôle de la terminologie pour le développement est palpable. Les campagnes de sensibilisation aux techniques de développement rural et agricole qui visent l'autosuffisance alimentaire ou les campagnes d'éveil aux problèmes de soins de santé primaires qui sont basées sur la communication ne peuvent atteindre leur objectif que grâce à la clarté, à la précision des notions, des concepts propres au domaine. Comment peut-on par exemple sensibiliser une population aux bienfaits de la vaccination lorsqu'on ne dispose pas d'ouvrages terminologiques de santé ou lorsque dans ces ouvrages il n'y a pas de termes qui expriment les notions fondamentales en matière de vaccination?

4 Pratiques terminologiques au Zaïre

La problématique de la pratique terminologique pour le développement en Afrique en général et au Zaïre en particulier se situe à mon avis à un double niveau: d'abord à celui du développement «linguistique» et ensuite à celui du développement tel qu'on essaye de le circonscrire dans les pages précédentes.

4.1 Terminologie et développement linguistique

On ne peut parler de la contribution de la terminologie au développement en Afrique et donc à la pratique de cette terminologie en dehors de la question du développement des langues africaines et de leur place dans le processus même du développement de nos peuples. Le problème a déjà été débattu et on pourrait le résumer en cette interrogation: le développement des langues africaines est-il une condition nécessaire pour le développement des africains qui ont choisi les grandes langues internationales comme langues officielles?

Dans le *Projet francophone. Enjeux et défis*, adopté par le Sommet francophone de Dakar de mai 1989, il a été officiellement admis la nécessité de l'aménagement linguistique de la francophonie du Sud dans la perspective de son développement. Pour cela, il faut d'une part, «approfondir la connaissance des langues» de l'espace francophone africain et d'autre part, «réaliser l'alliance des langues de la francophonie pour le développement». C'est donc admettre que les langues africaines sont un facteur de développement en Afrique et que le développement des langues

africaines passe par tout le travail scientifique fait en ce domaine. Dans cette optique, la terminologie contribue au développement linguistique en Afrique.

Au Zaïre, les études terminologiques sont récentes et sont généralement assimilées et confondues avec les études lexicologiques et lexicographiques qui remontent à plusieurs années. Dans une récente étude, Kadima (1989) recense les travaux réalisés et arrive au chiffre de 129, dont des monographies, des mémoires et travaux de fin d'études, des dictionnaires, lexiques, etc.

De tous ces travaux, il n'y en a que quatre qui relèvent spécifiquement de la terminologie en dehors de la série des lexiques thématiques d'Afrique centrale (Équipe nationale zaïroise: 1983). Il s'agit de:

- Bunduki, (K.N.) 1975, *Essai de lexique linguistique français-ciluba*, Celta, Lubumbashi (Travaux et recherches).
- Celta 1988, *Lexique pédagogique français-ciluba*, Cellule de langues nationales, Celta, Kinshasa.
- Celta 1988, *Lexique pédagogique français-kikongo*, Cellule de langues nationales, Celta, Kinshasa.
- Celta 1988, *Lexique pédagogique français-lingala*, Cellule de langues nationales, Celta, Kinshasa.

Comme on peut le constater, c'est le problème de la terminologie pédagogique qui a été privilégié parce qu'il y avait urgence, au niveau national, à concevoir et à élaborer des ouvrages d'enseignement/apprentissage des et en langues nationales à l'école primaire. Il s'était donc posé un problème de terminologie.

Cet exemple illustre assez bien le rapport qui existe entre terminologie – communication – formation dont il a été question dans les précédentes pages: pour résoudre un problème de formation et donc de développement,

il fallait résoudre un problème de communication et de terminologie.

Le travail terminologique pour la pédagogie des langues zaïroises a consisté surtout dans l'effort d'adaptation terminologique. Cette adaptation terminologique a pris deux directions:

- un travail de correction terminologique vis-à-vis des anciens manuels de langues où des notions et concepts linguistiques et/ou grammaticaux étaient exprimés improprement et inadéquatement;
- un travail de correction terminologique vis-à-vis des *realia* qui jouissent déjà d'une dénomination grammaticale et/ou linguistique dans d'autres langues en général et en français en particulier et vis-à-vis des notions et concepts dont il faudrait inventer la dénomination. La création de cette dénomination nécessitant aussi la définition du terme trouvé (Nyembwe 1988: 383).

Le travail de correction terminologique n'a pas été repris de façon systématique en ce sens qu'aucun ancien manuel de langue zaïroise n'a fait l'objet d'adaptation métalinguistique. À cause de la mission d'élaborer des manuels qui leur a été confiée, nos chercheurs se sont préoccupés davantage de la production de nouveaux manuels et par conséquent de la création terminologique. Celle-ci constitue un problème dont la solution a été souvent recherchée dans la traduction, dans la néologie et dans l'emprunt dont je ne peux parler. Mais je crois dans la nécessité d'augmenter les capacités terminologiques des langues africaines pour accélérer le développement.

4.2 La terminologie dans le développement de mon pays

Je voudrais conclure mon exposé en indiquant les principaux axes qui me paraissent prioritaires pour les recherches terminologiques tournées

vers le développement de nos sociétés. Nous avons admis que le développement vise à doter l'homme de capacités de se nourrir, de se soigner et de se former et que cette dernière capacité conditionne les deux autres. Dès lors il me semble que les recherches terminologiques devraient tourner d'abord autour de la thématique de la formation-éducation, puis autour de l'agro-alimentaire et enfin de la santé et de l'hygiène. C'est dans ces trois domaines que les problèmes de communication pour le développement demandent des solutions urgentes. La recherche terminologique peut y contribuer efficacement.

Nyembwe Ntita,
Centre de linguistique théorique
et appliquée,
Kinshasa,
Zaire.

Bibliographie

Ball (R.), 1971: *Pédagogie de la communication*, Paris, PUF.

Charaudeau (J.), 1974: «Problématique de la communication dans une perspective pédagogique», dans *Sens et communication* 69, Recherches Pédagogiques, Paris, INRD.

Clas (A.), 1990: «Terminologie théorique et pratique», Notes de séminaire de 3^e cycle, Université de Montréal, inédit, (1990-91).

De Robillard (D.), 1989: *Langues et Développement*, ACCT-Cirelfa, Paris.

Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous, 1990, Jomtien, 5-9 mars 1990, Unicef.

Documents contributifs, Rencontre internationale sur l'enseignement de la terminologie, Genève, 21-22 septembre, 1988, Université de Genève.

La Dépendance d'Afrique et les moyens d'y remédier, 1971, Mudimbe V.Y. (éd.), ACCT - Berger - Levraut.

Équipe nationale zaïroise, 1983: *Lexiques thématiques d'Afrique centrale (Letac) Zaïre, Ciluba, Activités économiques et sociales 1*, ACCT-Cerdotola, Paris - Yaoundé.

Équipe nationale zaïroise, 1983: *Lexiques thématiques d'Afrique centrale (Letac), Zaïre, Kiswabili: Activités économiques et sociales 1*, ACCT-Cerdotola, Paris - Yaoundé.

Équipe nationale zaïroise, 1983: *Lexiques thématiques d'Afrique centrale (Letac), Zaïre, Monokutuba: Activités économiques et sociales 1*, ACCT-Cerdotola, Paris - Yaoundé.

Guide de recherche en lexicographie et terminologie, 1985, ACCT, sous la direction d'A. Clas.

Kadima (B.), 1989: *La recherche terminologique sur les langues zaïroises*. État de la question en décembre 1989, Celta, Kinshasa.

Nyembwe (Ntita), 1988: «Terminologie et enseignement/apprentissage des langues zaïroises», dans *Documents contributifs*, Rencontre internationale sur l'enseignement de la terminologie, Université de Genève.

Omo-Fadaka (J.), 1982: «Éducation et développement endogène en Afrique», dans *Perspectives*, 1982, Unesco.

Were (M.K.), 1985: «Transmettre le message de la vaccination aux mères et aux communautés», dans *Carnets de l'Unicef*, 69/72, 1985.

Rectificatif

M. Jean-Marie Fortin souhaite ajouter la référence bibliographique suivante dans sa communication relative au premier volet du séminaire et intitulée *L'apport de la terminologie dans la promotion d'une langue (Terminologies nouvelles, n° 6, pp. 50-52)*: Loubier Christiane, 1991: *L'importance de l'activité terminologique dans le processus de francisation au Québec*.

Deux passages de l'article de M. Fortin (p. 52) sont, en effet, extraits de ce texte. Ils auraient dû être entourés de guillemets et être suivis des références suivantes:

«Partant du principe [...] sur une plus vaste échelle.» (Loubier 1991: 7-8.)

[Comme l'écrit Christiane Loubier] «Tout cela nous amène à penser [...] tout aussi rigoureuse.» (1991: 6.)

Publications

Vocabulaire des tours et du tournage des métaux

Cet ouvrage est le fruit d'une collaboration entre l'Office de la langue française, plusieurs entreprises utilisatrices des techniques d'usinage des métaux et le Secrétariat d'État du Canada. Le Comité interentreprises de l'usinage et de la machine-outil a été créé il y a quelques années pour étudier les notions relatives aux techniques de tournage des métaux et aux principaux types de tours. Ces sous-domaines avaient déjà fait l'objet de deux publications à caractère provisoire qui ont été utilisées par le comité comme base de ses travaux.

Le vocabulaire renferme 169 notions relatives aux opérations de tournage et aux principaux angles de coupe, ainsi qu'aux tours et à leurs différents outils et accessoires. C'est ainsi que les utilisateurs y trouveront notamment la description d'opérations comme le tournage, l'alésage et le taraudage, et d'outils comme le mandrin à pince et la contrepoupée, ainsi que l'explication de techniques telles que l'usinage par abrasion.

Les 268 entrées du vocabulaire sont présentées en anglais dans l'ordre alphabétique discontinu et sont suivies, le cas échéant, de sous-entrées anglaises et françaises (abréviations, synonymes et variantes orthographiques). Chaque notion est accompagnée d'une définition anglaise et d'une définition française

et souvent de notes dans les deux langues. La bibliographie comprend les titres des ouvrages qui ont servi à la préparation de dossiers terminologiques sur lesquels est basée cette publication. Enfin, l'index français permet, grâce à ses renvois numériques, un repérage rapide des articles terminologiques.

Le *Vocabulaire des tours et du tournage des métaux* est en vente dans les librairies des Publications du Québec.

Comité interentreprise de l'usinage et de la machine-outil, *Vocabulaire des tours et du tournage des métaux*, Québec, Les Publications du Québec, 1991, 38 p.

Inventaire des travaux en cours et des projets de terminologie - 1992

Ce répertoire bibliographique a été élaboré au moyen d'une enquête permanente menée par les représentants des modules du Réseau international de néologie et de terminologie (Rint) dans toute la francophonie. Cette enquête a pour but de recenser les travaux de terminologie en cours d'élaboration (lexiques, vocabulaires, glossaires, dictionnaires, nomenclatures, classifications et thésaurus) unilingues français, bilingues ou multilingues comprenant une partie française ou des équivalents français.

La cinquième édition de l'*Inventaire des travaux en cours et des projets de terminologie* compte 284 mentions de travaux, dont 134

nouvelles. Les mentions de travaux signalées dans la quatrième édition (1990), travaux achevés mais non publiés au 30 avril 1992, ont été mises à jour et reportées dans cette édition de même que 36 travaux permanents (arrêtés de terminologie, normes, mises à jour continues).

La partie principale de l'ouvrage ou liste thématique présente les travaux classés par ordre alphabétique d'auteurs et d'organismes, en 16 chapitres correspondant aux grands thèmes du nouveau cadre de classement. Chaque travail recensé fait l'objet d'une description détaillée: mention de responsabilité du travail ou du projet, description du travail ou du projet, indexats (vedettes-matière et descripteurs libres) et demande de collaboration en matière de terminologie. Deux index complètent l'ouvrage et facilitent la consultation. L'index des auteurs reprend les noms des responsables et des principaux collaborateurs en plus des noms des organismes et des auteurs autonomes. De nombreux renvois permettent de décoder les noms des organismes et des associations connus par un sigle ou un acronyme. L'index des sujets regroupe les vedettes-matière et les descripteurs libres.

L'*Inventaire des travaux en cours et des projets de terminologie* est donc l'un des moyens que le Rint s'est donnés pour atteindre ses grands objectifs, notamment de répertorier les terminologies nouvelles et les

En Bref

matériaux terminologiques de base. Il contribue largement à instaurer un climat de concertation entre pays et communautés ayant en commun l'usage du français en matière de création terminologique.

On peut se procurer cet inventaire en écrivant aux divers modules du Rint.

Varin (Marie-Ève) et coll., *Inventaire des travaux en cours et des projets de terminologie - 1992*, 5^e édition, Québec, Agence de coopération culturelle et technique et Office de la langue française, 1992, 192 p.

Dictionnaire de la robinetterie et de la tuyauterie industrielles

La plupart des industries sont, à des degrés divers, tributaires de la tuyauterie et de la robinetterie puisque la circulation des fluides constitue le principe vital d'un grand nombre de secteurs de l'activité technique et industrielle. Ce dictionnaire, préparé avec la collaboration de spécialistes québécois et français, remplace le *Vocabulaire de la robinetterie industrielle* publié en édition provisoire en 1982. À la lumière des commentaires reçus à la suite de la publication de ce vocabulaire, la terminologie de base de la tuyauterie industrielle y a été ajoutée, ainsi que plusieurs termes associés à des domaines connexes tels que matériaux, métallurgie, génie mécanique, mécanique des fluides et physique. Cet ouvrage s'adresse à une vaste clientèle : étudiants, enseignants, traducteurs, rédacteurs, terminologues, techniciens et ingénieurs.

Le dictionnaire compte 2 300 entrées, 1 600 notions et 110

illustrations. Les entrées anglaises sont présentées dans l'ordre alphabétique continu et sont suivies, le cas échéant, d'abréviations, de variantes orthographiques, de synonymes et de renvois. Les entrées françaises sont traitées sous l'entrée anglaise et sont accompagnées des mêmes catégories de sous-entrées. Chaque article comprend une définition en français et, à l'occasion, une ou plusieurs notes linguistiques ou techniques suivies d'un numéro de renvoi à l'illustration. Les illustrations sont regroupées en fin d'ouvrage, ainsi que l'index français, l'index des termes à éviter ou à rejeter, l'index des figures et la bibliographie. L'ouvrage comprend également un tableau des principales unités de mesure, ainsi que la liste des abréviations, sigles et acronymes d'usage courant suivis de leur explication.

Le *Dictionnaire de la robinetterie et de la tuyauterie industrielles* est en vente dans les librairies des Publications du Québec.

Héroux, (Monique), *Dictionnaire de la robinetterie et de la tuyauterie industrielles*, Québec, Les Publications du Québec, 1992, 298 p. (Cahiers de l'Office de la langue française).

Vocabulaire de la bureautique

Le traitement de texte et la transmission de données, entre autres, font parties des activités quotidiennes de bureau et le micro-ordinateur, le télécopieur ou la tablette graphique, loin d'être réservés aux spécialistes, sont à la portée d'un nombre croissant d'utilisateurs et d'utilisatrices qui

s'intéressent également aux techniques et aux applications du traitement de la voix et au traitement de l'image.

En raison du développement exponentiel des procédés et des systèmes, un choix des notions à présenter dans le *Vocabulaire de la bureautique* a dû être effectué. Les notions retenues sont reliées aux techniques en plein essor telles que la messagerie électronique, le réseau local, la télécopie, la téléconférence et le vidéotex. Ce vocabulaire présente 325 notions jugées essentielles à la compréhension de ces domaines. Du fait que les abréviations sont fréquemment employées en bureautique, les formes abrégées ont été considérées comme synonymes du syntagme complet présenté en entrée.

Les entrées du vocabulaire sont présentées dans l'ordre alphabétique des termes anglais sous lesquels apparaissent les termes français. Chaque article terminologique comprend, pour le français, le terme principal suivi d'un indicatif de grammaire et accompagné d'une définition. Le cas échéant, des variantes orthographiques, des synonymes, des abréviations et des notes explicatives complètent les articles. L'arbre du domaine bureautique figure en début d'ouvrage et l'index ainsi qu'une bibliographie systématique se trouvent en fin de publication.

Le *Vocabulaire de la bureautique* est en vente dans les librairies des Publications du Québec.

Bélanger (Francine) et Duplain (Jacques), *Vocabulaire de la bureautique*, Québec, Les Publications du Québec, 1992, 88 p. (Cahiers de l'Office de la langue française).

Lexique des légumes

La diversité croissante des légumes offerts aux consommateurs québécois a suscité une forte demande terminologique. Pour répondre à ce besoin, l'Office de la langue française a repris, en l'adaptant à la réalité présente, l'édition provisoire du *Lexique des fruits et légumes* de Mme Louise Appel publié en 1972. Après le *Lexique des fruits* de M. Clément Croteau, paru en 1991, le *Lexique des légumes* constitue le deuxième volet de cette adaptation.

Le *Lexique des légumes* a été préparé en collaboration avec un comité de spécialistes du domaine. Illustré de 25 photos en couleurs, cet ouvrage comprend plus de 160 notions relatives aux légumes, locaux ou exotiques, connus ou nouveaux, qui appartiennent à toutes les catégories de la classification des plantes potagères. Les notions sont classées à partir des entrées françaises et comprennent des équivalents anglais et latins, des renvois, des synonymes et, dans beaucoup de cas, des notes linguistiques et encyclopédiques. La partie lexicale est suivie d'une bibliographie et des index des termes anglais et des termes scientifiques. Les illustrations, regroupées au centre de l'ouvrage, renvoient au numéro de l'article où est traitée la notion et, dans l'article, une mention signale la présence d'une illustration.

En publiant ce lexique, l'Office de la langue française veut offrir une terminologie française qui est le résultat d'efforts d'uniformisation et d'amélioration de la qualité du français à toutes les personnes qui travaillent dans le secteur de l'alimentation, tant à l'importation

qu'à la production, à la commercialisation et à la distribution des légumes ainsi qu'à la clientèle de ce marché en pleine expansion.

Le *Lexique des légumes* est en vente dans les librairies des Publications du Québec.

Boivin (Gilles), *Lexique des légumes*, Québec, Les Publications du Québec, 1992, 59 p. (Cahiers de l'Office de la langue française).

Vocabulaire de la mécatronique automobile, fascicule I: le moteur

L'importance prise, ces dernières années, par l'informatique et l'électronique dans le fonctionnement de l'automobile a incité l'Office de la langue française à élaborer un vocabulaire français dans ce domaine avec l'aide d'un comité de terminologie regroupant les principaux constructeurs d'automobiles établis au Québec.

La première tranche du *Vocabulaire de la mécatronique automobile* qui comprendra quatre fascicules, traite du moteur et regroupe la terminologie relative à l'injection et à l'allumage électronique ainsi que les notions essentielles du système antipollution. Ce premier fascicule comprend une cinquantaine de notions définies et accompagnées de notes techniques et linguistiques auxquelles s'ajoutent une bibliographie, un index des termes français ainsi que deux planches qui illustrent bon nombre des notions traitées dans l'ouvrage.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la collaboration avec le Réseau international de néologie et de terminologie dans la poursuite d'un même objectif, soit l'utilisation du

français dans un domaine de pointe dont les techniques importées de pays non francophones risquent de s'implanter avec leur terminologie d'origine.

Le *Vocabulaire de la mécatronique automobile, fascicule I: le moteur* est en vente dans les librairies des Publications du Québec.

Côte (Normand), *Vocabulaire de la mécatronique automobile, fascicule I: le moteur*, Québec, Les Publications du Québec, 1992, 30 p. (Cahiers de l'Office de la langue française).

Vocabulaire de l'optoélectronique

L'optoélectronique est une technologie de pointe qui permet la transformation d'un signal électrique en signal lumineux, et vice versa. Cette technologie est déjà très populaire en téléphonie où l'exploitation des avantages énormes reliés aux performances de la fibre optique, de la photodiode et du laser ont révolutionné la façon même de concevoir la communication en substituant le photon à l'électron comme support de message. Loin de se limiter au seul domaine de la téléphonie, l'optoélectronique est appelée à se développer encore davantage et envahit déjà les secteurs où la rapidité de transmission des messages est devenue indispensable.

On ne s'étonnera pas du fait que la vitalité de cette nouvelle technologie d'origine américaine ait déjà engendré certaines difficultés d'ordre terminologique.

C'est pour fixer une terminologie fluctuante mais aussi pour combler une lacune de plus en plus criante que l'Office de la langue française présente le *Vocabulaire de*

l'optoélectronique qui rassemble plus de 300 notions, toutes définies et souvent accompagnées de notes linguistiques ou techniques. En plus des notions directement reliées au domaine, le *Vocabulaire de l'optoélectronique* présente certaines autres notions relatives aux unités de mesures utilisées en optoélectronique, aux principaux matériaux utilisés et à leurs méthodes de fabrication.

Enfin, cette publication offre aux milieux scientifiques et pédagogiques orientés vers cette nouvelle technologie un outil de consultation pratique et original qui favorisera l'apprentissage d'une terminologie française adaptée au besoin des usagers et qui facilitera la vulgarisation des textes scientifiques traitant du domaine.

Le *Vocabulaire de l'optoélectronique* est en vente dans les librairies des Publications du Québec.

Bergeron (Marcel) et Néro (Jean-Pierre), *Vocabulaire de l'optoélectronique*, Québec, Les Publications du Québec, 1992, 85 p. (Cahiers de l'Office de la langue française).

Turjuman

L'École supérieure Roi Fahd de traduction (Tanger) annonce la parution du 1^{er} volume (n^{os} 1 et 2) de la revue scientifique *Turjuman*, spécialisée dans le domaine de la traduction.

Pour les prochains volumes, le comité de rédaction sollicite les participations sous forme d'articles, d'études, de comptes rendus ou de chroniques traitant de la traduction en général, ou de ses aspects spécifiques en particulier: didactique de la traduction, lexicographie,

sémiotique, linguistique, industries de la langue,...

Les communications peuvent être rédigées au choix des auteurs en arabe, anglais, français ou espagnol et être envoyées à l'adresse suivante:

Revue *Turjuman*
École supérieure Roi Fahd
de traduction
B.P. 410
Tanger - Maroc.

Turjuman, vol. 1 n^{os} 1 et 2, Tanger, École supérieure Roi Fahd de traduction, avril et octobre 1992.

Où en sont les études sur le lexique? Bilan et perspectives.

Ce volume des *Travaux de linguistique* contient les actes du colloque de lexicologie française organisé à Louvain-la-Neuve du 21 au 23 mars 1991 par l'Unité de linguistique française de l'Université catholique de Louvain.

L'objectif de cette rencontre était de s'interroger sur l'état actuel des recherches en lexicologie, à un moment où, à partir de points de vue nouveaux, le lexique reprend, dans les préoccupations des chercheurs, une importance qu'il avait quelque peu perdue au profit d'autres domaines comme la syntaxe.

La réflexion a été organisée autour de six thèmes:

- Lexique et informatique;
- Morphologie lexicale;
- Étymologie;
- Lexique et syntaxe;
- Lexicographie moderne;
- Sémantique lexicale.

Chaque thème a fait l'objet d'un exposé central sur lequel se greffaient trois ou quatre communications réagissant aux propos de l'exposé principal ou le complétant.

Goosse (André), Klein (Jean-René) et Pierret (Jean-Marie) éd., «Où en sont les études sur le lexique? Bilan et perspectives», dans *Travaux de linguistique*, n^o23, Duculot, Louvain-la-Neuve, 1992, 208 pp.

Coordinatrice

Martine Garsou, Ministère de la Culture et des Affaires sociales: Service de la langue française, Communauté française de Belgique.

Secrétaire de rédaction

Marc Van Campenhoudt, Institut supérieur de traducteurs et interprètes de la Communauté française de Belgique (Bruxelles).

Correspondants

AFRIQUE: Marcel Diki-Kidiri.

CANADA: Diane Michaud, Secrétariat d'État - Terminologie et services linguistiques.

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE: Martine Garsou, Service de la langue française.

FRANCE: John Humbley, Centre national de la recherche scientifique.

HAÏTI: Pierre Vernet, Centre de linguistique appliquée.

MAROC: Saadia Aït Taleb, Institut d'études et de recherches pour l'arabisation.

QUÉBEC: Dominique Dos Ghali, Office de la langue française.

SUISSE: Rolf Moos, Chancellerie de la Confédération suisse - Section de terminologie.

TUNISIE: Zouhaier Marrakchi, Institut national de la normalisation et de la propriété industrielle.

UNION LATINE: Daniel Prado, Union latine - Direction du II^e programme.

Comité de lecture

Saadia Aït Taleb (IERA, Rabat)

Daniel Blampain (Isti, Bruxelles)

Bernard Cerquiligni (DGLF, Paris)

Loïc Depecker (DGLF, Paris)

Pierre Despiegeler (Communauté française - Service de la langue, Bruxelles)

Marcel Diki-Kidiri (Coordination Afrique)

Thierry Fontenelle (Université de Liège)

Jean-Marie Fortin (OLF, Québec)

Louis Guespin (CNRS-Sudla, Rouen)

John Humbley (CNRS-CTN, Paris)

Alzouma Oumarou Issoufi (Indrap, Niamey)

Ahmed Lakhdar Ghazal (IERA, Rabat)

Gina Mamavi (DGLF, Paris)

Diane Michaud (Secrétariat d'État - Langues officielles et traduction, Ottawa)

Françoise Parc (Chancellerie de la Confédération suisse - Section de terminologie, Berne)

Louis-Jean-Rousseau (OLF, Québec)

Clau Solèr (Ligue romanche, Coire)

Michèle Valiquette (Secrétariat d'État - Langues officielles et traduction, Ottawa)

Andrée Vansteelandt (Institut libre Marie Haps, Bruxelles)

Malcolm Williams (Secrétariat d'État - Langues officielles et traduction, Ottawa).

Terminologies Nouvelles est la revue du Réseau international de néologie et de terminologie (Rint). Deux numéros paraissent chaque année, dont certains sont consacrés à des thèmes précis. Le prochain numéro (décembre 1993) sera consacré aux actes du séminaire du Rint sur la phraséologie (Hull, mai 1993).

Le numéro 11 (juin 1994) sera ouvert à toute contribution. Les articles, publiés sous la responsabilité de leurs auteurs, doivent être proposés au correspondant du module concerné pour le 15 janvier 1994 et suivre les normes de présentation établies par la rédaction.

Présentation des tapuscrits

1 Principes généraux

- Les auteurs qui souhaitent publier un article dans *Terminologies nouvelles* sont priés de le proposer au responsable du module dont ils relèvent pour obtenir l'accord du comité de lecture. Les auteurs qui ne relèvent d'aucun module s'adresseront au secrétariat de rédaction.
- Seuls seront publiés les textes répondant aux conventions ici mentionnées.
- Le texte sera original, inédit et rédigé en langue française. Par la suite, il ne pourra pas être publié ailleurs sans l'accord du Rint.
- En fin d'article, on mentionnera en italiques:
Prénom(s) et nom de l'auteur,
Département,
Organisme,
Localisation.
- Le tapuscrit, ou manuscrit dactylographié, sera présenté en double interligne sur une feuille de format A4 avec une marge de deux centimètres sur les quatre bords et ne dépassera pas une longueur de 20 pages. Toute illustration est la bienvenue.
- L'auteur proposera obligatoirement un résumé de l'article en 80 mots maximum. Ce résumé servira de chapeau et devra être suivi de l'énoncé de 3 à 6 mots-clés.
- Si cela lui est possible, l'auteur enverra une disquette contenant l'article sous un format Ascii et un format de traitement de texte.

2 Typographie

- Le texte sera présenté en caractères romains. Seuls les titres (ouvrages, colloques, programmes, etc.), les autonymes et les mots étrangers figureront en *italiques* (à défaut, ils seront soulignés). Les caractères **gras** ne serviront qu'à signaler tout premier usage d'un terme spécialisé figurant dans une liste explicative en fin d'article (glossaire, lexique, etc.).
- Pour l'usage général des majuscules, on se conformera aux conseils de Hanse (1987: 575-577). Les titres d'ouvrage seront toujours écrits avec une majuscule au premier mot cité et aux éventuels noms propres.
- Les guillemets utilisés sont les doubles chevrons « ». Ils encadrent les citations, les traductions et tout premier emploi d'un mot utilisé de manière inhabituelle ou inventé. Si des guillemets sont utilisés à l'intérieur d'une citation, il convient de les remplacer par des guillemets simples " ".

3 Titre et sous-titres

- Le titre de l'article sera concis et attirant et le texte sera organisé de manière à ne pas dépasser deux niveaux de sous-titres, numérotés sous la forme 1 et 1.1:
 - 1 Politique linguistique
 - 1.1 Les incitants
 - 1.2 Les obstacles
 - 2 Bilan et perspectives

4 Sigles et acronymes

- Les abréviations seront expliquées dans des parenthèses lors de leur premier emploi, à moins que leur signification ne soit supposée connue d'un large public.
- Les noms d'organismes dont l'abréviation est épelée (sigles) seront écrits en majuscules, sans points abrégatifs: BTQ, CEE, DGTSL, OLF, etc. Ceux dont l'abréviation est prononcée comme un mot (acronymes) ne prendront la majuscule qu'à l'initiale et n'auront pas de points abrégatifs: Cilf, Eurodicautom, Rint, etc. Si un choix est possible, l'auteur adoptera la règle qui correspond à sa manière de prononcer l'abréviation: Onu ou ONU, Urss ou URSS, etc.

5 Énumérations

- On évitera tout usage abusif de l'énumération, ce procédé étant réservé à la citation de points relativement brefs. Chaque élément énuméré:
 - Sera précédé d'un tiret;
 - Commencera par une majuscule;
 - Se terminera par un point-virgule, le dernier élément étant suivi d'un point.

6 Exemples

- Les énoncés utilisés comme exemples dans le texte seront précédés d'un numéro entre crochets. S'ils sont en langue étrangère, ils figureront en italiques.

[1] *Nagize scandale* (= «escalade») à Nairobi.
[2] *Muganga yasanze mfise affection* (= «infection») mu riyinyo.

7 Notes

- Les appels de note se placent entre parenthèses selon une numérotation continue. On regroupera toutes les notes en fin de tapuscrit. Aucune référence bibliographique ne pourra figurer en note (cf. bibliographie).

8 Bibliographie

- Dans le corps du texte, on mentionnera uniquement le nom de l'auteur, suivi entre parenthèses de la date d'édition et de la page concernée. Si l'auteur a publié plusieurs ouvrages la même année, on les identifiera par l'ajout d'une lettre.

Comme le fait remarquer Muller (1968a: 149), «L'histoire de la langue peut créer une distinction entre polysémie et homonymie».

Par *équivalent*, il faut entendre «chacun des termes de langues différentes qui désignent des notions correspondantes.» (Boutin-Quesnel et alii 1985: 20.)

- La bibliographie proprement dite sera placée en fin d'article. Elle sera classée selon l'ordre alphabétique des auteurs, conformément aux exemples figurant ci-après.

Boutin-Quesnel (Rachel), Bélanger (Nycole), Kerpan (Nada) et Rousseau (Louis-Jean), 1985: *Vocabulaire systématique de la terminologie*, Québec, Les publications du Québec (Les cahiers de l'Office de la langue française).

Hanse (Joseph), 1987: *Nouveau dictionnaire des difficultés du français moderne. Deuxième édition mise à jour et enrichie*, Paris - Gembloux, Duculot.

Muller (Charles), 1968a: *Initiation à la statistique linguistique*, Paris, Larousse (Langue et langage).

Terminologies nouvelles, 1990a: *Harmonisation des méthodes en terminologie. Actes du séminaire. (Talence, juin 1989 - Hull, décembre 1989)*, Bruxelles, ACCT et Communauté française de Belgique, n° 3.

Vernet (Pierre), 1990: «Problématique de la recherche terminologique en Haïti», dans *Terminologies nouvelles* (1990a: 61-67).

Je soussigné souhaite recevoir gratuitement la revue *Terminologies nouvelles*.

Nom: _____

Entreprise, organisme: _____

Fonction: _____

Adresse: _____

Ce bulletin d'abonnement est à
adresser au module dont vous relevez
(adresse au dos de la revue)

Conception:
Junius, Alternatives théâtrales
Photocomposition et impression:
Édition & Imprimerie

ISSN: 1015-5716

© Tous droits de traduction,
de reproduction et d'adaptation
réservés pour tous pays.

Édit. resp:
M. Garsou, 44 Boulevard Léopold II,
1080 Bruxelles, Belgique.

Adresses des organismes membres du Rint

Afrique

Bénin: Centre national de linguistique appliquée.

Burundi: Faculté des lettres et des sciences humaines.

Cameroun: Centre de recherches et d'études anthropologiques de l'Institut des sciences humaines.

Guinée: Institut de recherche linguistique appliquée.

Mali: Direction nationale de l'alphabétisation fonctionnelle et de la linguistique appliquée.

Niger: Institut national de documentation, de recherche et d'animation pédagogiques.

République centrafricaine: Institut de linguistique appliquée.

Sénégal: Centre de linguistique appliquée de Dakar.

Zaïre: Centre de linguistique théorique et appliquée.

Coordination: Marcel Diki Kidiri,
13, av. du Général de Gaulle
F-95310 St-Ouen-l'Aumône
tél.: 33 (1) 34 64 11 16

Canada

Secrétariat d'État du Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0M5
tél.: 1 (819) 994-5934

Communauté française de Belgique

Ministère de la Culture et des
Affaires sociales
Service de la langue française
44, Bd Léopold II
B-1080 Bruxelles
tél.: 32 (2) 413 22 95

France

Délégation générale à la langue
française
1, rue de la Manutention
F-75116 Paris
tél.: 33 (1) 40 69 12 00

Haïti

Faculté de linguistique
Université d'État d'Haïti
38, Rue Dufort
(Quartier Bois-Verna)
Port-au-Prince
tél.: (509) 45 12 33

Maroc

Institut d'études et de recherches
pour l'arabisation
B.P. 6216
Rabat - Instituts
tél.: 212 (7) 77 30 05

Québec

Office de la langue française
200, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec)
G1R 5S4
tél.: 1 (418) 643-4144

Suisse

Chancellerie de la Confédération
Suisse
Section de terminologie
Palais fédéral ouest
CH 3003 Berne
tél.: 41 (31) 61 37 32
41 (31) 61 36 45

Tunisie

Innorpi
10bis, rue Ibn el Jazzar
1012 Tunis - Belvédère
tél.: 216 (1) 785 922

Modules associés

Union latine
Bureau de Paris
14, Bd Arago
F-75013 Paris
tél.: 33 (1) 45 35 75 01



Coédité par:
L'Agence de coopération culturelle
et technique
et la Communauté française de Belgique
(Service de la langue française
du Ministère de la Culture
et des Affaires sociales
et Commissariat général
aux relations internationales)

Secrétariat du Rint:
Office de la langue française
200, chemin Sainte-Foy,
Québec (Québec)
G1R 5S4 Canada